

Université de Montréal

L'intégration d'un discours de la conservation
à la pratique urbanistique québécoise :
réflexions sur la période 1960-2006

par
Mathieu Payette-Hamelin

Faculté de l'aménagement

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de M.Sc.A.
en aménagement
option conservation de l'environnement bâti

Août 2006

© Mathieu Payette-Hamelin, 2006

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

L'intégration d'un discours de la conservation
à la pratique urbanistique québécoise :
réflexions sur la période 1960-2006

présenté par :

Mathieu Payette-Hamelin

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Paul Lewis
président-rapporteur

Gérard Beaudet
directeur de recherche

Claudine Déom
membre du jury

SOMMAIRE

Depuis quelques années, l'urbanisme tend à considérer de plus en plus la question patrimoniale. Au Québec, c'est suite à l'adoption, en 1980, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que fut formellement introduite la donne patrimoniale dans la pratique urbanistique. Bien que cette pratique tente aujourd'hui de poser la conservation du patrimoine bâti comme l'une de ses préoccupations, elle ne parvient pas à l'assumer complètement. En nous basant sur la définition du patrimoine urbain telle que proposée par Gustavo Giovannoni, nous voulons, par cette étude, amorcer une réflexion sur les enjeux d'une approche urbanistique du patrimoine urbain.

Nous proposons dans un premier temps un survol de l'évolution de la notion de patrimoine urbain. Cette évolution est mise en relation avec la constitution d'un regard sur le patrimoine bâti québécois. Nous analysons, par la suite, trois moments clés dans la constitution d'un tel regard. La mise en contexte de la naissance de l'urbanisme québécois constitue, quant à elle, le troisième et avant-dernier volet de notre réflexion.

À la lumière de cette analyse, nous considérons que le regard de l'urbaniste, posé sur le patrimoine bâti, témoigne encore aujourd'hui d'un désintérêt pour la forme. L'abandon du domaine du physico-spatial au profit d'une gestion rationnelle de la ville a engendré une méconnaissance des processus de constitution des ensembles bâtis et du rôle des formes spécialisées polarisantes. Une véritable approche urbanistique du patrimoine bâti ne saurait passer que par la reconnaissance des processus morphogénétiques des ensembles urbains anciens et de leur inscription dans la ville contemporaine.

Mots clés: aménagement, urbanisme, conservation, morphogénèse, tissu urbain, patrimoine urbain

SUMMARY

For a few decades now, urban planners have tried to include the conservation of built environment in their practices. In Quebec, the first introduction of this consideration takes place in 1980 by the adoption of the Act respecting land use planning and development. Unfortunately, this new consideration was never fully included in the practice, even if urban planning tried to consider conservation of built environment as one of his main interest. Regarding the definition of built heritage by Gustavo Giovannoni, this study is concerned with the consideration of built heritage in an urban planning's point of view.

In the first part, we will go through an overview of the evolution of the term built heritage. Secondly, we will review three different moments in the constitution of a specific point of view of Quebec's built heritage. Finally, we will dedicate the third part of our thesis to the birth of urban planning in the province of Quebec.

The results of our study show that the modern urban planner's point of view on built heritage is still characterized by a disinterest in the urban and architectural forms. The focus made by urban planners on the rational management of the twentieth century's city caused a misunderstanding of its evolution process. What we will demonstrate is that a real urban planning's point of view on built heritage must consider these processes as well as the inclusion of the old city within the new agglomeration.

Key words: planning, urban planning, conservation, morphogenetic approach, urban fabric, built heritage

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	iii
SUMMARY	iv
LISTE DES FIGURES	viii
LISTES DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	ix
INTRODUCTION	1
I. MISE EN CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE	5
II. DU MONUMENT À L'ENSEMBLE URBAIN	11
UN RÔLE DE COMMÉMORATION.....	12
UN NOUVEAU REGARD SUR LA VILLE.....	13
LE MOMENT MÉMORIAL : LA SACRALISATION DE LA VILLE ANCIENNE	15
LE MOMENT HISTORICISTE : LA VILLE ANCIENNE COMME IDÉAL D'ESTHÉTISME	20
LE MOMENT INTÉGRATIF : L'ARRIMAGE DE LA VILLE ANCIENNE À LA VILLE MODERNE	23
III. L'ÉDIFICATION PATRIMONIALE QUÉBÉCOISE : UNE HISTOIRE EN TROIS TEMPS.....	28
LES ANNÉES 1850-1960 : L'IDÉALISATION D'UN PASSÉ	28
LES ANNÉES 1960-1970 : LA DÉMOCRATISATION D'UN REGARD PATRIMONIAL.....	32
DE 1980 À AUJOURD'HUI : L'EXPANSION DU CHAMP PATRIMONIAL	37
Le patrimoine : une nouvelle préoccupation pour l'aménagiste	39
IV. TROIS REGARDS SUR LE PATRIMOINE BÂTI QUÉBÉCOIS.....	43
LA MISE EN VALEUR DU VIEUX-QUÉBEC	43
Lord Dufferin : un intérêt pour l'ensemble urbain	44

Carcassonne: un exemple de cité fortifiée	45
Le dégagement des fortifications ou la valorisation du pittoresque	46
LA RECONSTRUCTION DE PLACE ROYALE	52
Williamsburg : un exemple de reconstruction	55
La place royale : un espace ancré dans l'urbanité	57
Une idéalisation contemporaine de la place.....	58
Place Royale : ville-musée	61
Un décor architecturé.....	63
Une valeur touristique plus qu'historique.....	65
LA CONSTITUTION DES ARRONDISSEMENTS HISTORIQUES	67
Les arrondissements historiques ou la mise en réserve de territoires	71
Les <i>conservations areas</i> : un précédent britannique	78
V. UNE APPROCHE ARCHITECTURALE DU PATRIMOINE	81
VI. UN DÉCALAGE ENTRE LA PRATIQUE URBANISTIQUE ET SON PROPOS PATRIMONIAL.....	85
UNE PRATIQUE URBANISTIQUE DÉVELOPPÉE DANS LA BANLIEUE.....	85
LE PATRIMOINE BÂTI : UN EFFET DE PAYSAGE	90
VII. UNE RÉPONSE ARCHITECTURALE À UNE DEMANDE URBANISTIQUE.....	95
LE FAÇADISME COMME PRATIQUE DE LA CONSERVATION	95
LES ENSEMBLES PATRIMONIAUX MONTRÉALAIS : UNE CONCENTRATION DE MONUMENTS HISTORIQUES	102
VIII. L'APPROCHE TYPO-MORPHOLOGIQUE	108
L'ÉCOLE ITALIENNE	110

L'ÉCOLE FRANÇAISE.....	112
UNE APPROCHE MARQUÉE PAR GIOVANNONI.....	113
LA QUESTION PATRIMONIALE DANS L'APPROCHE TYPO-MORPHOLOGIQUE	114
L'EXERCICE TYPO-MORPHOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT PLATEAU-MONT-ROYAL.....	117
IX. POUR UNE APPROCHE URBANISTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI : ÉLÉMENTS DE DISCUSSION.....	121
 RÉINSCRIRE LA FORME COMME PRÉOCCUPATION URBANISTIQUE	121
 PRENDRE EN COMPTE LES PROCESSUS MORPHOGÉNÉTIQUES.....	123
 CONSIDÉRER LES TISSUS MINEURS.....	125
 S'INSCRIRE DANS LA VILLE EN DEVENIR.....	128
X. CONCLUSION	132
BIBLIOGRAPHIE	146
 OUVRAGES GÉNÉRAUX	146
 ARTICLES SCIENTIFIQUES	149
 PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES.....	150
 PRÉSENTATIONS PUBLIQUES.....	151

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les lices hautes, front sud-ouest, avant la destruction des résidences, 1891	137
Figure 2 : Les lices hautes aujourd'hui, 1998	137
Figure 3 : La porte Saint-Louis et chemin de ceinture après reconstruction, date inconnue.....	138
Figure 4 : Vue des remparts et de la basse ville, date inconnue	138
Figure 5 : Vue de Duke of Gloucester Street avant les travaux de démolition-reconstruction, Williamsburg, 1929	139
Figure 6 : Vue de Duke of Gloucester Street après les travaux de démolition-reconstruction, Williamsburg, 1965	139
Figure 7 : Maison Chevalier avant restauration, 1954	140
Figure 8 : Hôtel Chevalier après restauration, circa 1980	140
Figure 9 : Place Royale après la Conquête, 1759-1760	141
Figure 10 : La batterie royale telle que reconstruite, circa 1990	141
Figure 11 : L'arrondissement historique de Beauport : limites actuelles et anciennes.....	142
Figure 12 : L'arrondissement historique de Carignan.....	143
Figure 13 : L'arrondissement historique de La Prairie	143
Figure 14 : Un exemple de façadisme sur l'avenue Christophe-Colomb, Montréal	144
Figure 15 : La caisse populaire Saint-Louis-de-France à l'angle des rues Roy et Saint-Hubert, Montréal.....	144
Figure 16 : Anciennes résidences victoriennes encastrées dans le basilaire de la Place Mercantile, Montréal.....	145
Figure 17 : Le clocher de l'ancienne église Saint-Jacques et le pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal.....	145

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LBC	Loi sur les biens culturels
MRC	Municipalités régionales de comté
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architecturale

*Elle est à la fois objet de nature et sujet de culture; individu et groupe;
vécue et rêvée : la chose humaine par excellence.*
Claude Lévi-Strauss

INTRODUCTION

Nous assistons depuis quelques années à l'explosion de la notion de patrimoine. Le patrimoine qui était autrefois chose d'experts est maintenant nommé par tous et chacun. S'il comprend autant des biens mobiliers qu'immobiliers, le patrimoine, au sens large du terme, participe largement à la définition d'une identité collective. Catalysée par l'imminence de la perte, la reconnaissance de l'héritage culturel apparaît nécessaire à sa pérennité.

L'aménagement n'est pas étranger à cette recherche de sens. Tant comme vecteur identitaire, économique ou touristique, la question patrimoniale fait de plus en plus parti de notre réflexe aménagiste. À la faveur de la généralisation d'un urbanisme réglementaire, tel que développé durant la Révolution tranquille, nous assistons à la normalisation de la pratique aménagiste. À cet effet, la donne patrimoniale ne fait pas figure d'exception. Longtemps absente de l'enseignement de l'urbanisme, elle fut introduite dans la pratique, de façon bien timide, au moment de l'adoption, en 1979, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Cette dernière oblige les municipalités régionales de comtés (MRC) et les municipalités à identifier les parties de leur territoire présentant un intérêt d'ordre historique, culturel ou esthétique. Si elle tente d'introduire l'enjeu patrimonial dans la pratique de l'aménagement, celle-ci ne parvient pas à l'assumer complètement. En effet, la dimension patrimoniale apparaît trop souvent limitée au monument comme tel, favorisant ainsi sa simple reconnaissance de la part des aménagistes. C'est là un échec que nous devons reconnaître.

C'est la distanciation entre la pratique urbanistique et les questions reliées à la forme qui aura freiné l'intégration de la donne patrimoniale dans les préoccupations de l'urbanisme québécois. En marquant leur désintéressement pour le domaine du physico-spatial, les urbanistes ont relégué le patrimoine bâti à un effet de paysage. Cette réduction du patrimoine bâti à un décor architectural apparaît toujours opérante dans la pratique urbanistique. À cet effet, le regard porté par l'urbanisme sur le patrimoine bâti témoigne encore aujourd'hui de son association au monument historique.

C'est en abordant différents exemples québécois de conservation et de mise en valeur d'ensembles urbains patrimoniaux que nous avons voulu, par cette étude, amorcer une réflexion sur les enjeux d'une approche urbanistique du patrimoine urbain. L'urbanisme québécois a-t-il été capable de pendre en charge la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti? Voilà la question à laquelle nous voulons répondre. À cet effet, nous avons considéré trois moments clés dans l'évolution de la notion de patrimoine urbain dans la pratique de l'urbanisme québécois, soient : la mise en valeur de Québec *intra muros* par Lord Dufferin durant le dernier quart du XIX^e siècle ; la restauration du secteur de Place-Royale, à Québec, à partir de la fin des années 1950 ; ainsi que la définition des arrondissements historiques par le gouvernement du Québec au milieu des années 1970 et du suivi qui en est fait. Si nous nous sommes intéressés à ces moments, c'est que nous croyons qu'ils traduisent de profonds changements dans l'approche patrimoniale mise de l'avant dans le cadre de pratiques de l'aménagement. Ils constituent autant de précédents qui ont engendré une définition et une approche du patrimoine dit urbain auxquelles les urbanistes québécois ont été confrontés lorsqu'ils furent convoqués à participer, à compter de la fin des années 1960, au chantier de la conservation.

La lecture que nous proposons de ces différents instants est mise en relation avec la constitution d'un regard particulier sur le patrimoine québécois et d'un urbanisme réglementaire tel que développé au lendemain de la Révolution tranquille.

Notre recherche ne prétend pas cerner de façon exhaustive les implications d'une approche urbanistique du patrimoine urbain. Elle se veut plutôt l'amorce d'une réflexion portant sur le patrimoine urbain comme partie prenante de la ville contemporaine. Si nous nous sommes attardés à dégager le contexte d'intervention des différentes opérations menées dans le but de conserver ou de mettre en valeur un patrimoine dit urbain, c'est que nous avons voulu comprendre en quoi ces interventions avaient pu prédéterminer la manière dont l'urbanisme s'est emparé de la problématique de la conservation. En raison de la mise au banc de son intérêt pour la forme au profit des fonctions, des usages et des

activités, la pratique urbanistique québécoise a été, selon nous, incapable de prendre en charge la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti.

En explorant le point de vue urbanistique sur la conservation du patrimoine bâti, nous avons restreint consciemment notre discours au champ de l'urbanisme. N'étant pas formés dans les autres disciplines de l'aménagement, nous avons jugé bon de laisser à d'autres l'exploration des implications de la quête patrimoniale qui leur sont rattachées.

La présente recherche est divisée en quatre grandes parties. Dans un premier temps, le cadre théorique propose un survol de l'évolution de la notion de patrimoine urbain et de la constitution d'un regard sur le patrimoine québécois. L'évolution de la notion de patrimoine urbain, que nous reprenons de Françoise Choay, trace les grandes lignes de la constitution d'un regard sur l'ensemble urbain patrimonial. Si nous avons retenu son propos, c'est qu'elle est parmi les rares à avoir abordé l'évolution de la notion de patrimoine urbain. Elle oppose la naissance du monument historique, tel que vécu au *Quattrocento*, au concept de patrimoine urbain anticipé au dernier quart du XIX^e siècle par John Ruskin, et défini par Gustavo Giovannoni durant la première moitié du XX^e siècle. L'édification patrimoniale québécoise est abordée, quant à elle, en trois temps. Tout d'abord issue de l'idéalisation de la période d'avant la Conquête, elle se constitua durant les décennies 1960-1970 en réponse aux changements induits par l'entrée du Québec dans une ère de modernité. Caractérisée aujourd'hui par l'expansion du champ patrimonial, la constitution d'un regard particulier sur le patrimoine québécois a profondément influencé la discipline urbanistique.

La seconde partie de notre mémoire porte sur les trois moments de conservation et de mise en valeur précédemment mentionnés. Nous avons abordé chacun d'eux séparément, en faisant ressortir leur contexte de réalisation. Nous avons cherché pour chacun de ces moments des référents significatifs. Ces cas, bien souvent antérieurs, alimentent notre réflexion en mettant en lumière des éléments qui auraient pu passer inaperçus. Leur étude met en relief la pertinence des interventions québécoises étudiées. Nous nous sommes ainsi attardés à faire

ressortir le contexte de leur réalisation ainsi que l'approche patrimoniale qu'ils sous-tendent.

La mise en contexte de la naissance de l'urbanisme québécois ainsi que les implications de son approche patrimoniale constituent la troisième partie de notre réflexion. Nous avons voulu, dans cette section, illustrer les implications d'un urbanisme avant tout tourné vers la régulation de la ville et la gestion de ses nuisances dans la constitution d'un regard urbanistique sur le patrimoine bâti. Nous présentons également, dans cette partie, l'une des tentatives de réponses faites, en vain, à la distanciation de la pratique urbanistique et de son approche patrimoniale. Nous abordons ainsi les principaux apports et échecs de l'approche typo-morphologique appliquée dans le cadre d'un plan de conservation et de mise en valeur d'un ensemble urbain patrimonial.

Nous terminons notre réflexion sur l'évolution de la notion de patrimoine urbain dans la pratique urbanistique québécoise par une brève discussion portant plus spécifiquement sur quatre implications qui constituent, à notre sens, les prémisses d'une approche urbanistique du patrimoine bâti. Ces éléments ne sont pas considérés comme exhaustifs, ils se veulent le point de départ d'une réflexion plus générale portant sur les implications d'une telle approche.

I. MISE EN CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

L'intérêt pour le rapport entre urbanisme et conservation apparaît relativement récent. Bien que ce soit à partir des deux premières décennies du XX^e siècle que celui-ci se formalise, on constate encore aujourd'hui une rareté de documentation sur le sujet. Si la conservation est plus souvent qu'autrement présentée comme une action visant à promouvoir la pérennité du bâti, elle est le fait de monuments isolés. Jusqu'à tout récemment peu de cas étaient faits de la conservation d'ensembles urbains : l'intérêt pour la conservation de l'urbain se formalisant avec les travaux de Patrick Geddes. Il faudra attendre encore plus longtemps avant de trouver un cadre de réflexion portant sur l'arrimage entre l'urbanisme et la conservation. Même si la ville du Moyen-Âge devient, au tournant du XX^e siècle, une référence, les pratiques urbanistiques, notamment celles visant la constitution des cités-jardins, se déroulent à la périphérie de la ville. Cette discipline, encore récente, apparaît, jusqu'aux années 1960, comme étant peu concernée par la conservation du patrimoine bâti.

C'est John Ruskin qui, le premier, souligne l'intérêt des ensembles vernaculaires. À la faveur de la Révolution industrielle, la valeur patrimoniale qu'il attribue aux tissus mineurs marque un nouvel intérêt pour l'ensemble urbain. C'est là la prémisse d'une intégration de la conservation à la pratique urbanistique. Camillo Sitte soulignera, à peu près au même moment, la nécessité d'une prise en compte de la ville ancienne dans la constitution de la ville moderne. On doit chercher à comprendre les règles d'ordonnancement de la ville ancienne dans le but de faire naître, dans la ville nouvelle, un milieu de vie aussi intéressant. Par ailleurs, il est important de noter que les ensembles urbains patrimoniaux constituent, pour Ruskin et Sitte, des « isolats ». Ils ne sont que les témoins d'une époque révolue. Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles, contribua également à cette intégration. Il se fit l'ardent défenseur de la Grand Place de Bruxelles, un ensemble urbain d'une importance indéniable, en prônant sa conservation et sa réfection. Il faut attendre Max Dvořák, un historien de l'art autrichien, avant que ne soit soulignée la nécessaire implication de l'État dans la conservation du patrimoine. Si son apport est moins connu, il fut le premier à insister sur ce partage de responsabilités. C'est Patrick Geddes qui marqua le

retour de l'urbanisme à l'urbain. L'utopie ayant requis jusqu'alors toute l'attention, la pratique urbanistique s'était cantonnée à l'extérieur des villes, cherchant par tous les moyens à constituer un milieu de vie plus attrayant. Geddes, en élaborant une véritable démarche urbanistique et en transposant à l'urbain une approche héritée de la biologie, réinscrit les préoccupations de l'urbanisme dans la ville. La démarche urbanistique qu'il met sur pied vise l'intervention sur la ville existante. Par ailleurs, c'est, sans conteste, Gustavo Giovannoni qui aura fait le plus progresser les réflexions sur la conservation des ensembles urbains. Architecte-urbaniste, ingénieur et historien de l'art, il marque un moment important dans la constitution d'un cadre de réflexion sur la conservation de la ville ancienne. C'est lui qui a souligné la limite de la transformabilité des centres anciens. Par ses différentes recommandations, il a posé la conservation des ensembles urbains historiques comme un enjeu de la pratique urbanistique. Plutôt que de chercher à les exclure, comme cela avait été fait auparavant, il proposa de les inscrire dans la ville contemporaine.

Il faut toutefois attendre les années 1960-1970 avant que l'urbanisme ne soit formellement convoqué par la préservation des centres historiques. Au Québec, comme ailleurs, les nombreuses critiques de la ville de l'après-guerre prônèrent le maintien de la diversité urbaine ainsi que la valorisation d'un sentiment de vie communautaire. La ville fonctionnaliste, telle qu'elle avait été érigée à partir du début du XXe siècle, ainsi que les nombreuses opérations de reconstructions menées au nom de l'*Urban Renewal*, furent largement décriées. À la faveur des écrits de Jane Jacobs, les centres urbains historiques sont apparus, pour ces critiques, comme les lieux de prédilection d'une certaine urbanité : la conservation du patrimoine bâti, et à plus forte raison des centres historiques, favorisant le maintien de cette qualité de vie. Ainsi, l'urbanisme s'est vu, durant ces années, contraint d'intégrer la donne patrimoniale dans sa pratique. Inspirés de Camillo Sitte, certains urbanistes endossent alors le point de vue adopté par les tenants d'une approche muséale. Si peu de réflexions ont été menées sur les implications d'une approche urbanistique de la conservation, nombreux ont été les ouvrages à avoir présenté des « bonnes pratiques » en matière de conservation du patrimoine bâti. Mentionnons à cet effet le *Guide*

*d'urbanisme*¹ publié en 1974 par le ministère fédéral des Travaux publics ainsi que le document savoureusement intitulé *L'Aménagement, l'urbanisme et le patrimoine...une harmonie nouvelle à rechercher*² publié en 1983 par le Ministère des Affaires culturelles. Ces documents, plutôt que de présenter les enjeux d'une approche urbanistique de la conservation du patrimoine bâti, présentent un certain nombre de règles et de recommandations qu'il importe de suivre en matière d'intervention en milieu patrimonial.

Bien que la question de la conservation fasse maintenant parti des préoccupations de la pratique urbanistique, le défi posé par la conservation des centres historiques n'apparaît pas complètement relevé. Ces centres, bien souvent dépeuplés, soumis à des fuites d'activités commerciales et livrés en pâture au tourisme, peinent à demeurer actifs. Si de nombreux ouvrages s'intéressent aux questions soulevées par la conservation de ces ensembles urbains, dont *Conservation and the City*³, *The Tourist-Historic City*⁴, *Conservation and Planning*⁵, ainsi que l'ouvrage français *Les urbanistes et le patrimoine*⁶, rares sont ceux qui posent la réflexion en terme d'intégration des ensembles urbains historiques à la ville contemporaine.

Le projet de recherche que nous présentons tente de combler en partie cette lacune. Plutôt que de considérer la conservation du patrimoine bâti comme une fin en soi, nous proposons une réflexion sur les modalités d'intégration du discours de la conservation à la pratique urbanistique. À cet effet, nous nous interrogeons quant à savoir si l'urbanisme québécois des quarante dernières années s'est montré capable de prendre en charge la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti. Bien que certains aient voulu, au cours des dernières décennies, réintroduire un intérêt pour la forme bâtie dans la pratique

¹ Canada. Ministère des Travaux publics, *Guide d'urbanisme*, Ottawa, préparé par F.A. Schwilgin, Ottawa, Ministère des Travaux publics Canada, 1974

² Québec. Ministère des Affaires culturelles, *L'aménagement, l'urbanisme et le patrimoine...une harmonie nouvelle à rechercher*, Québec, Éditeur Officiel du Québec, 1983, 79 p.

³ Peter J. Larkham, *Conservation and the City*, New York, Routledge, 1996, 329 p.

⁴ G. J. Ashworth, J. E., Tunbridge, *The Tourist-Historic City*, New York, Belhaven Press, 1990, 283 p.

⁵ Edward Hobson, *Conservation and Planning*, London, Spoon Press, 2004, 285 p.

⁶ Marcel Bazin, Anne-Marie Grange (dir.), *Les urbanistes et le patrimoine*, Reims, Presses, Universitaires de Reims, Les cahiers de l'IATEUR no. 16, 2002, 377 p.

urbanistique, notamment par un retour sur les processus de constitution et de transformation des formes urbaines, cette tentative s'est soldée, dans le passé, par une incapacité à transgresser le point de vue architectural. En raison de la mise au banc de son intérêt pour la forme, au profit des fonctions, des usages et des activités, l'urbanisme québécois s'est montré, selon nous, incapable d'effectuer cette prise en charge.

Bien que notre mémoire comporte une dimension historique, il ne repose pas à proprement parler sur une approche historique. Il s'agit davantage d'une exploration des précédents pouvant avoir prédéterminé la manière dont l'urbanisme québécois s'est emparé de la problématique de la conservation. Les trois cas que nous avons relevés nous apparaissent pertinents dans la mesure où ils constituent autant de précédents ayant engendré une définition et une approche du patrimoine dit urbain auxquelles les urbanistes ont été confrontés lorsqu'ils ont été convoqués, à partir des années 1960, à participer au chantier de la conservation, justement au moment où ils ne s'intéressent qu'aux fonctions, aux usages et aux activités. C'est cette ambiguïté qui amènera la pratique urbanistique à « zoner » des quartiers historiques de la même façon qu'elle avait procédé en zonant des espaces résidentiels, institutionnels, commerciaux, etc. Si l'urbanisme traditionnel s'est cantonné dans un contrôle des usages et des activités, les différentes critiques qui lui ont été opposées ont toutes misé sur l'aspect formel de la ville. Bien que l'approche typo-morphologique ait condamné la pratique urbanistique en ce sens qu'elle échoue, selon elle, à produire et à contrôler la forme, celle-ci est restée largement méconnue sur le continent Américain. Ce n'est que récemment, avec l'institution de règlements sur les Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA), que la pratique s'est adaptée. L'objet de l'application continue toutefois à poser problème puisque ces règlements réduisent le patrimoine urbain, une morphologie complexe qui a ses règles d'évolution propres, à un assemblage de bâtiments.

L'examen que nous proposons de faire des interventions de Lord Dufferin à Québec, ainsi que de celles réalisées à Place Royale et de la constitution des arrondissements historiques, vise à illustrer de quelle façon l'objet de la conservation apparaît déjà largement identifié au moment où les urbanistes sont

amenés à s'y intéresser. Bien que certains urbanistes européens, tels Geddes et Giovannoni, aient déjà depuis fort longtemps formulé des propositions sur le patrimoine urbain, celles-ci sont restées lettre morte. De quelle façon ces exemples témoignent-ils de changements dans la prise en compte des formes et des vocations des ensembles urbains historiques? Si la mise en valeur de l'ensemble fortifié de la ville de Québec par Lord Dufferin témoigne à notre sens, d'une plus grande sensibilité à l'égard de la conservation des formes bâties et de la mise en relation de la vieille ville avec ses faubourgs, l'examen des interventions faites à Place-Royale et de la constitution des arrondissements historiques par le Ministère des Affaires culturelles du Québec montre une difficile conciliation entre la prise en compte de la forme bâtie des ensembles urbains anciens et de leur mise en relation avec le reste du territoire. À Québec, Lord Dufferin apparaît préoccupé par l'intégrité du paysage dont il ne manque pas de reconnaître le potentiel touristique⁷. La vieille ville et les faubourgs apparaissent pour lui en étroites relations. Dans les cas de Place-Royale et des arrondissements historiques, on ne se préoccupe que de « l'objet construit exceptionnel »⁸. C'est là deux approches différentes. Nous avons donc abordé ces trois moments en tentant de faire ressortir les préoccupations de la conservation ainsi que les implications des approches qu'elles mettent de l'avant.

Dans notre mémoire nous nous référons principalement aux propos de deux auteurs : Françoise Choay et Gérard Beudet. Si la première s'intéresse à l'évolution de la notion de patrimoine urbain, le second traite de l'inclusion de la problématique de la conservation à la pratique urbanistique. Le recours à leurs écrits s'explique par la rareté de documentation portant sur le point de vue urbanistique de la conservation du patrimoine bâti. De même, la prise en compte des écrits de Françoise Choay s'explique par la forte influence qu'on eut les cadres institutionnels français dans la pratique de l'urbanisme et de la conservation au Québec.

Dans l'une des dernières parties de notre mémoire nous traitons de la question du façadisme. Si nous l'abordons, c'est que cette pratique est issue d'un

⁷ Gérard Beudet, « Le patrimoine urbain: autopsie d'une conquête inachevée », *Urbanité*, vol.2, no 3, 1997, p. 28

⁸ *Ibid.*

discours de la conservation qui s'intéresse principalement à la dimension historiographique et aux aspects visuels des objets qu'elle étudie. Préoccupés par l'érosion des centres anciens, les urbanistes ont vu dans cette pratique un outil de promotion culturelle et économique fondé sur la création d'ambiances. Issue d'une approche qui assimile le patrimoine bâti à un élément de décor, elle est longtemps apparue comme le gage d'une bonne pratique en matière de conservation. Aujourd'hui, elle est décriée par tous et chacun.

De la même façon, nous avons également cru nécessaire de traiter de l'approche typo-morphologique. Bien que celle-ci ait eu peu d'échos en Amérique, elle traduit le désir d'ancrer les pratiques de l'aménagement dans l'identité des lieux. À cet effet, elle tente de resituer la forme architecturale et urbaine au cœur des préoccupations de l'aménagiste. Cette approche est abordée selon l'importance qu'elle accorde à la forme et à la vocation des ensembles urbains anciens. Si elle souligne l'intérêt des tissus anciens, elle témoigne de la difficulté à transcender une approche architecturale du patrimoine.

II. DU MONUMENT À L'ENSEMBLE URBAIN

Par sa nature, le geste aménagiste s'inscrit le plus souvent dans la durée. Visant à améliorer ou à tout le moins transformer son rapport avec l'environnement, ce geste, qui est posé par l'homme sur son milieu, tente de faciliter ses rapports avec son milieu. Confronté aux aménagements de ses prédécesseurs, l'aménagiste contemporain, tout comme l'ancien, a dû s'adapter aux installations préexistantes. Mais, voulant rompre avec cette continuité historique, les tenants du fonctionnalisme moderne, à l'instar de Le Corbusier, prônèrent l'aménagement de la table rase. Par ailleurs, ce *tabula rasa*, ne pouvait être dans notre conception linéaire du temps. Puisque celle-ci se base sur une construction de l'histoire par accumulation, la rupture que le courant fonctionnaliste proposait n'était pas moins qu'une négation de l'histoire en formation.

Cette conception du temps, induite par la naissance du monument historique, engendra, suite à sa rencontre avec la discipline urbanistique, le concept de patrimoine urbain. C'est en se basant sur les propos de Françoise Choay⁹ que nous proposons d'aborder l'évolution de la notion de patrimoine urbain. Si nous nous basons sur ses écrits, c'est qu'elle apparaît comme l'une des seules à avoir traité de l'évolution de la notion de patrimoine urbain d'un point de vue urbanistique. Elle dégage trois grands moments à cette évolution : le premier, qu'elle nomme mémorial, s'est manifesté en Grande-Bretagne au milieu du XIX^e siècle : le second, qu'elle qualifie d'historiciste, s'est déroulé en Autriche durant sa seconde moitié : et le troisième, marqué par l'approche de Gustavo Giovannoni, s'est déroulé dans l'Italie du début du siècle dernier.

Le concept de patrimoine urbain marque un schisme dans l'approche de la ville ancienne. Celle-ci n'avait été jusqu'alors abordée qu'à partir de ses monuments architecturaux auxquels était attribuée une valeur patrimoniale. Ce concept de monument historique, qui s'est progressivement construit à partir du *Quattrocento*, tend à aborder la ville par ses édifices singuliers, individuels. La

⁹ Françoise Choay, « Patrimoine urbain et aménagement du territoire : enjeux et nouvelles perspectives », *Trames*, no.8, 1993, p.12-21

constitution d'un regard sur les tissus dits mineurs viendra bouleverser cette approche de la ville. D'origine beaucoup plus récente, la notion de patrimoine urbain propose de considérer les tissus urbains anciens comme des ensembles de bâtiments, où la ville et ses quartiers « sont appréhendés comme entités autonomes, objets spécifiques non réductibles à la somme de leurs composants, mais caractérisés par le mode d'articulation et de différenciation de ces composants pleins et vides¹⁰. »

UN RÔLE DE COMMÉMORATION

C'est au *Quattrocento* que se forge le concept de monument historique. Par opposition à une conception circulaire du temps, la naissance du monument historique apparaît tributaire d'une conception de l'histoire en formation, d'un regard historique. Le monument et, par extension, tout artefact ancien, s'inscrit dans la durée comme témoin de ce passé révolu. À la Renaissance, la signification accordée à l'objet ancien est tout autre. Ce dernier ne devint plus seulement intéressant pour son ancienneté, mais bien pour son rôle commémoratif. D'une valeur d'ancienneté, on passa à une valeur identitaire. Cela traduisit un changement dans le rapport à l'objet ancien : on ne conserve plus les vestiges, ou tout autre monument, seulement pour leur ancienneté, mais aussi pour leur appartenance à une culture donnée.

Ce changement dans l'approche historique constitue l'une des conditions nécessaires à l'apparition d'une conscience patrimoniale. Puisque l'intérêt pour l'objet ancien ne réside plus seulement dans ses seules valeurs d'ancienneté et d'intégrité, mais dans sa capacité à commémorer un événement ou un individu particulier, la restauration n'est plus considérée comme une menace à la valeur patrimoniale. Il faudra attendre le milieu du XIX^e siècle avant que le schisme ne se réalise. La valorisation du passé à travers ses témoins matériels aura engendré, auparavant, une survalorisation de la patine et de l'intégrité du monument. En ce sens, la capacité d'évocation de l'objet historique ne relevait plus que de son inaltération et de cette patine induite par la fin de sa vie utile.

¹⁰ *Ibid.*, p.12

Aujourd'hui, le patrimoine est davantage perçu d'un point de vue évolutif. Sa capacité d'évocation relève de son inscription dans la quotidienneté. Le patrimoine « fonctionne maintenant à une échelle locale, celle où se spatialise l'identité ¹¹». On n'a qu'à penser à l'explosion de la notion de patrimoine comme expression de cette tendance. Comme le mentionne Beudet : « Ce serait donc moins l'ancienneté, l'intégrité ou l'authenticité intrinsèque d'un territoire patrimonial qui compterait, que sa capacité à faire naître et à supporter un processus d'appropriation et de valorisation¹².» Les patrimoines ne font maintenant plus seulement référence à leur appartenance à une certaine production culturelle, mais bien à leur capacité d'inscription dans des dynamiques contemporaines : c'est là l'enjeu de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine urbain.

UN NOUVEAU REGARD SUR LA VILLE

La constitution de la ville comme concept¹³ apparaît nécessaire à la naissance d'une approche patrimoniale axée sur l'ensemble urbain ancien. Cette conceptualisation de la ville s'est produite au XIX^e siècle. Les changements apportés alors à la ville traditionnelle, à la faveur d'une industrialisation grandissante, favorisèrent la conceptualisation de la ville comme ensemble autorégulé, mais également comme résultante de l'ordonnement d'un certain nombre d'éléments. Si la ville n'était jusqu'alors considérée que comme un ensemble d'éléments bâtis, la naissance de la discipline urbanistique témoigne d'une nouvelle approche de la réalité urbaine. La ville pouvait maintenant être considérée comme un tout, où la mise en relation de ses diverses composantes n'apparaît pas nécessairement prévisible. La définition d'un regard urbanistique est ici la condition à la constitution du patrimoine urbain comme concept. C'est donc dire qu'il faut attendre l'apparition d'une conscience urbanistique, pour qu'apparaissent les prémisses d'une approche du patrimoine urbain.

¹¹ Luc Noppen, *Le patrimoine de proximité : enjeux et défis*, notes de la communication présentée au congrès de l'ACFAS en mai 2004 (non publié), p.1

¹² Gérard Beudet, « Le patrimoine urbain: autopsie d'une conquête inachevée », *Urbanité*, vol.2, no 3, 1997, p. 33

¹³ *Ibid.*, p. 28

C'est notamment la Révolution industrielle avec ses multiples incidences sur la ville traditionnelle qui consolida la reconnaissance d'une spécificité conceptuelle de l'urbain. Les perturbations engendrées par l'adhésion du monde occidental à des modes de production industriels eurent de nombreux impacts sur la ville d'alors.

Car non seulement l'industrie, en créant des sources d'emplois, attire-t-elle main-d'œuvre et population, mais, à une époque où des moyens adéquats de transport et de communication intra-urbains n'existent pas encore, elle a une influence directe sur la structure même du peuplement et sur l'orientation du développement urbain¹⁴.

Ces changements apportés à la ville d'alors conduisirent à une objectivation et à une mise en histoire de l'espace urbain¹⁵. La ville est maintenant historique : elle s'inscrit dans le temps.

On attribue la paternité de la discipline urbanistique à Ildefonso Cerdà. Celui-ci eut le mérite d'élaborer une approche de la ville basée sur les interrelations entre ses éléments constitutifs. Chargé de concevoir l'extension de Barcelone, il voulut répondre aux impératifs de l'organisation et du développement de la ville d'alors, soient : l'amélioration de l'hygiène et de la fluidité des circulations ainsi que l'accessibilité à la propriété foncière par la mise en commun d'éléments urbanistiques.

D'abord, il me fallut donner un nom à ce *mare magnum* de personnes, de choses, d'intérêts de tout genre, de mille éléments divers qui semblent fonctionner, chacun à sa manière, d'une façon indépendante. Mais une observation minutieuse et critique découvre qu'ils entretiennent des relations constantes les uns avec les autres et que, par conséquent, ils finissent par former une unité¹⁶.

La mise en relations des composantes de la ville marque la véritable naissance de l'urbanisme moderne. La ville, à partir de ce moment, cessait d'être considérée comme un tout insondable et devenait la résultante d'une mise en relation de ses éléments constitutifs. Il s'agit là de la naissance d'une approche

¹⁴ Jean-Claude Marsan, *Montréal en évolution*, Montréal, Méridien, 1994, p.172

¹⁵ Françoise Choay, *Op. Cit.*, 1993 p.13

¹⁶ Ildefonso Cerdà, *La théorie générale de l'urbanisation* (1867), traduction française de Antonio Lopez de Aberasturi, Paris, Éditions de l'Imprimeur, 2005, p. 80

holistique de la ville. Cette définition d'un regard urbanistique portant sur la ville apparaît comme le moment inaugural de la constitution du patrimoine urbain comme concept.

Parallèlement à la constitution d'une démarche urbanistique, « l'émergence d'un nouvel espace urbain renvoyait, par contraste et différence, aux cités et aux tissus traditionnels dont ils appelaient l'étude et le questionnement ¹⁷». La naissance plutôt tardive de la ville comme concept, engendra un certain décalage entre l'objet et son approche. Ainsi, si « la construction et l'extension des villes [étaient] devenus des questions presque exclusivement techniques¹⁸», des auteurs, comme Sitte et Giovannoni, abordèrent la ville d'un point de vue holistique. Pour ces derniers, la ville représente davantage que la somme de ses composantes : elle est le fruit de leur mise en relation. Par ailleurs, si les réflexions portant sur le patrimoine bâti plaçaient, dès ce moment, l'architecture au cœur du concept, la prépondérance du regard architectural sur l'urbain engendra un décalage entre la constitution d'une étude de la ville et de son approche patrimoniale.

LE MOMENT MÉMORIAL : LA SACRALISATION DE LA VILLE ANCIENNE

Selon Choay, c'est John Ruskin qui, le premier, tenta cette sortie du monument au profit de son contexte. Ce moment, qu'elle qualifie de mémorial, se situe en Grande-Bretagne, là où la Révolution industrielle eut le plus d'incidences : la ville d'alors disparaissant par pans entiers.

L'installation de voies ferrées et la construction d'infrastructures nécessaires à l'approvisionnement d'une ville de plus en plus industrielle amenèrent la disparition de larges morceaux de la ville traditionnelle. C'est contre cette introduction de l'industrie et de ses techniques que s'insurge John Ruskin. Ruskin considère les ensembles vernaculaires comme relevant d'un certain

¹⁷ Françoise Choay, *Op. Cit.*, 1993, p. 13

¹⁸ Camillo Sitte, *L'art de construire les villes: l'urbanisme selon ses fondements artistiques* (1889), traduction française de D. Wiczorek, Paris, Éditions du Seuil, 1996, p. 2

intérêt patrimonial, ceux-ci étant les premiers menacés par les grandes opérations de modernisation.

Ruskin développe son approche du patrimoine bâti dans un contexte d'industrialisation de la ville. De nouveaux modes de production et de nouvelles infrastructures envahissent la ville anglaise d'alors. Ainsi, s'il critique la mécanisation des modes de production, l'aliénation par le travail à la chaîne ainsi que la perte de savoirs associée à l'intégration des productions, c'est contre la perte de sens associée à l'objet manufacturé, qu'il soit bâti ou non, qu'il s'insurge. C'est dans les *Sept Lampes de l'Architecture* qu'il présente ses principales thèses.

L'architecture est comme le foyer et la protectrice de cette influence sacrée, et c'est à ce titre que nous devons lui donner nos plus graves médiations. Nous pouvons vivre sans elle, nous pouvons adorer sans elle, mais sans elle nous ne pouvons nous souvenir¹⁹.

L'architecture représente pour Ruskin un gage de mémoire. Celle-ci témoigne de ce que nous avons été, et dans la mesure où elle subit la mécanisation des productions, elle se trouve vidée de son sens, de sa capacité à se remémorer. C'est ce qui nous amène à dire que Ruskin sacralisa l'architecture, et plus particulièrement l'architecture comme reflet identitaire de sa société d'appartenance. Ainsi, il ne veut rien de moins que lui redonner sa valeur ontologique, son rôle de véhicule identitaire.

Il est intéressant de noter ici que ce regard sur l'architecture, comme reflet de l'identité de ses concepteurs, correspond à une certaine conception de l'histoire véhiculée à cette époque. En cette fin du XIX^e siècle, on observe un intense développement méthodologique et instrumental des sciences humaines. C'est à cette époque que l'anthropologie et la sociologie se dotent d'une méthodologie qui restera la leur jusqu'à aujourd'hui. Suite aux découvertes de Boucher de Perthes, considéré par certains comme l'un des précurseurs de l'archéologie préhistorique, on se rend compte de la superposition figurée et réelle des artefacts dans le temps et des échanges ayant eu cours entre les

¹⁹ John Ruskin, *Les sept lampes de l'architecture* (1849), traduction française de G. Elwall, Paris, Denoël, 1987, p.187

différentes périodes historiques. Cette prise de conscience du caractère évolutif de l'Homme trouve écho, en 1859, dans un ouvrage qui fera date, l'*Origine des Espèces*. Darwin, comme Boucher de Pertes, contribua à cette croyance en la complexification historique de l'humanité. Ainsi, la question du devenir historique de l'Homme et des étapes de son développement apparaît comme étant au cœur des principales préoccupations scientifiques de l'époque. John Ruskin ne fait pas exception à ce courant.

Il est intéressant de considérer les positions de Ruskin sur le patrimoine bâti en relation avec l'approche archéologique de l'époque. Ruskin, tout comme les premiers archéologues, considère l'objet manufacturé, dans un cas le bâtiment et dans l'autre l'objet usuel, comme le reflet d'un certain savoir faire et par le fait même d'un stade évolutif de sa société d'appartenance. Le bâtiment, lui-même artefact, révèle un degré de connaissances techniques, les principales activités et les préoccupations de ses concepteurs, en somme leur identité. Si les premiers préhistoriens ne s'intéressent peu ou pas du tout à l'évolution de la société d'étude, mais bien davantage à la production matérielle qui en découle, Ruskin met de l'avant la primauté de la production architecturale comme reflet de sa société d'appartenance. À cet effet, il témoigne, tout comme les premiers archéologues, d'un enfermement dans l'objet. Si ceux-ci semblent davantage préoccupés par les variations observables dans les objets recueillis, que par ceux qui se déroulent au niveau de la société²⁰, Ruskin considère le patrimoine bâti par son esthétisme. Le bâtiment est ainsi considéré comme un artefact, comme un témoin de l'évolution.

Il est certain, pour nous, que ce contexte historique, où émergent les nouvelles sciences humaines, et plus particulièrement celles portant sur l'évolution de l'Homme, a influencé Ruskin dans sa définition d'une approche du patrimoine bâti. Ce patrimoine est alors considéré comme un artefact qui a de la valeur par la seule charge identitaire qu'il véhicule. Pour Ruskin, le patrimoine bâti, par sa charge identitaire et son aspect palimpseste, comme témoin d'une

²⁰ Phillip. E. Smith, 1984, « L'archéologie d'une transformation sociale », *Anthropologie et sociétés*, Québec, vol. 8, no. 1, p.45-62

certaine évolution, ne peut faire l'objet d'aucune intervention contemporaine. Seul l'entretien peut veiller à sa conservation.

[...] la conservation des monuments du passé n'est pas une simple question de convenance ou de sentiments. Nous n'avons pas le droit d'y toucher. Ils ne nous appartiennent pas. Ils appartiennent en partie à ceux qui les ont construits, en partie à toutes les générations d'hommes qui viendront après nous²¹.

Au même moment, Viollet-le-Duc témoigne d'une autre conception du bâtiment ancien. Celui-ci n'est plus le simple résultat d'une société donnée et d'une époque donnée, mais bien une représentation de ce qu'aurait voulu être cette société. Puisque le patrimoine bâti est une représentation idéalisée de sa société d'appartenance, celui-ci se réserve le droit d'intervenir sur le bâtiment ancien. Dans ce contexte, le monument n'est plus considéré comme le témoin identitaire de ses concepteurs, mais bien comme répondant de leurs plus grandes aspirations. C'est au nom de cette projection que Viollet-le-Duc intervient sur le bâti, pour permettre l'aboutissement de cette idéalisation. Il se veut ainsi celui par qui le bâtiment se réalise. Par ailleurs, il est important de noter que le monument se restreint pour Viollet-le-Duc à l'objet architectural. Si sa seule intervention portant sur un ensemble urbain fut la restauration des fortifications de Carcassonne, Viollet-le-Duc ne favorisa pas, comme le fit Ruskin, une prise en compte des ensembles urbains. Contrairement à ce dernier pour qui les tissus vernaculaires relevaient d'un intérêt patrimonial, Viollet-le-Duc ne s'intéressait qu'au monument architectural.

Cette différence fondamentale entre les deux hommes en cache une seconde. L'un favorise une mise en scène du patrimoine bâti, tandis que le second, semble davantage préconiser la conservation du monument historique. Comme nous l'avons présenté, Ruskin s'insurge contre l'intervention sur le monument historique. Selon lui, la charge identitaire qui est attribuée au monument est un corollaire de son intégrité. Si le seul entretien peut préserver le monument de sa dégradation, le contemporain ne peut espérer reconstruire ou rétablir certains éléments disparus.

²¹ John Ruskin, *Op. Cit.*, 1987, p. 206

En évoquant le contexte artistique de la fin du XIX^e siècle, Ruskin s'inscrit dans un vaste courant de recherche du pittoresque. Ce pittoresque apparaît alors comme étant caractérisé par une certaine introspection, une valorisation de l'ancien et du travail artisanal qui était à cette époque déjà mis à rude épreuve par la montée de l'industrialisation. L'effet pittoresque, associé à un certain romantisme, favorisait les reliefs accidentés, où la fragilité de l'humain est évoquée, ainsi qu'une valorisation des temps anciens, celle-ci prenant la forme d'une réactualisation de courants architecturaux ou d'une valorisation à outrance de la ruine. Bien que Viollet-le-Duc soit aussi mobilisé par un certain sens du pittoresque, Ruskin apparaît davantage comme un partisan de la conservation que de la mise en scène.

Certes, les approches respectives de Ruskin et de Viollet-le-Duc sont marquées par des similitudes, dont une valorisation de l'ancien, mais les deux hommes se distinguent par leur appréhension respective de l'objet patrimonial. La conservation, telle qu'elle fut pratiquée par Viollet-le-Duc, est issue d'une réactualisation du monument historique, et ce tant par le degré des interventions y étant apportées, que par cette volonté de réinscription du monument dans un contexte qui peut avoir été tout autre qu'à celui de son édification.

Bien que Ruskin et Viollet-le-Duc témoignent tous deux d'une approche patrimoniale axée sur le monument, il apparaît tout d'abord historique pour l'un et architectural pour l'autre. Cette conception du patrimoine, loin de se restreindre à ces deux principaux protagonistes, fut partagée par de nombreux intervenants en patrimoine. Si la naissance de l'urbanisme comme conceptualisation de l'urbain se réalise en même temps que se définit l'intérêt pour le patrimoine, on est aujourd'hui confronté à un décalage entre la pratique urbanistique et le discours patrimonial.

LE MOMENT HISTORICISTE : LA VILLE ANCIENNE COMME IDÉAL D'ESTHÉTISME

Choay situe le second moment de la constitution du concept de patrimoine urbain dans l'Autriche de la fin du XIX^e siècle²². Camillo Sitte en est son principal protagoniste.

Sitte, s'inscrit dans la tradition d'Hobrecht et de Baumeister. Ces deux hommes, l'un préfet de Berlin et l'autre ingénieur civil, posèrent les jalons de la réflexion sur l'extension urbaine. C'est à la lumière de l'organisation générale de la ville qu'ils amorcèrent une réflexion sur la constitution de nouvelles extensions de la ville ancienne. C'est cette attention, accordée aux formes urbaines comme ciment entre la ville traditionnelle et la nouvelle, qui amena Sitte à considérer l'importance de la place publique dans l'organisation de la ville contemporaine.

Avec *L'art de bâtir les villes*²³, Sitte pose les assises de son approche de l'espace urbain. Évacuée de toute considération esthétique, la ville le frappe par sa laideur. Il s'interroge avant tout sur la nécessité d'une aliénation artistique et sur les fondements d'une pratique urbanistique ne prenant en compte que les considérations techniques. À cette ville, régulée par des impératifs techniques, il oppose les villes anciennes, qu'elles soient issues de l'Antiquité, du Moyen-Âge ou de la Renaissance, comme étant davantage marquées par une sensibilité artistique.

Sitte ne regrette pas la ville d'autrefois : il déplore la disparition de l'esthétisme dans la praxis urbanistique. Ces villes anciennes appartiennent à un passé révolu et ne sauraient être intéressantes que pour leur seule valeur historique. Ainsi, s'il déplore cette disparition de l'art dans la ville moderne, il tente de dégager certaines règles communes d'organisations spatiales des places publiques dans les villes anciennes.

Il nous a donc semblé opportun de tenter d'étudier un certain nombre de belles places et d'ordonnements urbains du passé, afin de dégager les causes de leur effet esthétique. Car, ces causes une fois connues avec

²² Françoise Choay, *Op.Cit.*, 1993, p.13

²³ Camillo Sitte, *Op. Cit.*, 1996

précision, il serait possible d'obtenir une somme de règles dont l'application devrait permettre d'obtenir des effets analogues et tout aussi heureux²⁴.

Il dégage d'étroites relations entre les espaces vides et pleins; une articulation de tous les éléments bâtis; une fermeture des espaces libres et l'importance des relations d'échelles entre le bâti et les espaces libres. À ce titre, il sera considéré comme l'un des premiers morphologues urbains.

Par ailleurs, la ville de Sitte, qui est issue de la Révolution industrielle, ne saurait répondre nécessairement de ces règles. Les espaces requis pour les activités industrielles de la ville contemporaine lui apparaissent de beaucoup trop grande échelle pour répondre à cet esthétisme. De même, les nouvelles méthodes de production architecturale et de tissus urbanisés lui apparaissent incompatibles avec les conditions inhérentes à ces règles. Si l'esthétisme était parti prenante des modes de construction de la ville d'autrefois, cette sensibilité à l'art ne peut être réintroduite dans la ville contemporaine, à cause, notamment, de sa disparition du réflexe aménagistes.

Bien qu'il fût taxé de passéiste par Le Corbusier, Sitte ne regrette en aucun cas la ville d'autrefois, il aspire davantage à l'élaboration d'une esthétique particulière de la ville moderne. Ainsi, lorsque vient le temps d'aborder la ville contemporaine, il ne renie aucunement les principales considérations techniques de son époque, à savoir la circulation et les questions d'hygiène. Il tente de concilier ces considérations techniques avec des intérêts esthétiques. C'est dans cette optique que Choay considère qu'il se situe dans le courant de l'histoire en devenir²⁵.

Bien que sa réflexion s'articule avant tout autour de la mise en relief d'éléments communs entre différentes places publiques, il tente de cerner le rôle de la place contemporaine dans la ville moderne. Celle-ci, loin de répondre aux aspirations d'autrefois, est plus souvent qu'autrement vacante. Aux petites places irrégulières de jadis, s'opposent maintenant la recherche de symétrie et la

²⁴ *Ibid.*, p. XXIV

²⁵ Françoise Choay, *Op. Cit.*, 1993, p.13

constitution de grandes places conçues dans le but de favoriser les circulations. L'art est évacué du réflexe aménagiste au profit de la recherche de l'efficacité technique.

Il faut à tout prix étudier les œuvres du passé, et remplacer la tradition artistique perdue par la connaissance théorique des causes qui fondent la beauté des aménagements anciens. Ces causes doivent être érigées en revendications positives, en règles de l'urbanisme, qui seules pourront nous sortir de l'ornière, s'il en est encore temps²⁶.

Contrairement à Ruskin qui considérait la modernisation de la ville comme étant néfaste à sa conservation, Sitte s'appuie davantage sur cette transformation pour dégager une esthétique particulière à la ville autrichienne de la fin du XIX^e siècle. Il désire une réactualisation des règles ayant présidé à la formation des places d'autrefois dans le but de réintroduire un certain esthétisme dans la ville moderne. C'est le rôle didactique et la valeur esthétique de la ville ancienne qui l'intéresse.

Dans ces circonstances, la conservation de la ville ancienne, au sens où l'entend Sitte, débouche sur sa muséification. « La ville en tant qu'objet anachronique, impropre aux usages modernes [...] ne peut plus servir que le savoir historique et le plaisir esthétique²⁷ ». Si le parcellaire d'autrefois constitue pour Sitte un élément historique que les nouveaux lotissements ne sauraient supplanter d'un point de vue esthétique, il importe de les conserver, ne serait-ce que pour leur valeur didactique. À ce titre, il se situe à mi-chemin entre la conception du monument historique tel que promulgué par Ruskin et l'approche du patrimoine urbain telle que prônée par Giovannoni.

²⁶ Camillo Sitte, *Op. Cit.*, 1996, p.134

²⁷ Françoise Choay, *Op. Cit.*, 1993, p.14

LE MOMENT INTÉGRATIF : L'ARRIMAGE DE LA VILLE ANCIENNE À LA VILLE MODERNE

C'est l'Italie de l'Entre-deux-guerres qui a vu apparaître la notion de patrimoine urbain. Gustavo Giovannoni, à qui l'on doit la dénomination de ce concept est un homme issu de plusieurs disciplines, ingénierie, architecture et histoire de l'art. C'est en 1931, la même année que fut tenu le premier Congrès International d'Architecture Moderne, qu'il publie *Vecchie città ed edilizia nuova*²⁸, la synthèse de ses travaux précédents et le résumé de son approche des centres anciens. Rédigé dans une Europe fasciste, cet ouvrage se veut une réflexion sur l'arrimage de la ville ancienne à la ville moderne.

Oublié pendant de nombreuses années, l'enseignement de Giovannoni fut réintroduit dans les écoles d'architecture et d'urbanisme au début des années 1990. Si le monde francophone dut attendre jusqu'au tournant du XXI^e siècle avant d'avoir une traduction de son oeuvre, il fallait transcender l'héritage fonctionnaliste si opérant dans nos sociétés contemporaines. À la traduction française de *Vecchie città ed edilizia nuova*, se juxtapose la redécouverte de l'école italienne. C'est à la lumière de ses écrits que doivent être abordés les travaux des typo-morphologues italiens et de leurs homologues français : Giovannoni ayant mis de l'avant l'idée que la ville moderne est issue des interrelations entre l'ancien et le nouveau, où ces derniers s'influencent et se complètent.

*L'urbanisme face aux villes anciennes*²⁹ fait le bilan de sa pensée. Les centres anciens étant plus que souvent dénaturés dans le but de répondre aux besoins de la vie urbaine contemporaine, il pose l'existence de différences fondamentales entre la ville ancienne et la ville moderne. C'est en soulevant les principales préoccupations de la démarche urbanistique, la circulation, l'hygiène et l'économie, qu'il conçoit la rupture entre les deux. Loin de se restreindre aux questions fonctionnelles, il s'inquiète de la disparition de l'esthétique dans la ville

²⁸ Giovannoni, Gustavo, *L'urbanisme face aux villes anciennes* (1931), traduction française de J.M. Mandosio, A. Petita, C. Tandille, Paris, Éditions du Seuil, 1998

²⁹ *Ibid.*

moderne. La ville ancienne, longtemps considérée comme suffisante, s'inscrit maintenant dans un vaste réseau. Elle doit s'arrimer aux nouveaux centres de l'agglomération urbaine. Par ailleurs, les centres urbains anciens, ne pouvant jouer leur rôle d'autrefois, doivent être considérés dans leur complémentarité avec la ville nouvelle. C'est la pierre angulaire de son raisonnement. Cette intégration à la ville contemporaine ne pourrait se faire qu'avec l'élaboration de plans d'ensemble soucieux de cette mise en réseaux.

Certes, l'un des plus grands apports de Giovannoni fut l'élaboration du concept de patrimoine urbain. Bien que ce concept prenne origine chez Ruskin, notamment par l'intérêt qu'il porta aux tissus vernaculaires, et par la suite chez Sitte, par le lien qu'il établit avec la ville en devenir, c'est véritablement Giovannoni qui en élabora les principales considérations³⁰.

En s'interrogeant sur le rôle de la ville ancienne dans la ville moderne, Giovannoni sortait du simple cadre du monument historique pour porter un intérêt aux tissus anciens. C'est là sa principale originalité.

[...] pour comprendre et évaluer la grande documentation historique qui nous est transmise par la pierre des centres anciens, le tissu serré des petits édifices a souvent plus de valeur que les grands monuments, et c'est là une valeur vivante qui n'intéresse pas tant notre culture que notre sentiment de l'art³¹.

Cette sortie du monument au profit de son contexte lui permit d'articuler sa réflexion sur les interrelations entre la ville ancienne et la ville moderne. Répondant chacune à des rôles différents, les deux se complètent et s'enrichissent mutuellement par leurs rapports.

Il vaut donc mieux, tant qu'on le peut, suivre un autre chemin : limiter l'intervention sur le centre ancien à un petit nombre d'adaptations, à des compléments architecturaux, modestes et respectueux du contexte, sans

³⁰ « Un ensemble tissulaire global, comme entité *sui generis*, et non plus comme l'addition de monuments indépendants. Il tend à englober tous les tissus fortement structurés. Ce patrimoine consacre l'intérêt des milieux urbains anciens et non plus seulement les contextes d'implantation des grands monuments urbains. » - Françoise Choay, préface, Giovannoni, Gustavo, *L'urbanisme face aux villes anciennes*, (1931), traduction française de J.M. Mandosio, A. Petita, C. Tandille, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p.13

³¹ *Ibid.*, p.212

y introduire d'altérations matérielles qui se traduisent par des altérations artistiques; orienter, en revanche, la nouvelle vie urbaine ainsi que les expériences, ou les négociations avec la grande spéculation, de même que les expressions significatives de la modernité, vers les quartiers de formation récente³² .

Cette prise de conscience de l'urbanité et de la nécessité d'une introduction des centres anciens aux dynamiques de la ville contemporaine constitue, sans aucun doute, l'un de ses principaux apports à la discipline urbanistique.

La mise en réseau des centres anciens se justifie par le faible niveau de plasticité de ces derniers. Ce niveau correspond au point de non-retour au-delà duquel les principaux attributs ou caractères des centres anciens seraient altérés irrémédiablement. Giovannoni se base sur cette limite d'adaptabilité pour avancer l'idée d'une nécessaire répartition des charges entre la ville ancienne et la ville moderne. Si la ville ancienne semble mieux adaptée à une vie de quartier et à ses activités de proximité, les grands débits de circulation et les activités économiques motrices de la ville contemporaine doivent être orientés vers d'autres centres, vers la ville moderne.

Giovannoni appuie sa conception d'un raccordement entre la ville ancienne et la ville moderne par la présentation d'une conception intégrée du développement urbain. Ce développement, prenant appui sur des schémas d'aménagement, se doit de considérer la ville dans sa totalité et de veiller à la juste intégration de ses parties. Ainsi, un *plan régulateur*, selon l'expression qu'il utilise, « n'est efficace que s'il facilite et accentue l'orientation spontanée de la vie urbaine³³».

Dans le même ordre d'idées, les mesures de conservation qu'il met de l'avant répondent de son approche du patrimoine urbain. Les interventions faites dans les tissus anciens doivent s'inscrire dans leur échelle propre, et non pas être envisagées à partir de la ville moderne.

³² *Ibid.*, p.219

³³ *Ibid.*, p.242

[...] il faut pratiquer des interventions ponctuelles et non des aménagements linéaires, procéder par petites touches locales et sans utiliser les grands moyens, en dégagant sans ajouter, en améliorant sans transformation radicale³⁴.

Les tissus anciens ne sauraient souffrir d'interventions de grande échelle. Ils doivent au contraire, être traités finement, dans leurs rapports de proximité et à l'échelle d'une vie de quartier. En ce sens, les grandes interventions de mise en réseau ne sauraient passer par l'ouverture formelle des quartiers anciens sur la ville moderne, mais bien par un raccordement de leurs vocations et de leur *ambiente*³⁵. C'est cette finesse de l'intervention que souligne Giovannoni lorsqu'il met de l'avant le *diradamento*, l'*éclaircissage* des tissus anciens.

Ce terme, emprunté à la botanique, désigne un type d'intervention qui permet de débarrasser un tissu urbain ancien des constructions qui entrent en conflit avec ses qualités d'ordre social et ses valeurs esthétiques. Il est intéressant de noter ici le lien avec la technique de curetage mise de l'avant par Patrick Geddes quelques années auparavant. La notion d'*éclaircissage*, que présente Giovannoni, témoigne de cette importance qu'il accorde aux caractéristiques endogènes des tissus urbains anciens. En ce sens, leurs qualités intrinsèques, qu'elles soient reliées à leurs valeurs artistiques ou esthétiques, sont les garantes de leur inscription dans les réseaux urbains contemporains.

C'est avec *Vecchie città ed edilizia nuova* que Giovannoni a résumé son approche des centres anciens. Ceux-ci, différents de la ville nouvelle, tant par leur organisation que par leurs fonctions, doivent trouver leur place dans les réseaux de la ville moderne. Dans leurs formes actuelles, ceux-ci paraissent inconciliables. Bien qu'il relève certains éléments de pérennité entre les deux entités urbaines, une attention particulière doit être portée aux centres anciens. Ainsi, il faut réintroduire ces centres dans les dynamiques de la ville en formation en misant sur la création de sous-centres. La mise en place d'un réseau complexe permettrait de diluer les pressions sur les centres anciens et de

³⁴ *Ibid.*, p.286

³⁵ Giovannoni désigne par ce terme à la fois l'environnement immédiat d'un monument, constitué par les vides et les pleins, formant le cadre esthétique et social et également la physionomie de la ville et de ses quartiers qui se traduit par son organicité topographique, architecturale, sociale et esthétique. - *Ibid.*, p.333

redéfinir de nouvelles vocations. En s'intéressant aux tissus anciens, Giovannoni s'est inscrit comme l'un des pionniers du patrimoine urbain. La sortie du monument au profit du contexte aura amené un enrichissement de la pratique patrimoniale ainsi qu'une prise en compte de ce patrimoine par les pratiques urbanistiques.

III. L'ÉDIFICATION PATRIMONIALE QUÉBÉCOISE : UNE HISTOIRE EN TROIS TEMPS

C'est en se basant sur le découpage de l'évolution patrimoniale, tel que formulé par Beaudet dans le texte *Le patrimoine est-il soluble dans la postmodernité*³⁶ que nous aborderons la constitution d'un patrimoine québécois. Si nous nous référons à ce texte, c'est parce que l'auteur y traite de l'évolution de la question patrimoniale, notamment celle du patrimoine urbain, à la faveur d'un point de vue urbanistique. Ainsi, on considère trois périodes distinctes à l'édification des pratiques de la conservation : la période de 1850 à 1960 comme étant celle du monument historique ou naturel; les décennies 1960 et 1970 comme étant celles de la démocratisation et de la constitution d'un regard québécois sur le patrimoine; et la période couverte par les années 1980 et 1990 comme étant caractérisée par une explosion de la notion de patrimoine et du chevauchement des territoires de la conservation et de l'aménagement.

LES ANNÉES 1850-1960 : L'IDÉALISATION D'UN PASSÉ

Mue par un certain romantisme et une valorisation du pittoresque, la première période voit la naissance du monument historique. Celui-ci s'affirme en réponse à une perte de sens associée à la mécanisation des modes de production tout comme à la modernisation de la ville traditionnelle. Comme nous l'avons précédemment mentionné, c'est dans l'Angleterre victorienne que cette réaction suscita les plus fortes réactions. Confronté à l'industrialisation de la ville traditionnelle, John Ruskin, vint à considérer la mécanisation des modes de production comme une perte de sens et de savoirs, ceux-ci étant autrefois constitués par le labeur de l'ouvrier spécialisé. La production du cadre bâti, relevant également de cette mécanisation, s'aliéna le sens attribué à la création, à l'ouvrage de l'*homo faber*, à ce qu'Hannah Arendt considère comme « l'infinie variété des objets dont la somme constitue l'artifice humain³⁷ ».

³⁶ Gérard Beaudet, Luc Applebaum et Rémi Guertin, « Le patrimoine est-il soluble dans la postmodernité », *Trames*, Montréal, Faculté de l'aménagement, no.12, 1998, p.11

³⁷ Hannah Arendt, *Condition de l'Homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983, p.187

Le monument historique constitue dans ce contexte un témoin privilégié du savoir-faire ancestral, de l'identité de ses concepteurs. Il répond alors de ce besoin de sens associé à la définition d'une identité propre. Ainsi, il n'est pas surprenant que la constitution du monument historique ait débouché sur la valorisation des œuvres architecturales associées à l'histoire nationale, celles-ci participant à la construction d'une identité inscrite à l'échelle de la nation.

Au Québec, la constitution d'une identité nationale s'est effectuée en deux temps. Tout d'abord, c'est à la suite de la publication du rapport de Lord Durham qu'est né ce besoin de remémoration. Dans ce rapport, il qualifie les Canadiens de « peuple sans histoire » et recommande leur assimilation progressive. Comme le souligne Paul-Louis Martin³⁸, ce rapport agira comme un coup de fouet sur la conscience des élites, qui à partir de ce moment, découvrent la richesse de leur expérience collective. Face à l'éminence d'une assimilation et au contact d'une nouvelle élite anglophone, est apparu le besoin de mémoire. Intimement liée au courant nationaliste qui alimenta la société québécoise, la reconnaissance de l'héritage français semble faire parti de notre besoin de conscience historique nationale³⁹. Ainsi, pendant plus de 200 ans cette conscience nationale s'abreuva à notre héritage francophone. Si un courant nationaliste émerge au lendemain de la conquête britannique, il se réclame d'une descendance française. Déracinée et, selon certains, sans culture, la communauté canadienne-française d'alors se constitue par autarcie, sans entretenir de véritables liens avec son ancienne métropole. Lord Durham, en soulignant l'inexistence de la culture canadienne aura alimenté le besoin d'éclairer cet héritage culturel.

C'est quelques années plus tard, qu'émerge un véritable courant nationaliste. La constitution d'une littérature canadienne-française contribue alors à éveiller une culture historique populaire et à susciter le sentiment profond d'une identité particulière⁴⁰. Ainsi, c'est entre 1845 et 1849 que François-Xavier Garneau publie la première histoire du Canada. Celle-ci apparaît comme une réplique sans ambages au rapport Durham : un écrit qui relaterait l'histoire du

³⁸ Paul-Louis Martin, *Les chemins de la mémoire*, Commission des biens culturels du Québec, Québec, Publications du Québec, tome 1, L'Est du Québec, 1991, p.2

³⁹ *Ibid.*, p.1

⁴⁰ *Ibid.*, p.2

Canada! En 1860, est créée l'École littéraire de Québec. Philippe Aubert de Gaspé publiera, quant à lui, en 1863 l'un des premiers romans québécois, *Les Anciens Canadiens*, qui décrit les répercussions de la Conquête sur la société d'alors. C'est donc par l'éclosion d'une littérature ancrée dans les réalités de la vie du Bas-Canada qu'un sentiment nationaliste prendra forme, d'abord sous forme de réaction à la Conquête, mais ensuite par la constitution d'une identité typiquement canadienne-française.

C'est à cette époque, où émerge un sentiment nationaliste, que se manifeste le premier fait de conservation de patrimoine bâti. En 1862, les sœurs Hospitalières de Québec, renonçant à la démolition de leur ancien moulin, marquent le début de la conservation du patrimoine bâti au Québec. Certes, il serait pertinent de s'interroger sur le véritable sens de cette conservation. Reliquat d'un passé qui n'est plus, ou témoin de leur évolution congréganiste, toujours est-il que ce geste de conservation constitue un précédent. Si la majorité des actions posées par la suite, au Québec, en matière de conservation du patrimoine bâti relèvent d'un certain nationalisme, il est intéressant de noter que la première intervention de mise en valeur d'un ensemble urbain soit le fait d'un anglophone, Lord Dufferin.

Le pittoresque, alors en vogue à la fin du XIX^e siècle, apparaît également comme un élément ayant favorisé la constitution d'un monument, celui-là, naturel. Si le fil nostalgique apparaît primordial à ce courant, il favorise les éléments picturaux et paysagers susceptibles d'éveiller de forts sentiments chez l'observateur. C'est ainsi que les sites naturels, caractérisés par une topographie accidentée ou la présence de plans d'eau, constituent, selon le point de vue romantique, des espaces de prédilection à l'épanouissement de l'humain.

Bien que la recherche du pittoresque ait présidé à la valorisation de certains éléments naturels, l'hostilité des milieux de vie de la ville industrielle du XIX^e siècle représente également un important déclencheur à une valorisation de la nature comme milieu d'évasion. Cette dernière étant totalement absente de la ville d'alors, les espaces périphériques de la ville industrielle deviennent

d'importants lieux de (re)création. C'est ainsi qu'on favorise, durant cette période, la constitution de véritables monuments naturels.

C'est à cette époque que l'on assiste, au Québec, à la mise en réserve du mont Royal, à l'aménagement du parc des Plaines d'Abraham et à la désignation des premiers parcs provinciaux, le parc du Mont Tremblant (1894) et le parc des Laurentides (1895). La constitution de ces aires protégées répond, dans ce contexte, autant à une valorisation pittoresque de la nature qu'à une mise en réserve propre à une approche monumentaliste du patrimoine. On assiste durant cette période à la mise en valeur de certains ensembles militaires, dont le fort Chambly (1866) ainsi que les fortifications de Québec (1875). Par ailleurs, l'un des événements les plus significatifs de cette première période patrimoniale est, sans conteste, la création, en 1922, de la Commission des biens culturels du Québec.

Créée à la suite de la Commission canadienne des lieux et monuments historiques (1919), la Commission des biens culturels du Québec est née de l'adoption par l'Assemblée législative du Québec, en 1922, de la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. Dans la foulée de la désignation, par la commission nationale, des forts Lennox (1920), Chambly (1920) et Saint-Jean (1923), ainsi que des canaux de Carillon, Chambly, Grenville, Lachine et Soulanges (1929), la nouvelle commission entreprit, en vertu de son mandat, de classer dès 1929, le Château de Ramezay à Montréal, la maison des Jésuites à Sillery, et l'église Notre-Dame-des-Victoires située sur la Place Royale à Québec. Comme le souligne Beudet :

La mise en réserve de ces bâtiments, ensembles, sites historiques et espaces naturels témoignait à la fois d'une vision idéalisée du passé ou de la nature, d'une consécration commémorative conforme aux canons des histoires nationales de l'heure, d'un éveil progressif aux conséquences de l'oubli et de l'érosion, de même que d'une prise de conscience des menaces découlant de l'exploitation parfois sauvage des ressources naturelles et d'un processus d'industrialisation et d'urbanisation soutenu⁴¹.

⁴¹ Gérard Beudet, *Op.Cit.*, 1998, p.11

Les classements de la Commission des biens culturels du Québec témoignent à cette époque d'une survalorisation du fait français. En édulcorant la présence britannique, on préconisa une vision manichéenne du patrimoine : d'un côté, les témoins de la période française, et de l'autre, le legs britannique. La mise en réserve de vastes territoires, tels les parcs du Mont Tremblant et des Laurentides, contribua également, durant cette période, à la constitution d'une approche dichotomique du territoire.

En effet, la constitution de vastes territoires protégés est à mettre en opposition avec le développement effréné qui caractérise l'ensemble de la province. La mise en réserve des secteurs couverts par les parcs du Mont Tremblant et des Laurentides apparaît comme le gage d'une intégrité, celle-ci alors soumise à rude épreuve. Il apparaît que cette mise en réserve du territoire est opérée par dissociation du patrimoine du non-patrimoine.

À la faveur du romantisme ambiant et d'une valorisation du pittoresque, le décret patrimonial de cette période a porté presque exclusivement sur les bâtiments, ensembles ou sites qui témoignaient à la fois d'un passé idéalisé, mais aussi de leur inscription dans l'histoire nationale. Le développement effréné du territoire aura favorisé la constitution de réserves naturelles, celles-ci se préservant des méfaits d'une urbanisation de plus en plus soutenue. À juste titre, il en était « comme si le territoire [...] pouvait être divisé en deux parties, d'un côté une réserve patrimoniale, de l'autre une immense zone livrée à l'aménagement⁴²».

LES ANNÉES 1960-1970 : LA DÉMOCRATISATION D'UN REGARD PATRIMONIAL

La seconde période patrimoniale prend place durant les décennies 1960 et 1970. Alimentée par de nouvelles valeurs, dont la Révolution tranquille s'est fait le fer de lance, la société québécoise connaît alors un bouleversement dans sa façon d'habiter. L'augmentation du pouvoir d'achat, favorisée par une économie

⁴² Jean-Michel Leniaud, *L'Utopie française. Essais sur le patrimoine*, Paris, Mangès, 1992, p.142 cité dans Gérard Beaudet, Luc Applebaum et Rémi Guertin, « Le patrimoine est-il soluble dans la postmodernité », *Trames*, no.12, 1998, p.12

plus que florissante, ainsi qu'un repli sur la famille, contribua à l'essor de la banlieue pavillonnaire telle que nous la connaissons. Cette urbanisation, se faisant au détriment des installations préexistantes, prend bien souvent un aspect anarchique. Avec l'implantation d'immenses infrastructures de transport, modernité oblige, la ville québécoise sera mise au diapason de l'Amérique. Bien que la périphérie urbaine soit l'une des premières victimes de cette urbanisation, les quartiers centraux ne sont pas en reste. En effet, ceux-ci, souvent jugés insalubres en raison de leur stock de logements et d'équipements vétustes, sont voués au pic des démolisseurs. De multiples programmes de rénovation urbaine sont alors élaborés sans distinction, imposant de nouveaux modes d'habiter, mais également de nouveaux milieux de vie, bien souvent difficilement compatible avec les cadres de vie antérieurs.

Contrairement à la période précédente où le romantisme ambiant ainsi que la recherche du pittoresque favorisaient la mise en réserve de grands espaces naturels et la sauvegarde de monuments historiques liés aux épisodes de l'histoire nationale, cette deuxième période, dans la constitution d'un regard sur le patrimoine, apparaît davantage issue de l'édification patrimoniale comme refus d'une certaine modernité. C'est face aux différentes menaces de disparition posées par l'urbanisation d'alors que s'élève une nouvelle voix dans le discours patrimonial, celle de rassemblements de citoyens.

C'est à la suite de l'épisode de la maison Van Horne⁴³, que cette nouvelle voix se fait prépondérante dans le discours patrimonial de l'époque. Comme le mentionne Marsan :

Ces groupes d'opinion et de pression ne s'en sont pas pris au développement immobilier comme tel mais bien à un type de développement qui provoquait des démolitions, [...] qui menaçait un héritage construit auquel s'identifiaient les citoyens, qui défigurait des rues et des paysages urbains traditionnels, qui ne rapportait rien aux

⁴³ La démolition de la maison de Sir William Van Horne, le 7 septembre 1973, suscita un véritable tollé et déborda largement le cadre montréalais. Cet événement fut vécu par plusieurs comme une prise de conscience collective de la précarité du patrimoine bâti montréalais. Le groupe de défense du patrimoine, Sauvons Montréal, naquit à la suite de cet épisode, en octobre 1973.

populations locales malgré les prétentions et les promesses des promoteurs⁴⁴.

Bien que ces rassemblements de citoyens soient bien souvent issus de batailles épisodiques livrées envers certains promoteurs et leurs projets, certains d'entre eux, tels Sauvons Montréal et Héritage Montréal, survivront à leur naissance. C'est bien là le signe d'une redécouverte du patrimoine bâti.

Il est intéressant de noter que cet intérêt pour le patrimoine bâti se fait à la faveur d'un nouveau visage. En effet, si certains académiciens de la première moitié du XX^e siècle soulignent les qualités de la production architecturale vernaculaire, pensons à Ramsay Traquair ou à Percy Nobbs, un intérêt populaire se confirme, durant la seconde partie du XX^e siècle, pour les quartiers anciens comme lieux de vie. À la différence de ces universitaires qui s'intéressaient exclusivement aux bâtiments, un nouveau regard se pose sur les ensembles urbains historiques.

Alors que la notion de patrimoine bâti de la première moitié du XX^e siècle se référait au patrimoine de conservation, dans le sens muséologique du terme [...] celle à laquelle adhère massivement la population aujourd'hui est tout autre : il s'agit d'un patrimoine d'utilisation, d'usage, voire, à la limite de consommation. Comme si le patrimoine semblait vouloir se confondre avec l'urbanité et l'urbanisme⁴⁵.

Il faut mentionner que Jane Jacobs publie au début des années 1960, un ouvrage qui fera date, *The Death and Life of Great American Cities*⁴⁶. Pour cette canadienne d'adoption, l'urbanisme contemporain, celui développé par les héritiers du fonctionnalisme, est à condamner. Comme le souligne Marsan⁴⁷, les principaux arguments qu'elle utilise pour décrier cet urbanisme et ceux évoqués pour justifier la conservation d'un patrimoine d'usage et d'ambiance, apparaissent essentiellement les mêmes : maintenir la diversité dans le milieu urbain; assurer la cohésion communautaire; ainsi que conserver les milieux de vie essentiels à la

⁴⁴ Jean-Claude Marsan, *Montréal en évolution*, Montréal, Méridien, 1994, p.386

⁴⁵ Jean-Claude Marsan, « La conservation du patrimoine bâti », dans *Les chemins de la mémoire*, Commission des biens culturels du Québec, Québec, Publications du Québec, tome 2, L'Ouest du Québec, 1991, p.5

⁴⁶ Jane Jacobs, *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Vintage Books, 1992

⁴⁷ Jean-Claude Marsan, *Op. Cit.*, 1994, p.391

vitalité de la ville et à la promotion de l'idée et du sens de la cité. À Montréal, l'opposition, au début des années 1970, au projet de Cité Concordia⁴⁸ témoigne de cet intérêt pour le patrimoine vernaculaire et de cette nouvelle sensibilité aux milieux anciens.

Par ailleurs, cette redécouverte cache un revers tout aussi tranchant que peut l'avoir été son action dans la préservation du patrimoine bâti. En effet, certains voient dans la généralisation d'un discours portant sur la contestation d'une modernité architecturale et urbanistique un signe de ce que Françoise Choay a cerné comme étant la perte de notre compétence d'édifier⁴⁹, ainsi que de son corollaire, le refus de la démolition. À partir de ce moment, le patrimoine devient en quelque sorte une réserve face aux menaces de dilapidation qui semble peser de plus en plus lourd, ces menaces étant majoritairement issues du phénomène de globalisation. Si pour Ruskin, le patrimoine endossait déjà une certaine sacralité, celle-ci se constituait par son ancienneté, comme un témoin des valeurs et de l'identité de ses concepteurs. C'est donc au nom du passé que le patrimoine se fait sacré. Si, pour Choay, la démolition se fait aujourd'hui de plus en plus difficile, c'est qu'elle s'affiche comme un refus de la ville en train de se faire. Narcissique, le regard porté sur le patrimoine ne pourra nous ramener à son essence, « un rappel de nous-mêmes à l'avenir »⁵⁰, qu'à partir du moment où le patrimoine « cessera d'être l'objet d'un culte irraisonné et d'une mise en valeur inconditionnelle⁵¹ ».

L'État québécois n'est pas sans avoir souscrit à l'élargissement du champ patrimonial. En effet, si on substitue les notions de patrimoine et d'environnement à celles de monument historique et naturel, c'est l'inscription des concepts d'arrondissement historique et d'aire de protection, quelques années plus tard,

⁴⁸ Au début des années 1970, la construction d'un vaste projet domiciliaire était prévue dans le secteur compris entre l'avenue des Pins et les rues Jeanne-Mance, Milton et Hutchison. Les résidents du secteur, majoritairement opposés à sa construction, alertèrent l'opinion publique face à la menace de démolition pesant sur un cadre bâti issu de l'époque victorienne. Suite à des ennuis financiers, la réalisation du projet avorta. Le rachat, par la population de Milton-Parc, des résidences menacées de démolition permit la création d'un des plus grands ensembles coopératifs du Canada.

⁴⁹ Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, p.189-199

⁵⁰ *Ibid.*, p. 199

⁵¹ *Ibid.*, p. 199

qui constitue le plus grand changement dans le décret patrimonial québécois. Inspirée de la Loi Malraux (1962), l'application québécoise de la notion de secteur sauvegardé, ainsi que d'aire de protection, ne s'est pas fait nécessairement en faveur des milieux urbains anciens telle qu'elle aurait dû l'être. En effet, bien qu'en 1963 on adopte une certaine mécanique afin de protéger les ensembles urbains patrimoniaux, la protection qui se met en place se fait davantage en faveur des bâtiments historiques qui les composent. Ce décret, faisant toujours référence à la concentration de monuments historiques, ne prend pas en compte les composantes morphologiques des milieux urbains anciens et ce, au risque de voir leur disparition. C'est l'idée de concentration qui préside encore aujourd'hui à l'élaboration des limites des arrondissements historiques.

Bien qu'il faille attendre le début des années 1960 avant de voir apparaître dans la Loi sur les monuments historiques une tentative de prise en compte du patrimoine urbain, la volonté populaire d'élargir le cadre de protection à des ensembles urbains se faisait déjà sentir depuis un moment déjà. En effet, bien que la restauration de Place Royale à Québec ait déjà été amorcée dès la fin des années 1950, c'est le désir de protéger le Vieux-Québec qui présida à l'élaboration de la loi de 1963. Ainsi, dès le mois de mai 1964, les secteurs *intra muros* de Québec ainsi que ceux de la basse-ville constituent officiellement l'arrondissement historique de Québec.

Il est indéniable que le pouvoir de classer un bâtiment sans obtenir l'assentiment de son propriétaire (1972) constitue l'un des plus importants pouvoirs dont se dote le ministère des Affaires culturelles à partir de ce moment. À cette augmentation de l'arsenal juridique patrimonial correspond alors la montée d'une idéologie interventionniste. En matière de patrimoine, comme dans d'autres sphères de la société québécoise, le gouvernement se fait de plus en plus présent si bien qu'au sortir des années 1970, on compte neuf arrondissements historiques : Québec (1964), Montréal (1964), Trois-Rivières (1964), Sillery (1964), Beauport (1964), Charlesbourg (1965), Carignan (1964), l'Île d'Orléans (1970) ainsi que La Prairie (1972).

L'arrondissement historique de Carignan constitue un cas à part. Cet ensemble comprend différents bâtiments d'inspiration française que l'on a déménagés sur un même site. L'arrondissement historique de l'île d'Orléans a, quant à lui, été constitué afin de protéger un milieu essentiellement rural. Si cette période apparaît comme l'époque de prédilection à la constitution d'un patrimoine national, c'est que le Québec, alors en pleine Révolution tranquille, réfute ses origines rurales au risque de survaloriser l'établissement français, et de surcroît urbain, comme mode d'occupation traditionnel de la vallée du Saint-Laurent. Or comme le souligne Beaudet, « le Québec urbain, y compris Québec *intra muros*, est massivement un héritage de facture britannique et un produit de la révolution industrielle⁵² ». La valorisation de l'établissement urbain français apparaît alors comme un corollaire de la condamnation plus ou moins explicite de la ville industrielle par une partie de la population plus à l'aise financièrement qui adhérait à l'*american way of life*.

À l'instar de la condamnation de la ville traditionnelle, s'effectuait une idéalisation de la ruralité de la vallée du Saint-Laurent. C'est dans ce contexte que s'explique l'intérêt porté à l'île d'Orléans. En effet, tout le Québec s'est tourné vers elle au moment où la construction d'un nouveau pont menaçait l'intégrité de son paysage. À juste titre, Beaudet illustre la quête patrimoniale québécoise de ces années comme « chevauchant le chenal du Saint-Laurent séparant l'île d'Orléans et la côte de Beaupré et contemplant, dans une extase culturelle, le Vieux-Québec⁵³ ».

DE 1980 À AUJOURD'HUI : L'EXPANSION DU CHAMP PATRIMONIAL

La troisième période à laquelle nous sommes confrontés est celle de l'éclatement du champ patrimonial. À cet effet, Choay relève trois grands types d'expansion : l'un géographique, le second chronologique et le dernier typologique⁵⁴. Les expansions du champ patrimonial de cette période sont à

⁵² Gérard Beaudet, « Le patrimoine urbain: autopsie d'une conquête inachevée », *Urbanité*, vol.2, no 3, 1997, p. 28

⁵³ *Ibid.*, p. 29

⁵⁴ Françoise Choay, *Op. Cit.*, 1992, p.154-156

mettre en relation avec un empiétement de plus en plus grand sur le territoire de l'aménagement.

On assiste dans un premier temps à une expansion géographique des valeurs patrimoniales. En 1972, lors de la ratification de la Convention du patrimoine mondiale, le concept de monument historique, qui désigne les monuments, ensembles bâtis, sites archéologiques ou aménagés présentant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire de l'art ou de la science, est adopté par l'ensemble de la communauté internationale pour désigner le concept de patrimoine culturel. Cette adoption proclamait l'universalité du système occidental de pensée et de valeurs en matière de patrimoine. Comme le souligne Choay, cette convention : « fondait une appartenance commune, une solidarité planétaire [...] qui comporte la prise en charge des plus démunis par la communauté⁵⁵ ». Cette adhésion à la définition patrimoniale occidentale constitue ce que nous considérons comme étant la première de ces expansions.

Dans un second temps, on observe une expansion du champ chronologique du patrimoine. Comme le mentionnent Larochelle et Lamandi : « la compression progressive du temps de référence a conduit à l'évacuation de la dimension temporelle [...] le champ du conservable s'est considérablement élargi au cours des deux dernières décennies, jusqu'à englober un passé à peine refroidi⁵⁶ ». L'un des exemples les plus éloquentes est l'intérêt porté aux témoins des périodes industrielles et proto-industrielles. Si jusqu'à tout récemment on négligeait ces ensembles, nombreux sont ceux qui jouissent maintenant d'une mise en valeur. Mentionnons à cet effet le canal de Lachine ainsi que les installations de la Cité de l'Énergie de Shawinigan⁵⁷.

⁵⁵ *Ibid.*, p.154

⁵⁶ Pierre Larochelle et Christina Lamandi, « Milieux bâtis et identités culturelles », *Usek*, p.3

⁵⁷ Comme le mentionne Beaudet il n'est pas inopportun de souligner que la mise en valeur de ce patrimoine industriel se fait bien souvent au détriment de ses installations comme telles, où l'on mise davantage sur les qualités esthétiques du milieu que sur le pouvoir d'évocation de ces ensembles. Gérard Beaudet, « Patrimoine et tourisme industriels au Québec », *Téoros*, été 1996, p. 9-17

La troisième de ces expansions, l'expansion typologique, concerne, quant à elle, l'intérêt grandissant pour les « édifices modestes, ni mémoriaux ni prestigieux, reconnus et valorisés par des disciplines nouvelles comme l'ethnologie rurale et urbaine, l'histoire des techniques [et] l'archéologie médiévale ⁵⁸». Selon Choay⁵⁹, c'est à la traversée du mur de l'industrialisation et à l'annexion par la pratique conservatoire de bâtiments de la deuxième moitié du XIX^e et du XX^e siècle, relevant en partie ou en entier de techniques constructives nouvelles, que l'on doit l'apport le plus considérable en nouveaux types. Ainsi, immeubles d'habitation, grands magasins, banques, entrepôts, et autres sont maintenant intégrés dans le corpus patrimonial.

C'est à la faveur de cette triple expansion du champ patrimoniale que les territoires de la conservation se mêlent de plus en plus à ceux de l'aménagement. Au Québec, c'est en 1979 qu'est adoptée la LAU. Cette loi tente de confirmer l'intégration des préoccupations de la conservation à la pratique de l'urbanisme. Ainsi, elle oblige les MRC et les municipalités locales, par le biais de la conformité, à déterminer toute partie du territoire présentant un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique⁶⁰. Moins d'une décennie plus tard, les modifications apportées en 1986 à la Loi sur les biens culturels (LBC) vinrent appuyer ce chevauchement. Celles-ci autorisent maintenant les municipalités à constituer des sites du patrimoine ou à citer des monuments historiques.

Le patrimoine : une nouvelle préoccupation pour l'aménagiste

Comme le souligne Beaudet⁶¹, cette période est caractérisée par l'inclusion des préoccupations patrimoniales dans les stratégies d'aménagement des municipalités locales. Si ces volontés relèvent moins des véritables sensibilités à l'égard de la conservation du patrimoine bâti, il s'agit avant tout de stratégies politiques. L'absence de véritables interventions en matière de conservation, de même que la démonstration de certains reculs souligne le caractère opportuniste de cette incursion de l'urbanisme et de l'aménagement

⁵⁸ Françoise Choay, *Op. Cit.*, 1992, p. 155

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, chapitre 1, section 2, article 5

⁶¹ Gérard Beaudet, *Op. Cit.*, 1997, p.28

dans le champ du patrimoine. Comment ne pas mentionner à cet effet la démolition, en 1996, du couvent Saint-Isidore par l'administration municipale montréalaise? À l'encontre de l'avis du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels, ce monument historique fut démolit six ans après avoir été cité.

Comme nous l'avons constaté, c'est sous le signe de l'éclatement du champ patrimonial que prend place cette période. Luc Noppen souligne la nature de cet élargissement de sens :

Le patrimoine de proximité serait au contraire [d'un patrimoine issu d'une volonté d'appropriation collective d'un bien privé au nom de l'intérêt collectif] un patrimoine de propriétaire, dont la représentation, fonctionne à une échelle locale, précisément celle à laquelle se spatialise l'identité⁶².

C'est donc dire que la dénomination patrimoniale se rapproche de l'individu, celui-ci étant maintenant à même de participer à l'édification patrimoniale.

Par ailleurs, cette édification patrimoniale apparaît accompagnée d'un pendant environnemental. Comme le souligne Beudet⁶³, les expressions formelles d'un intérêt pour le paysage et les gains réalisés à son profit témoignent d'un élargissement patrimonial allant en ce sens. La désignation du mont Royal comme arrondissement historique et naturel illustre ces changements. Si l'intérêt pour les paysages humanisés et naturels apparaît de plus en plus marqué, les modes traditionnels de conservation s'avèrent de moins en moins adaptés à la réalité patrimoniale. En regard de cette multiplication de paysages d'intérêts patrimoniaux, la faible portée de la mise en réserve patrimoniale s'avère un échec. Si elle laisse de larges pans de territoires exempts de protection, elle confirme ce que certains ont appelé la panne du décret patrimonial⁶⁴.

De portée trop limitée, les pratiques traditionnelles d'exclusion s'avèrent de moins en moins adaptés à la réalité patrimoniale. « Elles laissent [...] en plan

⁶² Luc Noppen, Luc Noppen, *Le patrimoine de proximité : enjeux et défis*, notes de la communication présentée au congrès de l'ACFAS en mai 2004 (non publié), p.1

⁶³ Gérard Beudet, *Op. Cit.*, 1998, p.13

⁶⁴ *Ibid.*, p.13

de vastes pans du milieu bâti et naturel [...] dont l'intérêt patrimonial, désormais reconnu, est de plus en plus mal assumé⁶⁵.» Mal assumé parce que hors de ces enclaves, le développement se fait sans égards à la nature des lieux et en prétextant la mise en valeur de la zone d'exclusion. La définition des arrondissements historiques par le gouvernement québécois constitue à cet effet un exemple fort éloquent. Conçus dans le but de préserver les éléments identitaires de leurs établissements, les arrondissements historiques ont eu pour principal effet de soustraire les territoires visés aux dynamiques de transformation de la ville alors en cours.

La panne du décret patrimonial dont parle Beaudet relève donc dans un premier temps de l'incapacité pour les pratiques traditionnelles de la conservation de prendre en charge les ensembles bâtis ou naturels qu'elles-mêmes constituent en zones d'exclusion. À défaut d'assurer la prise en charge de ces zones, la gestion de ces territoires protégés est reléguée à des instances gouvernementales ou municipales pour qui la question patrimoniale devient le prétexte à la prolifération d'un capital politique. Le délaissement du pouvoir de citation de la part des municipalités, ainsi que la diminution du nombre de classements de la part du gouvernement provincial, constitue également quelques-uns des indices de l'échec du décret patrimonial. Si la prise en charge et la gestion des zones protégées sont de plus en plus lourdes, en capital financier comme en capital humain, l'explosion patrimoniale aura distancé le décret patrimonial officiel dans la constitution de ces sites.

La multiplication des patrimoines témoigne d'une autre logique que celles présidant au décret patrimonial officiel. À cet effet, l'attribution de statuts juridiques à certains paysages culturels tente de répondre de ce phénomène. La constitution du site du Mont-Royal en arrondissement historique et naturel, l'obligation pour Hydro-Québec de démanteler les équipements de la traversée fluviale aérienne entre Portneuf et Lobinière, ainsi que la demande par les Amis de la vallée du Saint-Laurent de proclamer le fleuve Saint-Laurent patrimoine national, en constituent autant d'exemples.

⁶⁵ *Ibid.*, p.13

L'édification patrimoniale québécoise s'est donc effectuée en trois temps : à partir de l'idéalisation de son passé; par la démocratisation d'un regard sur le patrimoine; et par l'expansion du champ patrimonial. Si l'aménagiste se sent maintenant interpellé par les questions patrimoniales, les modes traditionnels de conservation semblent de moins en moins adaptés à la réalité du patrimoine bâti. Ces modes de conservation, davantage axée sur la mise en réserve, font maintenant face à leur incapacité à prendre en charge l'ensemble du territoire. Si l'urbanisme fut convoqué, à partir des années 1960, à prendre le train de la conservation, la destination avait déjà été identifiée en grande partie à son insu, et ce, malgré des propositions déjà fort anciennes formulées en Europe par certains urbanistes, dont Giovannoni et Geddes. À cet effet, les exemples que nous aborderons dans le chapitre suivant constituent autant de précédents qui ont engendré une définition et une approche d'un patrimoine dit urbain auxquelles les urbanistes québécois ont été confrontés par la suite.

IV. TROIS REGARDS SUR LE PATRIMOINE BÂTI QUÉBÉCOIS

Dans ce chapitre nous proposons d'aborder trois moments clés dans l'évolution de la notion de patrimoine urbain au Québec. Si nous nous intéressons à ces moments, c'est qu'ils traduisent de profonds changements dans l'approche patrimoniale mise de l'avant dans le cadre de pratiques de l'aménagement. L'examen que nous faisons de la mise en valeur de Québec *intra muros* par Lord Dufferin durant le dernier quart du XIX^e siècle, de la restauration du secteur de Place Royale, à Québec, à partir de la fin des années 1950, ainsi que de la définition des arrondissements historiques par le gouvernement du Québec, vise à illustrer de quelle façon l'objet de la conservation avait déjà été prédéterminé au moment où les urbanistes québécois ont été amenés à s'y intéresser.

LA MISE EN VALEUR DU VIEUX-QUÉBEC

Au Québec, c'est en 1875 qu'est réalisée la première intervention de sauvegarde d'un patrimoine urbain. Lord Dufferin, alors gouverneur général, s'oppose à l'arasement des fortifications du Vieux-Québec et supervise leur reconstruction partielle. Bien que cet exemple témoigne davantage d'une sensibilité paysagère que d'une réelle prise en compte du tissu urbain et de ses complexités, les interventions de Dufferin visent la sauvegarde d'un ensemble urbain ancien. Sans lien avec la quête identitaire des élites canadiennes-française d'alors, son initiative concerne la mise en tourisme du Vieux-Québec. Il apparaît alors préoccupé par l'intégrité d'un paysage dont il reconnaît le potentiel touristique⁶⁶.

L'étude des interventions de Lord Dufferin sur le Vieux-Québec révèle une approche patrimoniale axée sur le monument. Si ses interventions ne portent pas à proprement parler sur le tissu urbain, elles témoignent d'une sensibilité envers l'ensemble urbain comme monument. C'est cette conception que nous proposons de mettre ici en lumière. Cette approche du patrimoine bâti, considérée dans sa seule spécificité architecturale, ouvre-t-elle la porte à une véritable conservation

⁶⁶ Gérard Beaudet, « Le patrimoine urbain: autopsie d'une conquête inachevée », *Urbanité*, vol.2, no 3, 1997, p. 28

du patrimoine urbain ou favorise-t-elle davantage sa mise en valeur? Nous aborderons, dans cette partie, les interventions de Viollet-le-Duc sur la Cité de Carcassonne et nous illustrerons les implications d'une telle approche à l'aide de l'exemple du Vieux-Québec.

Lord Dufferin : un intérêt pour l'ensemble urbain

Comme nous l'avons précédemment mentionnée, la naissance d'un regard patrimonial sur l'ensemble urbain ancien apparaît tributaire de la constitution de la ville comme concept. Cette conceptualisation s'est faite au XIX^e siècle à la faveur de l'industrialisation grandissante de la ville. La naissance de la discipline urbanistique, développée par Ildefonso Cerdà, témoigne d'une nouvelle approche de l'urbain, où la ville constitue davantage que la somme de ses parties.

S'il fallut patienter jusqu'à la deuxième moitié du XIX^e siècle pour qu'apparaisse la notion d'ensemble urbain patrimonial, c'est que le patrimoine bâti se limitait alors à l'objet architectural. C'est dans la foulée d'une réflexion sur la ville que s'est produite cette sortie de l'objet architectural au profit de son contexte. La ville ne pouvait plus être seulement considérée comme une addition d'éléments bâtis, mais bien comme un tout où certains éléments apparaissent plus déterminants que d'autres, et où les composantes ne se révèlent pas toujours *a priori*.

À cette époque, en réaction aux Lumières, était véhiculée la recherche d'un certain romantisme. La valorisation d'éléments picturaux et paysagers capables d'éveiller de forts sentiments eut une influence indéniable sur la reconnaissance du patrimoine bâti. Ainsi, en rejetant l'idée d'une forme d'art supérieure et les canons d'un esthétisme classique, ce courant favorisait un nouvel intérêt pour le vernaculaire, pour l'œuvre au quotidien. Comme nous le démontrerons subséquemment, le contexte social et culturel de la fin du XIX^e siècle a favorisé l'apparition d'un certain patrimoine, celui-ci étant notamment caractérisé par l'attrait du pittoresque et la considération du monument comme artefact.

Carcassonne : un exemple de cité fortifiée

Réalisée plus de 25 ans avant les interventions de Dufferin à Québec, la restauration de la muraille de Carcassonne par Viollet-le-Duc semble avoir influencé le Gouverneur général⁶⁷. Si les interventions de Viollet-le-Duc se limitent à l'enceinte de la cité, il s'agit là de son seul et unique projet de restauration d'ensemble urbain.

Témoignant d'une approche monumentale du patrimoine bâti ou celui-ci est considéré par ses valeurs intrinsèques sans liens avec les éléments environnants, les interventions de Viollet-le-Duc, à Carcassonne, s'inscrivent dans une recherche de pittoresque. Les opérations de restauration qu'il y réalise, constituent à cet effet une opération d'esthétisme.

Au moment où arrive Viollet-le-Duc, les fortifications de Carcassonne se trouvent dans un piètre état. Si les murailles et les tours apparaissent alors ruinées jusqu'au niveau de leur couronnement, les restaurations qu'il réalise portent essentiellement sur les parties hautes⁶⁸. Les lices sont à ce moment occupées par de nombreuses résidences (fig. 1), si bien que plusieurs des habitants de la cité, par souci d'économie de matériaux, ont édifié leurs constructions contre la muraille intérieure, dans le prolongement de l'enceinte extérieure. Les interventions de Viollet-le-Duc consisteront en partie à démolir ces habitations parasites afin de permettre une mise en valeur des fortifications comme telles (fig. 2).

Viollet-le-Duc, comme dans tous ses projets de restauration, accorde une grande attention à la documentation du monument. Par l'importance qu'il attribue au rôle de l'architecte-restaurateur, il souligne la nécessité de la connaissance de l'objet d'intervention. Si certains bâtiments doivent être restaurés, ils doivent l'être

⁶⁷ Paul-Louis Martin, « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution », Les Chemins de la mémoire, Commission des biens culturels du Québec, Québec, Presses du Québec, tome 1, l'Est du Québec, 1991, p.3

⁶⁸ Jean Pierre Panouillé, La cité de Carcassonne, Paris, Éditions du patrimoine, 1994, p.30

dans le style qui leur est propre, dans le même état d'esprit que celui qui avait présidé à leur conception originale. C'est donc en faisant une supposition de la forme originelle et des références des constructeurs qu'il amorce la restauration.

Cette attention particulière, accordée à l'objet architectural comme tel, ainsi qu'à la justesse de sa représentation, confirme que le projet de Carcassonne constitue davantage un projet de valorisation architecturale qu'un véritable projet de conservation. En effet, si les valeurs d'ancienneté et d'intégrité n'apparaissent pas pour Viollet-le-Duc les propres de la conservation, il mise sur la représentation d'un type idéal, quitte à le restituer dans un état qui n'a jamais été le sien.

Le projet carcassonnais de Viollet-le-Duc s'inscrit dans une perspective monumentale du patrimoine bâti. C'est la mise en valeur de la muraille qui justifie l'ensemble de ses interventions. À ce titre, il aborde le patrimoine bâti d'un point de vue essentiellement architectural. Bien que Lord Dufferin se soit probablement inspiré de l'exemple de Carcassonne, les interventions qu'il réalise à partir de 1875 dans le Vieux-Québec se démarquent de celles de Viollet-le-Duc. Pour lui, les fortifications constituent certes un monument architectural en soi, mais également un instrument de la mise en valeur de la vieille ville.

Le dégagement des fortifications ou la valorisation du pittoresque

Dans un contexte où la conservation du patrimoine bâti et la diffusion de *l'Histoire du Canada* par François-Xavier Garneau relèvent de la montée d'un sentiment nationaliste, l'intervention de Lord Dufferin sur le Vieux-Québec, constitue davantage un exemple de valorisation du pittoresque et de mise en valeur d'un ensemble paysager. Cette intervention sur le Vieux-Québec, traduit-elle une réelle préoccupation patrimoniale? Est-ce que l'approche, mise de l'avant par Dufferin, constitue un réel exemple de conservation du patrimoine bâti, ou ne constitue-t-elle pas plutôt un exemple de mise en valeur d'un ensemble paysager? Est-ce que cette approche traduit une considération pour l'ensemble urbain comme élément constitutif de la ville? C'est ce questionnement qui anime notre réflexion.

À l'aube du XIX^e siècle, alors que les fortifications de Québec et de Montréal tombent dans la désuétude, s'inscrit un courant en faveur la démolition des enceintes fortifiées. À l'instar de Vienne, la plupart des villes européennes se départissent des leurs. On exige alors des quelques villes nord-américaines à en posséder à faire de même. Les fortifications sont alors perçues comme un frein au développement. À Montréal, c'est le Plan des Commissaires qui préconise leur démolition. Ce plan constitue l'un des premiers programmes d'aménagement de la ville⁶⁹. Après concertation et nomination des commissaires, on établit un véritable plan d'aménagement urbain, celui-ci cherchant à articuler le développement urbain et à l'inscrire dans la durée. Ce plan marque un jalon dans l'urbanisme montréalais. À cette époque d'intense développement urbain, la démolition d'anciennes murailles constitue davantage qu'une simple opération d'esthétisme, elle devient l'occasion d'améliorer les infrastructures préexistantes et de moderniser le réseau de voirie, tout comme elle permet d'orienter certains axes de développement.

En 1875, à Québec, on s'oppose à l'arasement des fortifications de la ville. Bien que le plan des Commissaires ait déjà été réalisé à Montréal et que s'en dégagait une réelle satisfaction, Lord Dufferin s'oppose à la disparition des fortifications de la vieille ville de Québec. Il s'agit là de la première opération de sauvegarde d'un ensemble urbain québécois. Bien qu'il s'opposa à leur destruction, il réalisa l'arasement des glacis, ce qui eut pour effet de mettre à nu les murs des fortifications. En plus de vouloir conserver les anciennes fortifications, il supervisa la reconstruction de deux anciennes portes, les portes Kent et Saint-Louis⁷⁰ (fig. 3). Ces reconstructions répondaient davantage aux nouveaux besoins de circulation. Elles permettaient une plus grande fluidité dans les échanges entre l'ancienne ville fortifiée et ses faubourgs. La reconstruction de ces portes par Dufferin est accompagnée de la création d'un chemin de ceinture parcourant les remparts. Le parcours ainsi créé permet de jouir des vues sur la

⁶⁹ Jean-Claude Marsan, *Montréal en évolution*, Montréal, Méridien, 1994, p. 136

⁷⁰ Luc Noppen, « L'arrondissement historique du Vieux-Québec », *Les chemins de la mémoire*, Commission des biens culturels du Québec, Québec, Presses du Québec, tome 1, l'Est du Québec, 1991, p.99

ville et ses environs⁷¹. Si l'élargissement de certaines portes eut un effet bénéfique sur la fluidité de la circulation, la reconstruction de tourelles et de créneaux ainsi que la mise à nu des murs de la fortification n'eut à proprement parler aucun effet sur les infrastructures préexistantes.

L'opération que mena le gouverneur général, Dufferin, s'avéra avant tout une opération d'esthétisme. La mise à nu des murs de fondations, ainsi que la reconstruction d'anciennes portes fortifiées témoigne de cette recherche d'esthétisme. Comme nous le démontrerons subséquemment, ce projet s'inscrit davantage dans un contexte historique, valorisant le pittoresque et considérant le patrimoine bâti comme monument, que comme une réelle opération de sauvegarde d'un patrimoine urbain.

Il est certain que les opérations de mise en valeur de Carcassonne qu'avait menées Viollet-le-Duc quelques années plus tôt influencèrent Dufferin dans la réalisation de ses interventions sur le Vieux-Québec⁷². L'approche mise de l'avant par l'architecte français ainsi que son parti d'intervention eut une très grande influence sur les travaux réalisés à Québec. Comme nous l'avons présenté précédemment, celui-ci préconise une vision monumentaliste du patrimoine bâti. Bien qu'il se réserve le luxe d'intervenir sur le monument, contrairement à Ruskin, il considère le patrimoine bâti, ici un ensemble urbain, comme étant un monument, au sens où celui-ci apparaît détaché de son contexte et unitaire dans sa composition. Si Viollet-le-Duc expropria les habitants et fit démolir leurs constructions érigées en annexes, c'est la mise en valeur, au sens beaux-arts, qui motiva son intervention. La rénovation de la muraille de Carcassonne s'inscrit dans une approche où le patrimoine bâti est considéré comme un monument, où celui-ci est dénué de tout lien avec son environnement. Les fortifications n'ont pas été considérées dans leurs dynamiques urbaines, elles n'ont été abordées que comme des objets isolés, où leur appropriation par les habitants constitue une entrave à leur mise en valeur.

⁷¹ *Ibid.*, p.88

⁷² Paul-Louis Martin, *Op. Cit.*, 1991, p.3

Dufferin prend certaines distances face à Viollet-le-duc. Pour lui, la ville ancienne constitue un espace de vie à part entière. Loin de considérer les ensembles urbains anciens comme des reliques d'un temps révolu, la vieille ville constitue un milieu de vie qu'il importe de maintenir. S'il favorise la constitution de vues paysagères sur le Vieux-Québec, c'est la vieille ville comme milieu de vie qui constitue ici son intérêt premier. De même, Dufferin se démarque de Viollet-le-Duc par la liberté de sa réinterprétation des fortifications de Québec. Si ce dernier prônait une indéfectible documentation du monument, Dufferin reconstruit les portes Kent et Saint-Louis au goût du jour⁷³. Pour lui, elles doivent répondre aux besoins de la modernité et aux impératifs pittoresques, quitte à déroger à leur authenticité historique.

Bien que l'opération menée dans le Vieux-Québec s'inscrive dans un contexte d'affirmation nationale, celle-ci relève davantage d'une valorisation du pittoresque⁷⁴. Comme nous l'avons présenté précédemment, la mise à nu des fortifications, ainsi que la reconstruction de portes et la création d'un sentier sur les remparts, traduisent une indéniable recherche d'esthétisme. Le tourisme étant déjà à cette époque un important vecteur de développement économique, Lord Dufferin ne fut pas sans savoir que la mise en valeur de la forteresse de Québec assurerait un certain achalandage touristique. Comme le mentionne Beaudet et Domon :

[...] les champs visuels constitutifs d'un territoire seraient considérés comme un paysage d'intérêt patrimonial dans la mesure où ils comporteraient un certain nombre de composantes anciennes, représentatives de pratiques territoriales révolues ou menacées et suffisamment bien conservées pour témoigner de cette réalité⁷⁵.

L'opération d'esthétisme menée sur les fortifications de Québec sert la création d'un paysage d'intérêt patrimonial. En mettant à l'avant-scène les traces d'une construction humaine, caduques de surcroît et témoignant du relief accidenté particulier à la ville, l'opération de Dufferin avait tout pour éveiller cette

⁷³ Luc Noppen, *Op. Cit.*, 1991, p.99

⁷⁴ Paul-Louis Martin, *Op. Cit.*, 1991, p.2

⁷⁵ Gérard Beaudet et Gérald Domon, «Les territoires de l'émergence paysagère», dans *Les temps du paysage*, sous la direction de Philippe Poullaec-Gonidec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, p.71

sensibilité. Ainsi, l'opération qu'il réalisa n'avait pour but que d'évoquer, chez les visiteurs et les habitants, une forte image de la ville et de ses installations (fig. 4). La mise en place d'un sentier parcourant les remparts ne constitue-t-elle pas la meilleure preuve de cette volonté de création paysagère? C'est donc pour ces diverses raisons que nous considérons le projet de Lord Dufferin comme étant davantage un projet de mise en valeur que celui d'une réelle conservation du patrimoine bâti. Certes, par la reconstruction des portes Kent et Saint-Louis, il témoigna d'une certaine préoccupation pour les problèmes de fluidité entre les différentes parties de la ville, mais cette réalisation ne servit que de prétexte à une réinterprétation architecturale des portes préexistantes.

Les travaux de mise en valeur réalisés par Lord Dufferin nous apparaissent comme étant davantage motivés par une recherche du pittoresque que par un réel souci d'inscription dans le milieu. Comme le prônait Ruskin, la ruine apparaît significative par sa seule ancienneté et par sa capacité à évoquer l'identité de ses concepteurs. C'est là l'idée d'une complexification historique. Ainsi, si les fortifications de Québec apparaissent désuètes, leur intérêt répond de leur capacité à témoigner d'une certaine activité militaire et de leur domestication des éléments naturels, les plus abruptes soient-ils. Ajoutons à cela, que l'implantation de cet important équipement sur un site particulièrement intéressant, tant par son relief escarpé que par les vues qu'il crée, contribue à l'instigation de sens que prend le monument comme tel. En dégagant les murs de cette fortification et en aménageant ses remparts, Dufferin contribua à la mise en valeur et à l'accessibilité des éléments qui assuraient déjà une certaine valeur à l'ensemble. Cette mise en scène, qu'il réalisa à la fin du XIX^e siècle, se fit donc au profit des qualités intrinsèques de l'ensemble et non pas en misant sur son inscription dans le milieu urbain.

Dufferin se distance également de l'approche de Ruskin. Si pour ce dernier, la modernité constitue une menace à la pérennité du patrimoine, tant par la généralisation d'une production en série que par l'appétit insatiable des grands équipements industriels en espaces, Dufferin fait une place à la modernité dans ses interventions. Comme nous l'avons précédemment mentionné, l'augmentation des problèmes de fluidité entre les différentes parties de la ville

devient le prétexte à une réinterprétation architecturale des portes préexistantes⁷⁶. Dans ce contexte, la modernité n'est plus considérée comme une menace, mais bien comme une justification à la réinterprétation du monument et à son adhésion à un esthétisme au goût du jour.

La mise en scène du Vieux-Québec par Lord Dufferin relève donc d'un regard sur l'ensemble urbain. Ainsi, si la mise en valeur qu'il fait insiste davantage sur le monument comme tel, la place que prend le paysage urbain, dans l'opération de mise en scène, nous amène à considérer l'ensemble urbain comme étant source d'intérêts. En effet, l'environnement urbain qui s'étend autour des fortifications tend à devenir paysage par la mise en place d'aménagements susceptibles de les révéler. Le sentier qui court le long des remparts agit en ce sens. Il vient favoriser la révélation de l'environnement urbain comme paysage urbain. Il ne le crée pas. Le paysage, qu'il soit patrimonial ou non, n'est pas créé d'emblée, il se constitue au travers d'un regard⁷⁷. Par la mise en valeur des éléments de fortifications, Dufferin vient favoriser la constitution d'un tel regard. À partir du moment où ce regard est posé sur l'environnement urbain et les différents aménagements qui le composent, nous considérons que ses réalisations encouragent la constitution d'un regard portant sur le patrimoine urbain. En ce sens, nous considérons que les interventions de Dufferin relèvent de la mise en place d'éléments favorisant l'émergence de la notion de patrimoine urbain. S'il faut attendre Giovannoni avant que le patrimoine urbain ne soit nommé, la mise en valeur du Vieux-Québec traduit déjà un intérêt pour l'ensemble urbain ancien.

Bien qu'une approche patrimoniale axée sur le monument se dégage de cet exemple, les réalisations de Lord Dufferin nous apparaissent comme étant assez avant-gardistes. Nous nous expliquons. Même s'il aborde les fortifications de la vieille ville davantage comme une composition unitaire, Lord Dufferin, par la recherche d'effets pittoresques, contribue à la constitution d'un regard portant sur l'ensemble urbain patrimonial. Sa recherche de pittoresque, passant par la création de vues sur l'ensemble urbain, eut pour effet de mettre en lumière le

⁷⁶ Luc Noppen, *Op. Cit.*, 1991, p.99

⁷⁷ Gérard Beaudet et Gérald Domon, *Op. Cit.*, 2003, p.66

milieu environnant du monument historique, non pas dans une perspective monumentale, mais bien comme faisant parti de l'ensemble comme tel. Ainsi, si par l'instauration d'un sentier parcourant les remparts il favorisa la création de vues sur la ville située en contrebas, il permit également, par l'arasement des glacis, la création d'un paysage ayant comme composante principale la ville fortifiée. « Désormais, Québec n'est plus seulement le site que l'on voit d'en face ou de loin, mais c'est aussi un lieu d'où l'on observe les environs⁷⁸. » La mise en évidence de ces structures participa à la constitution du Vieux-Québec comme paysage d'intérêt patrimonial reconnu de tous. C'est pourquoi, bien que témoignant d'une conception du patrimoine bâti comme monument, les réalisations de Lord Dufferin paraissent avant-gardistes : elles mettent en lumière, par les différents effets pittoresques engendrés, l'inscription du monument comme tel dans son contexte, dans son milieu urbain.

LA RÉALISATION DE PLACE ROYALE

Au Québec, c'est à la suite de la publication du rapport de Lord Durham qu'est né un besoin de remémoration. Face à l'éminence d'une assimilation et au contact d'une nouvelle élite anglophone, est apparu le besoin de mémoire. Paul-Louis Martin souligne à juste titre que la reconnaissance de l'héritage collectif francophone s'inscrit dans une nouvelle conscience nationale⁷⁹. Ainsi, pendant plus de 200 ans cette conscience nationale s'abreuva de notre héritage francophone. C'est à partir de la publication de *l'Histoire du Canada*, en 1845, par François-Xavier Garneau, qu'émerge une production culturelle clairement nationaliste. Rappelons à cet effet l'un des premiers romans québécois, *Les Anciens Canadiens*, écrit en 1863 par Philippe Aubert de Gaspé, qui décrit les répercussions de la Conquête sur la société d'alors.

Cette production culturelle, telle qu'établie au service d'un nationalisme québécois, resta dominante jusqu'à la fin du XX^e siècle. Récupérée par les élites d'alors, elle servit la vision d'un Québec profondément attaché à ses traditions et quelque peu frileux face à la modernité. Caractérisé par un certain passéisme, on

⁷⁸ Luc Noppen, *Op. Cit.*, 1991, p.79

⁷⁹ Paul-Louis Martin, *Op. Cit.*, 1991, p.1

ne s'en détacha vraiment qu'à partir de la Révolution tranquille. Bien que les changements engendrés par celle-ci soient aujourd'hui perçus comme des lieux communs de la culture québécoise, ils ne constituent pas moins qu'une réelle rupture face à ce que l'on pourrait appeler le Petit Québec.

En 1862, les religieuses hospitalières de Québec renoncent à démolir le moulin à vent de l'Hôpital Général. Elles invoquent la valeur symbolique de l'ouvrage, celui-ci témoignant d'une période révolue de l'histoire québécoise. On considère cette anecdote comme étant le premier manifeste québécois de conservation du patrimoine bâti. Ceux-ci se répéteront par la suite, si bien, qu'en 1922, est créée la Commission des Monuments Historiques du Québec. Ses principaux objectifs étant de commémoration et de diffusion des grands personnages et épisodes de l'histoire québécoise, la commission s'appuie sur une conception du patrimoine largement teintée par un contexte politique centré sur le nationalisme. Il n'est donc pas surprenant de constater que les premiers édifices classés monuments historiques sont tous issus du Régime français. Il s'agit du château de Ramezay à Montréal, de l'église Notre-Dame-des-Victoires à Québec, et de la maison des Jésuites à Sillery.

La Révolution tranquille bouleversa cette conception d'un nationalisme basé sur le respect de la tradition. Puisque le Québec d'antan ne pouvait qu'être rural, l'entrée de la province dans une ère de modernité, amena la reconsidération de cette conception. L'adhésion à un vaste mouvement de modernisation ne pouvait être le fait que d'une société déjà familière avec l'innovation, avec l'urbain. Ainsi, en quelques années on réinterpréta la tradition québécoise, passant d'une société rurale, à une survalorisation de la ville comme mode d'occupation traditionnel du territoire québécois. Le Québec d'alors ne pouvait-il pas qu'être le fruit d'une urbanisation des basses terres du Cap Diamant? C'est dans ce contexte qu'est né le projet de restauration de Place Royale à Québec.

L'examen du projet de restauration réalisé à la place Royale apparaît pertinent à notre propos en ce qu'il témoigne d'une certaine conception du patrimoine urbain qui marqua l'adhésion de l'urbanisme à un discours de

conservation. Si des urbanistes faisaient parti des équipes multidisciplinaires affectées au projet de Place Royale, ce cas nous apparaît éloquent dans la mesure où il participe à la constitution d'un regard particulier sur le patrimoine bâti qui influence la pratique de l'urbanisme. L'exemple de Place Royale nous apparaît d'autant plus intéressant qu'il témoigne d'une variété d'expériences réalisées au fil du temps en matière de conservation et de mise en valeur d'un patrimoine dit urbain.

Comme le soulignent Noppen et Morisset⁸⁰, la place Royale constitue aujourd'hui un lieu sacré. C'est à cet endroit que Champlain construisit l'Abitation, posant ainsi les bases d'une culture francophone en Amérique du Nord. Le projet de restauration de Place Royale qui débuta en 1956, ne lui est pas étranger. Avec l'achat, par la Commission des monuments historiques, des maisons Chevalier et Fornel, débuta une longue série d'interventions qui s'échelonnent sur plus de quarante ans, jusqu'au réaménagement de la maison Hazeur, en 1997. Ce projet de restauration, sûrement l'un des plus importants à jamais avoir été réalisé au Québec, fait aujourd'hui l'objet de nombreuses critiques. Françoise Choay les résume ici :

Au Canada, le centre du Vieux-Québec, qui figure sur la liste du patrimoine mondial, est issu d'un vaste projet à finalité nationaliste et touristique, lancé en 1960, qui a conduit à détruire un ensemble d'immeubles anciens pour les reconstruire sans base scientifique, dans le style de l'architecture française du XVIII^e siècle⁸¹.

Bien que l'on puisse aujourd'hui considérer cet ensemble comme un témoin de l'évolution des pratiques urbanistiques portant sur le patrimoine, il n'en demeure pas moins un espace caractérisé par une fréquentation presque exclusivement touristique.

En raison de la très grande période de réalisation du projet de restauration de Place Royale, échelonnée sur plus de quarante ans, différents partis d'intervention se sont succédé. Ces partis témoignent d'une évolution des pratiques en conservation du patrimoine bâti. Bien que les premières

⁸⁰ Lucie K. Morisset, Luc Noppen, « De la ville idéale à la ville idéale : l'invention de la place royale à Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, automne 2003, p.454

⁸¹ Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, p.159

interventions s'inspirent d'une approche du patrimoine bâti héritée de Viollet-le-Duc, les dernières témoignent d'un regard plus critique : cherchant à corriger les erreurs du passé en voulant réinscrire l'ensemble dans une certaine contemporanéité. Nous nous concentrerons sur les premières en les replaçant dans le contexte de la pratique urbanistique de l'époque. Bien que ces interventions soient majoritairement architecturales, nous traiterons de leur inscription dans un contexte urbain et de leurs incidences sur celui-ci.

Les différentes interventions que nous présenterons, ainsi que leurs fondements idéologiques, s'appuient sur la thèse de doctorat d'Isabelle Faure⁸². Celle-ci dégage trois grandes périodes d'interventions à la place Royale. La première, de 1956 à 1970, est constituée de l'acquisition et des interventions sur les maisons Chevalier et Fornel. La seconde s'étend de 1970 à 1978. Elle est caractérisée par une opération sur un périmètre tel que défini par la Loi sur Place Royale de 1967 et est marquée par le parti de quartier-musée. Enfin, la dernière, débute en 1978 et continue jusqu'à nos jours, elle constitue une remise en question de la conception du projet ainsi que de la gestion de la confrontation des idées avancées au cas par cas.

Williamsburg : un exemple de reconstruction

Le projet de Place Royale n'est pas totalement inédit. Que ce soit à Port-Royal, à Louisbourg ou encore à Williamsburg, les auteurs du projet y trouvèrent les justifications nécessaires à un parti de quartier-musée. Bien que de nombreuses reconstructions d'après-guerre aient déjà été réalisées en Europe, celles-ci relèvent d'une tout autre approche, misant moins sur la valorisation d'un événement particulier de leur histoire que sur une recherche de sens associée à la quotidienneté.

Dès 1963, le président de la Commission de monuments historiques, Paul Gouin, fait savoir son intérêt pour Williamsburg. Le projet de restauration de cette ville située dans l'état de Virginie fut amorcé vers 1926 par le riche John D.

⁸² Isabelle Faure, *La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec. Étude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple de Place Royale*, thèse de doctorat sous la direction de Françoise Choay, Université de Paris VIII, 1995

Rockefeller Jr. en considérant comme époque de référence le XVIII^e siècle⁸³. Tout comme dans le cas de Place Royale à Québec, le projet de restauration de Williamsburg apparaît motivé par des intérêts nationalistes. En effet, cette ville joua un très grand rôle dans l'histoire américaine, notamment en devenant la première capitale américaine et en voyant la Déclaration d'Indépendance de Thomas Jefferson adoptée, en 1776, à son capitol. Les deux projets de restauration s'inscrivent donc dans un processus d'affirmation nationale menant à la valorisation des lieux symboliques associés à la fondation des deux pays.

À Place Royale comme à Williamsburg, on considéra la trame urbaine comme un témoin des temps anciens. L'association de ces trames avec les deux périodes de références respectives apparue comme une justification au processus de démolition-reconstruction engagé dans les deux ensembles. C'est en se basant sur ce qui semblait être une trame d'origine que l'on considéra la possibilité de procéder aux multiples démolitions et aux reconstructions subséquentes (fig. 5 et 6). La relative homogénéité de l'ensemble fut donc considérée comme un prétexte à la vaste opération de muséification qui se fit dans les deux cas.

Le projet de Place Royale se rapproche également à de nombreux autres égards de celui de Williamsburg. L'un comme l'autre, ils sacrifient la mise en place d'un cadre de vie au profit d'une valorisation touristique et de la constitution d'un décor architectural. Bien que certains auteurs du projet de Place Royale n'aient pas voulu aller aussi loin dans la vocation touristique du lieu, les interventions qui y furent réalisées favorisèrent néanmoins la prédominance d'activités supports à cette présence.

Les deux projets favorisèrent la création d'un ensemble touristique dans un décor architectural. Si l'affirmation nationale constitue la principale motivation, on s'est basée sur une période historique donnée pour procéder à la restauration des deux ensembles. Dans le cas de Place Royale, c'est la période d'avant la Conquête qui fait office de référence stylistique, tandis que dans le cas de

⁸³ James Marston Fitch, *Historic Preservation : Curatorial Management of the Built World*, Charlottesville, University Press of Virginia, 1990, p.98

Williamsburg, c'est la période antérieure à 1776, année de la Déclaration d'Indépendance, qui marque les reconstructions. Il est toutefois important de noter que l'exemple de Place Royale se distingue de celui de Williamsburg. Si Place Royale témoigne d'un passé révolu, on y retrouve néanmoins certaines interventions contemporaines, dont celles de la maison Hazeur. Ainsi, on y observe aujourd'hui plusieurs interventions, chacune témoignant d'une époque de réalisation différente. À Williamsburg, c'est l'unité de l'ensemble qui prime. On a préconisé l'unité architecturale au détriment de sa lecture historique. À cet effet, cet exemple se démarque de celui de Place Royale.

La place royale : un espace ancré dans l'urbanité

Comme le mentionnent Morisset et Noppen⁸⁴, si la place Royale constitue l'essence de la ville du XVII^e et du XVIII^e siècle, il n'est pas surprenant que les Européens aient voulu constituer, dès leur arrivée au pays, une telle place. Symbole de l'urbanité, une place royale est érigée dans chacune des villes coloniales de l'époque.

À Québec, l'idée d'une telle place naît en 1686. On y installe alors un buste de Louis XIV. À ce moment, la place de Québec constitue déjà un espace public achalandé. La désignation de cet espace comme place Royale n'est donc pas sans poser quelques conflits d'occupation. En effet, dès l'érection du buste royal, on se plaint de son emplacement, arguant qu'il entravait la circulation. On finit donc par reléguer le buste en bordure de ladite place, sur la façade de la maison de François Hazeur, un riche marchand. Si le déplacement du buste déplut aux autorités, sa réinstallation sur la façade de la maison d'un commerçant suscita l'ire de ces derniers. Le buste fut donc enlevé et remisé, marquant ainsi la fin d'une « première » place Royale.

C'est au tournant du XX^e siècle qu'un historien, Pierre-Georges Roy, découvrit, par hasard, la présence antérieure d'un buste de Louis XIV dans la basse-ville de Québec. Si l'on avait oublié cet épisode de l'histoire, on ne manqua

⁸⁴ Lucie K. Morisset, Luc Noppen, *Op.Cit.*, 2003, p.458

pas de le rappeler vers 1925 lorsque l'on créa la commission d'embellissement de la capitale et que s'amorça une vaste campagne de francisation. L'idée d'une place Royale venait de ressurgir. Dans ce mouvement de valorisation du fait français en Amérique, le gouvernement du Québec demanda à la France un nouveau buste royal. Ainsi, on remplaça en 1931 la fontaine de la place de la basse-ville par le nouveau buste et l'on rétablit, en 1937, l'utilisation du vocable place Royale. Ainsi, par deux fois on constitua cet espace, originellement dédié au marché, en place Royale et ce, dans les deux cas motivés par un désir d'affirmation de nos racines françaises.

Bien que la place Royale de Québec ne fut jamais une véritable place royale, tant par les caractéristiques du bâti environnant que par la nature des activités s'y déroulant⁸⁵, on entreprit dès 1956 un programme de restauration devant mener à une place royale telle qu'imaginée au XVIII^e siècle. Les interventions qui s'y réalisèrent se firent sur une si longue période que différents partis de restauration se succédèrent. Si l'essentiel des interventions y ayant été effectuées témoigne d'une conception urbanistique où le patrimoine n'est considéré que comme un isolat, comme un quartier-musée, nous démontrons au cours des prochaines pages que cette approche est issue d'une conception de l'urbain propre à l'urbanisme réglementaire tel que généralisé après la seconde guerre mondiale et de la mise en application de ses principes.

Une idéalisation contemporaine de la place

Inspirée des travaux de Pierre Lavedan, alors directeur de l'Institut d'urbanisme de Paris, qui considérait la place royale comme la forme urbaine française par excellence⁸⁶, on décida en 1956 de présider à la restauration d'une partie de la basse-ville de Québec. Puisque ce quartier, jugé insalubre, présentait une trame urbaine que l'on considérait comme authentique, on décida, gonflé par un vent de modernisme et de nationalisme, d'y faire un ensemble touristique de première importance qui relaterait le fait français en Amérique du Nord. C'est la

⁸⁵ *Ibid.*, p.463

⁸⁶ *Ibid.*, p.473

restauration de la maison Chevalier qui constitue l'élément déclencheur de ce projet ainsi que sa pierre d'assise.

La restauration de la maison débuta en 1956 sous les recommandations de Gérard Morisset alors secrétaire de la Commission des monuments historiques du Québec. Si les libertés prises lors de la restauration de la maison de l'ancien marchand, Jean-Baptiste Chevalier, traduisent l'esprit qui anima les interventions subséquentes, c'est qu'elles sont ici portées par des velléités toutes contemporaines de l'occupation du site. En effet, les réaménagements qui y ont été faits traduisent une distance prise par rapport à l'occupation originale. Jusqu'en 1956, cette maison se présente comme une demeure modeste mitoyenne à deux autres résidences, dont l'une est démolie, et dont la façade donne sur la falaise (fig. 7). Au moment de la restauration, Morisset préconisa la réorientation de la façade, de façon à ce que celle-ci s'élève directement sur le fleuve. On entreprit la reconstruction et l'intégration des deux résidences mitoyennes afin que l'on croie à une seule construction (fig. 8). La réorientation de la façade a ainsi pour but de faire croire à une valorisation paysagère du fleuve de la part du premier occupant, tout comme la consolidation des résidences et la monumentalité de la réinterprétation rappellent les anciens hôtels particuliers de Paris. On ne peut que penser qu'il s'agit là d'un geste conscient de la part de Morisset qui voulait ainsi inscrire l'architecture de la basse-ville dans une longue tradition parisienne.

Comme nous l'avons précédemment présenté, la valorisation patrimoniale qui dicta l'intervention sur la maison Chevalier, et quelques années plus tard sur l'ensemble de la place Royale, fut motivée par une volonté d'inscrire notre tradition dans l'urbain. Si le terroir québécois constitue, jusqu'à la Révolution tranquille, le terreau de la culture canadienne française, c'est dans l'urbain que se constitueront les interventions patrimoniales d'après 1960. Pour s'en convaincre, il suffit de penser à tous les villages historiques qui ont vu le jour durant cette période, dont le village historique de Chambly et le village canadien de l'expo 67⁸⁷. Mentionnons également le projet, jamais réalisé, de construction d'un village inspirée de ceux de l'île d'Orléans sur le sommet du mont Royal. Ce projet,

⁸⁷ Isabelle Faure, *Op. Cit.*, 1995, p. 319

planifié en 1942 afin de célébrer le tricentenaire de la fondation de Montréal, constitue un exemple éloquent de cette réinterprétation historique.

On ne peut que souligner le rapprochement entre cette restauration et l'approche de la conservation du patrimoine bâti telle que préconisée par Viollet-le-Duc. Celui-ci considérait le patrimoine bâti, qu'il s'agisse d'un ensemble urbain ou d'un bâtiment unique, comme un artefact. Cette conception du patrimoine, comme relique, ouvre la porte à une approche monumentale du patrimoine bâti que Viollet-le-Duc n'hésite pas à endosser. En effet, l'objet patrimonial lui apparaît comme étant dépourvu de tout contexte. Il n'existe que par lui-même et tire sa valeur patrimoniale de ses qualités intrinsèques. Puisque le temps altère la condition physique du monument et que celui-ci est une représentation idéalisée de sa société d'appartenance, Viollet-le-Duc se réserve un droit d'intervention. Il restaure selon la représentation qu'il se fait des idéaux des concepteurs au moment de la construction du monument en question. S'il se distance de Ruskin par l'idée que le monument constitue une projection identitaire, il se veut celui par lequel le bâtiment se réalise, permettant ainsi l'aboutissement de l'idéalisation novatrice.

À l'encontre de Viollet-le-Duc pour qui le patrimoine bâti devait être restauré selon un idéal de construction jugé authentique, l'approche patrimoniale mise de l'avant à Place Royale sert une idéalisation toute contemporaine du patrimoine bâti. C'est là une distance fondamentale avec l'approche de Viollet-le-Duc. Pour ce dernier, les aspirations des anciens constructeurs peuvent être cernées par un travail de documentation. Dans le projet de Place Royal, c'est une idéalisation contemporaine du passé qui est mise au service de la restauration. Ici, la documentation historique sert les vellétés des restaurateurs. En réorientant la maison Chevalier et en consolidant l'ensemble qu'elle forme avec les deux résidences voisines, c'est à une aspiration toute contemporaine que ce projet de restauration répond. Il consacre nos propres vellétés paysagères, tout comme il se réclame d'une typologie architecturale que l'on considère issue de nos racines. C'est cette volonté de souligner l'héritage français, même au risque de trop en faire et d'être incohérent, qui motiva les interventions sur la maison Chevalier. Ainsi, on substitua une forme architecturale à une autre en ne prenant pas en

compte l'histoire architecturale québécoise, mais surtout on se permit une réorientation du bâtiment afin de satisfaire à l'image d'un berceau francophone en symbiose avec son fleuve. Comme nous le verrons subséquemment, ce sont ces mêmes réinterprétations qui alimenteront les phases successives de la restauration de Place Royale.

Place Royale : ville-musée

Comme nous l'avons précédemment démontré, l'acquisition de la maison Chevalier ainsi que sa restauration tire parti d'une idéalisation de la basse-ville de Québec. Par ailleurs, cette restauration se démarque de celles réalisées par Viollet-le-Duc. En effet, la reconstruction de la Maison Chevalier constitue davantage un projet de restructuration qu'une simple opération stylistique. Les premières interventions sur la basse-ville de Québec et celles qui suivront s'inscrivent dans une approche patrimoniale où le patrimoine bâti est considéré comme artefact dans la mesure où il nous informe sur sa société d'appartenance. Comme dans le cas de la restauration de la muraille de Carcassonne, le projet de restauration de Place Royale accorde toute l'importance au fini architectural, et ce, au dépend d'une véritable urbanité. Si ce parti reçut un tel enthousiasme, c'est qu'il répond aux aspirations d'un urbanisme réglementaire alors en vogue, où les formes bâties anciennes sont réduites à des éléments de décor. C'est là notre principale hypothèse.

La très longue période sur laquelle s'étend la restauration de Place Royale eut raison d'un parti d'intervention unique. De nombreuses approches se sont succédées. Faisant suite à Gérard Morisset dont le parti relevait davantage d'interventions ponctuelles, un ancien étudiant de Pierre Lavedan, André Robitaille, eut le mandat d'élaborer une proposition de ce que pourrait devenir Place Royale⁸⁸. Tout comme l'approche de Morisset, l'approche qu'il mit de l'avant présentait la place comme un ensemble décontextualisé. Bien que ce projet fût rapidement abandonné, cette perspective du site marqua les projets subséquents. C'est finalement le gouvernement québécois qui proposa le dernier scénario en 1966. Ce scénario posa les limites d'un secteur d'intervention au sein

⁸⁸ Lucie K. Morisset, Luc Noppen, *Op.Cit.*, 2003, p.475

de la basse-ville qui prit le nom de Place Royale. Ce secteur comprenait, en 1966, seize résidences. Un an après, on l'élargit de façon à ce qu'il englobe 64 immeubles, correspondant *grosso modo* à ce que l'on considérait comme étant la basse-ville habitée sous le Régime français. Bien que l'on constitue alors ce secteur en aire de protection, cette partie de la basse-ville était déjà incluse dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec, et ce depuis 1963. L'arrondissement historique, tout comme le secteur d'intervention alors défini, n'est considéré que parce qu'il rassemble un nombre important de monuments historiques. Cela traduit bien l'esprit qui animait alors les milieux travaillant à la conservation du patrimoine bâti : on considère l'espace urbain par ses composantes bâties et on l'aborde comme une méga-architecture.

La Place Royale est avant tout un ensemble architectural. Chacune des maisons, considérées individuellement, est sans doute intéressante, à la fois pour son histoire et par son architecture. Cependant, il ne fait aucun doute que leur ensemble, tel qu'il se présente, suivant les pentes du terrain et suivant le tracé des rues, présente un intérêt exceptionnel qu'il faut préserver⁸⁹.

C'est en se basant principalement sur deux sources historiques, la maquette de Jean-Baptiste Duberger, ainsi que la gravure du major anglais Richard Short (fig. 9), que les autorités responsables documentèrent le projet de restauration. Deux grands types de travaux y furent réalisés : des démolitions et des reconstructions d'édifices. Dans un premier temps, le Bureau de coordination de Place Royale souhaita voir disparaître les surélévations d'édifices effectuées après la Conquête et plus généralement après 1810. De même, les nouvelles constructions modernes ainsi que les bâtiments du XX^e siècle jugés vétustes furent voués au pic des démolisseurs. Dans un second temps, les responsables envisagèrent la restitution de bâtiments présentant des caractéristiques de

⁸⁹ Bureau de coordination de Place Royale, « Concept de restauration », Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 26 août 1971, p.1 cité dans Isabelle Faure, *La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec. Étude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple de Place Royale*, thèse de doctorat, sous la direction de Françoise Choay, Université de Paris VIII, 1995, p.241

l'architecture traditionnelle. On préconisa ainsi des restaurations intégrales, des «reconstructions» ainsi que des «réaménagements»⁹⁰.

Bien que l'on possède certaines informations sur le cadre bâti de la place, celles-ci apparaissent très fragmentaires. Beaucoup de bâtiments disparus ne jouissent pas de documentation historique. Ces bâtiments traités avec des matériaux contemporains sont alors considérés comme des «maisons d'accompagnement» :

[...] des reconstructions dans le gabarit de la maison d'une certaine époque, celle dont nous possédons assez de documents. Ces maisons seront extérieurement aussi exactement reconstruites que des restaurations intégrales. À l'intérieur par contre, on fera usage des matériaux modernes [...] Le rez-de-chaussée de ces maisons, si elles doivent accueillir du public sera décoré dans le style de la Place Royale⁹¹.

En 1973, il ne reste plus que deux catégories d'édifices, les maisons restaurées intégralement, constituées d'une dizaine de résidences, et ces maisons d'accompagnement.

Un décor architecturé

Les aspirations nationalistes de l'époque tendent à considérer la basse-ville de Québec, et plus particulièrement la place Royale, comme le berceau de l'Amérique française. Cette considération portée au site et la relative homogénéité de cette partie de la ville de Québec, amèneront certains à considérer sa muséification comme un parti valable.

⁹⁰ Michel Gaumont, « Concept général de restauration », ressusciter un quartier urbain, Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 17 mai 1971, p2 cité dans Isabelle Faure, *La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec. Étude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple de Place Royale*, thèse de doctorat, sous la direction de Françoise Choay, Université de Paris VIII, 1995, p. 252

⁹¹ Jacques Le Barbenchon, « Le concept de rénovation de Place Royale », Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 16 novembre 1973, p.10 cité dans Isabelle Faure, *La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec. Étude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple de Place Royale*, thèse de doctorat, sous la direction de Françoise Choay, Université de Paris VIII, 1995, p. 253

Inspirées des travaux et des réflexions de l'urbaniste français Pierre Lavedan, les autorités de l'époque préconisèrent le parti de quartier-musée. Il n'est pas surprenant de constater que durant cette période d'application d'un urbanisme réglementaire, un tel parti trouve si bonne oreille. En effet, la mise en application des outils législatifs développés à cette époque ainsi que certains des préceptes fonctionnalistes conduisent à considérer les ensembles urbains patrimoniaux comme ne pouvant s'insérer dans la ville qu'une fois libérés de toutes les charges inhérentes à l'urbanité. On ne leur attribue plus que des rôles d'appoint, les considérant comme des reliques dont l'ancienneté des formes empêche toute inscription dans la ville contemporaine. Pierre Lavedan décrit ici certains mécanismes conduisant à cette mise en réserve caractéristique des quartiers-musées :

La conservation de l'aspect ancien d'un quartier peut être obtenue par un programme de servitudes : emploi obligatoire de certains matériaux, de certaines formes de toiture. Pour la circulation, on peut le maintenir à l'écart de la grande circulation, en établissant des voies de contournement : c'est la mesure que suggère la charte d'Athènes⁹².

Combinée au désir de constituer un des plus grands ensembles touristiques québécois, cette perspective de quartier-musée s'est imposée dès le début des années 1960.

La Place Royale sera un quartier-musée, parce qu'elle ne peut être autre chose. Cela ne signifie pas qu'elle contiendra beaucoup de musées, mais cela veut dire que ce sera un quartier qui aura retrouvé le style d'une époque et qu'il devra être préservé tel que pour conserver son caractère. C'est le prix qu'il faut payer pour que cet ensemble architectural soit à la fois un témoin du passé et un attrait touristique. Cependant, la Place Royale sera habitée. Une centaine de logements sont prévus pour environ 300 personnes. Ce n'est pas un choix délibéré, mais les étages des maisons ne se prêtent pas à une autre utilisation⁹³.

Place Royale est ainsi considérée comme un ensemble architectural où les activités urbaines apparaissent subordonnées à son homogénéité. Bien que de

⁹² Pierre Lavedan, « Monuments historiques et urbanisme », *Vie des Arts*, mars-avril 1956, p.14

⁹³ Ministère des Affaires Culturelles, « La Place Royale », dans Anonyme, *Développement et aménagement du territoire/Land Use and Development*, Federal Publications Service/Georges Le Pape, p. c-192

l'habitation y soit prévue, elle ne l'est que par défaut. C'est faute de ne pouvoir y introduire des commerces répondant à cet afflux touristique que l'on se permet de favoriser l'occupation résidentielle. Cet ensemble, ainsi considéré comme exempt d'activités urbaines, constitue un isolat au sein de la basse-ville de Québec. Si cette place ne s'inscrit plus dans le circuit quotidien des Québécois, c'est qu'elle n'offre plus aucune activité susceptible de répondre à leurs besoins. En 1983, le *Soleil* de Québec titrait à cet effet : « Place Royale a perdu sa vie de quartier⁹⁴ ». Les contraintes d'occupation étant si élevées, l'activité commerciale peine à s'y installer. On n'a qu'à mentionner la surréglementation de l'affichage ainsi que l'impossibilité pour les commerçants de modifier les bâtiments qu'ils occupent afin de répondre à leur offre de services. Les activités commerciales de proximité apparaissent ainsi totalement absentes de l'ensemble en question.

Une valeur touristique plus qu'historique

Comme le présente Faure⁹⁵, l'objectif touristique aura eu, dans l'exemple de Place Royale, préséance sur une reconstitution historique un tant soit peu cohérente. En effet, l'objectif touristique, aura amené les auteurs du projet à proposer la création d'un quartier-musée dans lequel n'avaient « droit de cité » que des bâtiments d'inspiration française. Cette recherche d'homogénéité architecturale d'inspiration française s'est faite au détriment des différents apports architecturaux réalisés au fil du temps. C'est la conviction, pour les autorités d'alors, que Place Royale est le seul ensemble à évoquer les véritables racines de la Nouvelle-France.

À partir de 1970, le concept de quartier-musée sera le prétexte à toutes les fantaisies. En effet, si des voix plus modérées, réticentes à l'idée d'un quartier sans véritable urbanité, se font entendre, elles sont vite enterrées par d'autres, défenseurs de la muséification de la place Royale. Dès lors, des incohérences

⁹⁴ Monique Giguère, "Place Royale a perdu sa vie de quartier", *Le Soleil*, Québec, samedi le 2 juillet 1983 cité dans Isabelle Faure, *La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec. Étude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple de Place Royale*, thèse de doctorat, sous la direction de Françoise Choay, Université de Paris VIII, 1995, p. 411

⁹⁵ Isabelle Faure, *Op.Cit.*, 1995, p. 284

surviennent dans le processus de réalisation du projet. Tout d'abord, les responsables abandonnent toute idée de retrouver l'état originel de l'ensemble, mais visent plutôt de faire de Place Royale une vitrine des modes traditionnels de constructions. Ainsi, les reconstructions renvoient à différentes périodes historiques, pouvant s'étendre sur plus d'un siècle : n'ayant donc pu jamais cohabiter ensemble. Par exemple, si l'année 1690 a été choisie comme année de référence pour la reconstruction de la maison Maheu, la maison Amiot fut reconstruite selon un état qui aurait été le sien vers 1800. La reconstruction de l'hôtel Chevalier aura été dans ce contexte un précurseur des interventions sur le pourtour de Place Royale.

Par ailleurs, les incohérences ne se limitent pas qu'à l'architecture des bâtiments. Bien que la batterie royale disparut en 1690 par la construction de nouveaux bâtiments, on choisit de la reconstruire tout en maintenant ces dites constructions. Bien que l'on prit le soin de creuser un bassin, sa reconstruction apparaît ici un brin incohérente lorsque l'on constate qu'elle se trouve maintenant à bonne distance de l'eau (fig. 10).

C'est donc en considérant la place comme décontextualisée, sans lien véritable avec la ville environnante que furent réalisés les réaménagements de Place Royale. La place, ainsi abordée, n'est qu'une vitrine de la basse-ville d'autrefois à qui il manque cruellement des habitants et de l'effervescence. À défaut d'une cohérence historique, on favorisa la reconstruction d'un amalgame de bâtiments significatifs du Régime français. Ainsi, certains équipements apparaissent aujourd'hui complètement décontextualisés. Ils n'ont été considérés que dans la mesure où ils participaient à l'effet théâtral de l'ensemble. Maintenant caduque, leur seule utilité est d'y évoquer la présence française. En ce sens, la cohérence de la restauration aura été sacrifiée au nom d'intérêts touristiques.

L'urbanisme québécois étant issu de l'application des préceptes fonctionnaliste, les interventions urbanistiques en milieu patrimonial apparaissent encore aujourd'hui largement teintées du rationalisme caractéristique de la ville de l'Après-Guerre. Comme nous le montrerons dans un chapitre subséquent, cet urbanisme peine à comprendre les milieux anciens. La ségrégation des espaces

et l'obsession du contrôle de la croissance ont marqué son application. Celui-ci, développé dans la banlieue québécoise, sera vite appliqué aux centres historiques. Les changements dans les modes de vie, tant du point de vue des façons d'habiter que de consommer, auront amené l'évidement des centres urbains anciens. Ces ensembles urbains se sont trouvés, dans ce contexte, aux prises avec des problèmes de dépopulation et de fuites d'activités commerciales de proximité. Plutôt que de voir au maintien de leur cadre de vie, les aménagistes d'alors ne les ont considérés que dans leurs seules perspectives touristiques. Le cas de Place Royale constitue sûrement l'un des exemples les plus marquants de cette époque en ce qui a trait aux interventions en milieux historiques.

C'est alimenté par un contexte d'affirmation nationale que fut réalisé le projet de restauration de Place Royale. Ce projet de quartier-musée se présente comme une vitrine de la présence française en Amérique du Nord. C'est inspiré de l'approche de Viollet-le-Duc qu'ont été réalisées les différentes interventions de Place Royale. En effet, le désir d'exposer la présence française dans la basse-ville de Québec, conjugué à la volonté de réinscrire l'histoire québécoise dans l'urbanité, aura amené les protagonistes du projet à restaurer les différentes composantes de l'ensemble selon un état jusqu'alors inédit. Les nombreux anachronismes ainsi que les incohérences commises lors de cette restauration n'ont pour but que d'exposer les différents modes de constructions et états de la place avant la Conquête. L'application d'un urbanisme réglementaire a permis, dans ce contexte, de consolider la vocation touristique du lieu en considérant l'ensemble comme un isolat au cœur de la basse-ville de Québec.

LA CONSTITUTION DES ARRONDISSEMENTS HISTORIQUES

Consacré depuis quelques mois, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal est le dernier créé par le gouvernement du Québec. Cet arrondissement, constitué plus de 30 ans après celui du Vieux-La Prairie, témoigne de changements dans l'approche patrimoniale au Québec. À l'instar d'un courant planétaire, le patrimoine québécois tend maintenant à se diversifier. Si on assiste depuis quelque temps déjà, à un élargissement de la notion de patrimoine, celle-ci rejoint maintenant des ensembles qui, jusqu'à tout

récemment, lui étaient exclus. Avec la constitution et la montée au front d'organismes de défense du patrimoine, tels Sauvons Montréal ou Héritage Montréal, le patrimoine bâti, et à plus forte raison urbain, est devenu un témoin de l'élargissement patrimonial. Si le Régime français constituait jusqu'aux années 1980 la période de prédilection de notre quête patrimoniale, des ensembles, jusqu'alors considérés comme sans intérêt, font maintenant parti des milieux urbains patrimoniaux.

Noppen souligne la nature de cet élargissement de sens : « le patrimoine de proximité serait au contraire [d'un patrimoine issu d'une volonté d'appropriation collective d'un bien privé au nom de l'intérêt collectif] un patrimoine de propriétaire, dont la représentation, fonctionne à une échelle locale, précisément celle à laquelle se spatialise l'identité⁹⁶ ». Tout ne serait-il donc pas potentiellement patrimonialisable, dans la mesure où le patrimoine en question supporterait une certaine identité? Dans ce contexte, les mécanismes législatifs et réglementaires de l'institution patrimoniale ne peuvent suffire à la tâche.

Au Québec, comme le souligne Beaudet⁹⁷, le décret patrimonial officiel témoigne d'une logique différente de celle présidant à la production générale du patrimoine. Bien que les patrimoines tendent à se multiplier et à se diversifier de plus en plus, l'attribution de statuts juridiques se fait de plus en plus rare. Il faut attendre près de 30 ans, après l'adoption de la Loi relative aux monuments, sites et objets historiques (1922), pour voir l'introduction des notions de site historique et d'aire de protection (1952). Les inclusions des notions d'arrondissement historique (1963), de site archéologique et d'arrondissement naturel (1972), favorisèrent par la suite l'attribution de statuts juridiques. À cet effet, l'abrogation de l'obligation pour le ministère des Affaires culturelles d'obtenir l'assentiment d'un propriétaire au classement de son bien (1972), constitue sans aucun doute l'une des plus importantes modifications apportées à la loi. Ces modifications, inspirées en grande partie par la Loi Malraux, ne manquèrent pas de traduire la montée d'un nouvel intérêt pour le patrimoine bâti. C'est en réaction aux changements engendrés par la modernité que cet intérêt émerge.

⁹⁶ Luc Noppen, *Le patrimoine de proximité : enjeux et défis*, notes de la communication présentée au congrès de l'ACFAS en mai 2004 (non publié), p.1

⁹⁷ Gérard Beaudet, *Op. Cit.*, 1997, p.28

Il est indéniable que les modifications apportées à la Loi des Monuments historiques, devenue en 1972 la LBC, permirent la sauvegarde de nombreux ensembles urbains ou monuments patrimoniaux. Ne se limitant pas seulement à l'objet patrimonial, elle s'imposa, par son propos, dans la pratique de l'aménagement. En effet, comme le souligne Beaudet : « les mécanismes de conservation sont même devenus, au cours des années 1970, des palliatifs à l'absence ou la trop grande permissivité des plans et des réglementations d'urbanisme⁹⁸ ». Cela engendra la création de situations aussi saugrenues que l'assujettissement par sites et aires de protections superposées d'un tiers du centre-ville montréalais à la LBC. Dans ce contexte, il est aisé de comprendre que les ressources à la disposition du ministère des Affaires culturelles vinrent vite à manquer.

Devant ce cul-de-sac, on dut déléguer certains pouvoirs. Ainsi, la LBC fut amendée en 1986 afin de permettre aux municipalités l'octroi de statuts juridiques à des immeubles ou des secteurs de leur territoire. La citation de monuments et la constitution de sites du patrimoine apparaissent alors les statuts privilégiés. Bien qu'une trentaine de sites aient été constitués en 1995, on assiste, depuis les années 1990, à un abandon graduel de ces pouvoirs. Tout comme le fit le ministère de la Culture et des Communications, les municipalités se rendirent bien vite compte de la difficulté de contrôler l'ensemble des bâtiments et secteurs cités.

Bien que le chevauchement entre patrimoine, aménagement et urbanisme soit officialisé par la LAU, l'incursion aménagiste dans le domaine du patrimoine apparaît antérieure aux années 1980. La constitution des arrondissements historiques par le gouvernement du Québec, en 1963, constitue à cet effet l'un des premiers jalons de ce rapprochement.

Conçue afin de préserver les éléments significatifs d'un ensemble, la constitution des arrondissements historiques eut pour principal effet de soustraire les territoires visés des dynamiques urbaines alors en cours. Au nom de l'intérêt

⁹⁸ *Ibid.*, p.31

patrimonial, ces espaces furent exclus de ces dynamiques sans jamais avoir aucune incidence sur celles-ci. Rappelons ici que la constitution des arrondissements historiques est intimement liée au désir de préserver le Vieux-Québec, puis le Vieux-Montréal et le Vieux-Trois-Rivières, d'une urbanisation alors insensible aux milieux urbains patrimoniaux.

La mise en réserve de ces territoires, au nom d'un intérêt patrimonial, nous apparaît ici comme le point de départ d'un chevauchement entre urbanisme et patrimoine. C'est à la suite de la reprise économique des années 1950 que la pratique urbanistique allait redémarrer sur de nouvelles bases et que « les quelques urbanistes disponibles [seraient obligés] d'adapter leur pratique à un mode et à des modèles d'urbanisation passablement inédits [...] le redéveloppement du centre, la création de corridors de pénétration et la reconstruction de vastes pans de quartiers anciens occulteraient cependant durant plus d'une décennie plusieurs des conséquences de ce choix collectif ⁹⁹ ». On passe de l'application de pratiques urbanistiques correctives, celles-ci visant davantage la régulation de la ville préexistante, à un urbanisme de planification, celui-ci réactualisant des outils de gestion et de contrôle des nuisances, tel le zonage, à des fins d'expansion urbaine. La désignation d'arrondissements historiques apparaît, dans ce contexte, comme étant la réponse d'une pratique urbanistique résolument tournée vers son instrumentation à l'émergence de nouvelles sensibilités patrimoniales. Ce sont ces sensibilités que nous nous proposons d'aborder.

Comme dans les deux cas exposés précédemment, l'étude de la constitution des arrondissements historiques et du suivi qui en est fait apparaît pertinent à notre propos en ce qu'il témoigne de changements dans la définition et la constitution d'une approche patrimoniale. À cet effet, il met en lumière les *a priori* auxquels les urbanistes sont confrontés à partir des années 1960, au moment où ils s'intéresseront à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti.

⁹⁹ Gérard Beudet, « L'institut et l'urbanisme au Québec :1961/62-2001/02 », *Trames*, sous la direction de Gérard Beudet, Montréal, Éditions Trames, 2004, p.20-21

Les arrondissements historiques ou la mise en réserve de territoires

La notion d'arrondissement historique, née durant la deuxième moitié du XX^e siècle, constitue une première tentative de rapprochement entre le domaine de la conservation et la pratique urbanistique. Les deux domaines ayant été jusqu'à ce jour exclusifs, l'introduction de la notion d'arrondissement historique dans la LBC constitue l'une des premières incursions patrimoniales dans la pratique de l'aménagement. À cet effet, la création des arrondissements historiques s'apparente davantage à la constitution d'un plus petit dénominateur commun entre une approche de conservation et une pratique de l'urbanisme axée sur la réglementation, qu'à une réelle prise en compte de la dimension patrimoniale dans l'aménagement du territoire. Incapable de se maintenir plus longtemps à l'écart des préoccupations patrimoniales, l'urbanisme québécois s'est trouvé, au début des années 1970, contraint d'inclure une dimension patrimoniale dans sa pratique.

Comme nous l'avons précédemment mentionné, l'entrée du Québec dans une ère de modernité a favorisé l'expression d'une conscience patrimoniale. L'urbanisation effrénée ainsi que les multiples démolitions réalisées au nom de la modernisation auront favorisé l'émergence de celle-ci. À cet effet, nous n'avons qu'à nous rappeler l'épisode de la maison Van Horne¹⁰⁰. L'urbanisation de la périphérie se faisant bien souvent au détriment des anciens noyaux villageois, on assista, durant les années 1960 et 1970, à un effritement de leur structure, les populations délaissant les centres anciens au profit de la banlieue. C'est ainsi qu'en réponse à une marginalisation croissante des centres urbains traditionnels et de leurs structures bâties, on assista à la généralisation d'un intérêt renouvelé pour le patrimoine. Contrairement, à l'édification patrimoniale précédente, où la constitution d'une identité nationale primait, cette seconde période fut marquée par la généralisation et la multiplication des regards patrimoniaux. On serait passé d'un patrimoine de conservation à un patrimoine de consommation¹⁰¹.

¹⁰⁰ Voir note de bas-de-page p. 33

¹⁰¹ Jean-Claude Marsan, *Op. Cit.*, 1991, p. 5

C'est mû par la volonté de protéger le berceau de la civilisation française en Amérique du Nord que fut constitué le premier arrondissement historique. L'arrondissement historique du Vieux-Québec fut ainsi créé, en 1963, avec l'objectif bien avoué de soustraire les quartiers *intra muros* et la basse-ville de Québec aux dynamiques d'urbanisation alors en cours. Alimentée par une idéalisation du passé, et par la crainte de voir la modernité emporter cet héritage, la Commission des monuments historiques procéda au classement de l'arrondissement. Ce premier classement constitue l'entrée en matière d'une tentative de rapprochement entre sphères jusqu'alors inconciliables : la conservation et l'urbanisation.

La constitution des arrondissements historiques représente, selon nous, un échec à cette tentative de conciliation. Leur définition n'aura engendré que la mise en réserve de territoires face aux dynamiques urbaines alors en cours. Si c'est en évoquant la concentration de monuments historiques que fut justifiée l'exclusion de ces territoires, la juxtaposition de ces monuments, comme condition *sine qua non* au décret patrimonial, traduit l'impossibilité pour la pratique urbanistique d'assumer sa dimension patrimoniale : les raisons présidant à la constitution des arrondissements historiques étant essentiellement issues d'une conception architecturale du patrimoine. Aujourd'hui, c'est l'ensemble des arrondissements historiques qui traduit cette approche. On n'a qu'à mentionner les changements apportés aux limites de l'arrondissement historique de Beauport, en 1985, pour s'en convaincre (fig. 11). Bien que l'étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Beauport mentionne que « des études effectuées par le Ministère des Affaires culturelles en 1977 [ont] révélé que l'avenue Royale à Beauport, sur la quasi-totalité de son parcours, [constituait] un ensemble ethno-historique et géographique exceptionnel¹⁰²», on aborde le patrimoine bâti d'un angle essentiellement quantitatif. C'est là un double discours.

Bien qu'il s'agisse d'un exemple unique, la constitution du site de Carignan nous apparaît fort intéressante. C'est à la fin des 1950 qu'un groupe d'amateurs décida, pour sauver l'héritage architectural de la région, de créer le village

¹⁰² Ville de Beauport, Décret 1352-85, 3 juillet 1985, cité dans Québec (Gouvernement du), Commission des biens culturels, *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Beauport*, Québec, Commission des biens culturels, janvier 2005, p. 8

historique de Jacques-de-Chambly, sur la Rive-Sud de Montréal¹⁰³. L'idée est de regrouper, sur le site de la maison de la famille Prévost, des bâtiments anciens qui apparaissent menacés de démolition ou encore abandonnés (fig. 12). C'est en 1961 que naît le village historique. On y déménage alors une ancienne maison de ferme de Saint-Hubert abandonnée par des religieuses. Un deuxième bâtiment, datant du XIX^e siècle et fait de pièce sur pièce, suit en 1963. C'est à la faveur de l'appui de Pierre Laporte, alors député de la région et ministre des Affaires culturelles, que le site est décrété arrondissement historique en 1964. Si le site est rapidement victime du désintéressement de la population, les coûts exorbitants des déménagements de bâtiments semblent avoir raison de l'opinion publique. Cet exemple illustre l'importance qu'eut, dans la constitution des arrondissements historiques, le critère de concentration. Ainsi, c'est essentiellement selon une approche architecturale, que le décret patrimonial officiel des années 1960 et 1970 fonctionne. Le regard porté sur le monument historique est alors tourné vers les qualités architecturales, quitte à sacrifier tout intérêt pour la cohérence de l'installation. Par ailleurs, la mise en réserve du territoire apparaît, dans certains cas, comme la réponse aux menaces de dislocation qui pèsent sur certains ensembles patrimoniaux. Mentionnons à cet effet l'arrondissement historique de Québec constitué afin de soustraire le secteur à un développement effréné, ainsi que l'ensemble institutionnel de Sillery menacé par le fractionnement des grands domaines institutionnels en petits lots domiciliaires.

La constitution de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal témoigne aujourd'hui d'une nouvelle approche en matière de patrimoine. Bien que ses limites aient été définies selon leur capacité à intégrer le plus d'ensembles bâtis patrimoniaux, cet arrondissement historique et naturel relève d'une nouvelle tentative de combler le fossé entre l'édification patrimoniale et les pratiques de l'aménagement. Le paysage bâti et naturel de l'ensemble est maintenant reconnu comme tel. Comme le mentionne Beudet, depuis quelques années, le patrimoine semble avoir « échappé à ceux qui en avaient été jusqu'alors responsables, à savoir les élites traditionnelles, certains corps professionnels –

¹⁰³ Luc Noppen, « Arrondissement historique de Carignan », *Les chemins de la mémoire*, Commission des biens culturels du Québec, Québec, Publications du Québec, tome 2, l'Ouest du Québec, 1991, p.294

essentiellement les historiens de l'art et les architectes- et l'État. Le champ patrimonial n'[est] désormais contenu à l'intérieur d'aucune limite, qu'elle soit temporelle ou spatiale¹⁰⁴. » C'est dans ce contexte d'éclatement du champ patrimonial que doit être considérée la constitution de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Il représente selon nous, l'expression d'une nouvelle considération pour le patrimoine, ce dernier davantage envisagé comme construction sociale et culturelle que comme état de fait, où c'est « moins l'ancienneté, l'intégrité ou l'authenticité intrinsèque d'un territoire patrimonial qui compterait, que sa capacité à faire naître et à supporter un processus d'appropriation et de valorisation¹⁰⁵ ». L'intérêt de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ne réside pas dans son intégrité, mais bien dans les capacités d'évocations qu'il présente. Contrairement aux arrondissements historiques et naturels précédents, on reconnaît la spécificité du paysage de la montagne. C'est là une distance fondamentale avec la constitution d'un patrimoine nationaliste tel que prôné durant la première moitié du XX^e siècle.

Par ailleurs, la notion d'arrondissement historique nous apparaît toujours comme un cul-de-sac à l'intégration de la question patrimoniale à la pratique urbanistique. Elle mise davantage sur l'intégrité d'un territoire que sur les relations qu'il entretient avec son milieu. Tant par la soustraction de ces secteurs aux dynamiques urbaines locales, que par leur exclusion d'un système de positionnement régional, voir national, composé d'équipements culturels de grande envergure, la définition des arrondissements historiques nous apparaît comme étant un échec à la mise en valeur des ensembles urbains patrimoniaux. Si les processus de transformation ont pu être bloqués à l'intérieur de ces périmètres, la transformation des milieux bâtis ne s'est pas pour autant arrêtée à leur pourtour.

La mise en valeur des arrondissements historiques est bien souvent comparable à celle des monuments historiques. On observe dans bien des cas une dégradation de la périphérie immédiate conduisant à la destruction de l'environnement bâti. Cet « éclaircissage » du milieu bâti est alors considéré

¹⁰⁴ Gérard Beaudet, *Op.Cit.*, 1997, p. 30

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 30

comme un mode de mise en valeur, tablant sur la monumentalité de l'ensemble au détriment de son inscription dans le tissu urbain. Mentionnons à cet effet, le cas de l'arrondissement historique de Trois-Rivières. Caractérisé par une certaine exiguïté, cet arrondissement a été témoin de nombreux changements dans son environnement. La démolition des bâtiments voisins du couvent des Filles de Jésus, face au bureau de poste, et la reconfiguration de la promenade portuaire ainsi que de la terrasse Turcotte constituent autant de changements à la périphérie immédiate de l'arrondissement historique. Ces interventions s'inscrivent dans une perspective de mise en valeur de l'arrondissement historique. Ces exemples illustrent bien la double réalité à laquelle sont confrontés les arrondissements historiques : d'un côté on préconise le *statu quo* de leur paysage bâti, tandis que de l'autre, on multiplie les interventions sur leur milieu environnant.

Par ailleurs, ces interventions ne sauraient être toutes condamnables. Les installations de grands équipements culturels au pourtour d'ensembles historiques constituent à cet effet d'intéressantes opportunités d'échanges entre les milieux. Si l'installation d'équipements culturels de grande envergure à l'extérieur de ces ensembles a contribué au détournement de clientèles, elle assure en revanche une visibilité et une inscription dans un système de positionnement beaucoup plus vaste. Sans ces équipements, les ensembles historiques auraient bien souvent de la difficulté à s'inscrire dans un réseau culturel régional, national, voire international. Rappelons ici l'exemple du centre des sciences de Montréal qui attire quotidiennement un nombre important de visiteurs dans le Vieux-Port.

L'isolement, engendré par la constitution des arrondissements historiques, constitue une donnée essentielle à leur conservation. Si les pratiques de la conservation tendent à négliger les échanges entre les milieux, les arrondissements historiques sont encore trop souvent abordés comme des isolats. La simple mise en réserve de ces territoires ne saurait garantir leur pérennité. C'est par leur inscription dans des réseaux d'échanges que leur conservation pourrait être assurée. À cet effet, c'est vers une intégration aux

dynamiques urbaines contemporaines que doit tendre la conservation. C'est là un des principaux échecs de la constitution des arrondissements historiques.

La question patrimoniale, longtemps exclue de la pratique urbanistique, est aujourd'hui confrontée à la multiplication de ses regards. Si Beaudet¹⁰⁶ parle de la capacité pour le patrimoine à faire naître et à supporter les processus d'appropriation, les objets matériels ou immatériels susceptibles de faire naître ces processus se sont multipliés au-delà de notre imagination. Patrimoine pour certains ou patrimoine pour d'autres, l'explosion patrimoniale constitue désormais une donne avec laquelle les urbanistes, et l'ensemble des aménagistes, doivent travailler.

Dans les années 1960, au moment où se met en place une idéologie interventionniste, une classe de professionnels, celle des technocrates, s'approprie la gestion et l'intervention sur le patrimoine. À l'instar de la constitution d'un urbanisme rationnel, ces professionnels dirigent le discours patrimonial quitte à définir ce qui est patrimoine ou ne l'est pas. Aujourd'hui, la vapeur est renversée, le champ patrimonial n'est contenu à l'intérieur d'aucune limite temporelle ou spatiale¹⁰⁷. C'est dans ce contexte que l'on tenta d'allier deux approches diamétralement opposées, celle du développement urbain et celle de la conservation du patrimoine bâti.

La pratique urbanistique de l'époque étant surtout concernée par son instrumentalisation et par la régulation de l'espace, on aborda la donne patrimoniale selon la même prémisse qui avait prévalu aux activités urbaines : comme des tous mutuellement exclusifs. Cette approche bien maladroite du patrimoine, faut-il le rappeler, correspond à une tendance de la pratique urbanistique de l'époque : celle de négliger la forme et les structures qui lui sont associées. En effet, la forme architecturale, autant qu'urbaine, apparaît pour ces urbanistes comme étant régie par la fonction. À cet effet, c'est davantage le juste ordonnancement des activités urbaines qui prime qu'une réelle cohérence de l'aménagement. « L'aménagement de l'espace est l'art qui consiste à disposer

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Ibid.*

des bâtiments sur un emplacement en harmonie avec l'environnement¹⁰⁸.» Dans ce contexte, le patrimoine bâti est réduit à un effet de paysage. En reléguant la morphologie au simple rang de préoccupation esthétique, les urbanistes ont avoué leur désintéressement des processus de constitution des ensembles bâtis.

La définition des arrondissements historiques constitue l'une des premières introductions de la question patrimoniale dans la praxis urbanistique. Si cet exercice ne correspond selon nous qu'à un plaquage instrumental, c'est que le patrimoine bâti est davantage considéré comme un état de fait que comme un construit social et culturel. Ainsi, c'est le degré de concentration de monuments historiques qui justifie l'existence de ces arrondissements. La constitution des arrondissements historiques n'aura engendré qu'une mise en réserve de territoires autrefois soumis aux dynamiques urbaines. Si ces ensembles apparaissent aujourd'hui comme des enclaves dans la ville contemporaine, c'est qu'ils ont été non seulement exclus de dynamiques locales, mais également de vastes réseaux où c'est l'inscription d'équipements culturels de grande envergure qui apparaît comme étant le gage d'une fréquentation. Ce sont là deux des principaux échecs de la manœuvre.

En abordant l'arrondissement historique comme une concentration de monuments historiques, la pratique urbanistique, telle que développée au lendemain de la Révolution tranquille, a souligné son incapacité à assumer une dimension patrimoniale. Le patrimoine bâti apparaît alors comme étant exclusivement abordé d'un point de vue architectural. Si l'introduction d'une préoccupation pour les formes architecturales et urbaines, exprimée notamment par l'approche typo-morphologique, constitue un important gain face aux pratiques urbanistiques de jadis, l'arrimage entre la démarche urbanistique et la dimension patrimoniale reste à être consolidé. Par ailleurs, c'est en cherchant à introduire les ensembles urbains patrimoniaux dans la ville contemporaine que nous pourrions aspirer à une réelle approche urbanistique du patrimoine bâti. L'exemple britannique des *conservation areas* apparaît à cet effet très intéressant.

¹⁰⁸ Canada. Ministère des travaux publics, *Guide d'urbanisme*, Ottawa, préparé par F.A. Schwilgin, Ottawa, Ministères de travaux publics Canada, 1974
p. 124

Les *conservation areas* : un précédent britannique

Constitués à partir de 1967, les *conservation areas* britanniques s'inscrivent dans cette volonté de préservation du patrimoine urbain. Tout comme les arrondissements historiques, ils visent la préservation d'ensembles urbains anciens, mais s'en distinguent par les particularités de leurs modes de gestion. Si nous comptons aujourd'hui, au Québec, une dizaine d'arrondissements historiques, on retrouve plus de 8 000 *conservation areas* en Grande-Bretagne¹⁰⁹. C'est là l'indice de leur succès.

L'explosion de la notion de patrimoine étant un phénomène international, la désignation des *conservation areas* témoigne de nouvelles sensibilités à l'égard du patrimoine. À l'instar de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, les *conservation areas* s'inscrivent dans une approche plus large du patrimoine. Loin de se restreindre aux bâtiments comme tels, ils englobent les ensembles d'intérêts patrimoniaux. « *It is the quality and interest of areas, rather than of individual buildings, which should be the prime consideration in identifying conservation areas* ¹¹⁰. » Ainsi, au-delà de la conservation de simples bâtiments, la désignation des *conservation areas* vise la préservation d'éléments caractéristiques du site, qu'il s'agisse d'éléments construits ou de rapports entre formes bâties.

Contrairement aux arrondissements historiques qui relèvent de la Commission des biens culturels, un organisme provincial, les *conservation areas* sont désignés et administrés par des autorités locales. Si ces autorités sont responsables du processus de désignation, elles jouissent également d'un droit de regard sur toutes démolitions, transformation de bâtiments ou changements dans le couvert végétal. Il est intéressant de noter qu'elles ont également comme rôle de supporter financièrement les propriétaires qui désireraient réparer,

¹⁰⁹ English Heritage, *Guidance on the management of conservation areas*, English Heritage-Planning advisory service, august 2005, p. 4

¹¹⁰ Notre traduction: C'est la qualité et l'intérêt des ensembles, davantage que les bâtiments individuels, qui devraient présider à l'identification des aires de conservation.- English Heritage, *Guidance on the management of conservation areas*, English Heritage-Planning advisory service, august 2005, p.12

remplacer ou apporter certains changements à leur propriété lorsque située à l'intérieur des limites d'un secteur protégé. Si la charge administrative semble lourde pour les autorités locales, celles-ci sont aidées dans leur mission de protection du patrimoine par certaines fondations, dont *English Heritage*. Cette fondation travaille de pair avec le gouvernement afin de soutenir les autorités locales à user de leurs pouvoirs et de leurs ressources dans le but de préserver les éléments d'intérêt patrimonial des *conservation areas*¹¹¹. Si elle aide ces autorités à établir des critères de désignation ainsi qu'à gérer les secteurs protégés, elle sert de relais entre les différents paliers administratifs.

À l'encontre des arrondissements historiques, les *conservation areas* ne misent pas sur la mise en réserve de morceaux de territoire. Ils préconisent davantage la mise en valeur du site. Les autorités locales comme les propriétaires concernées, participent activement au processus de constitution et d'évaluation des *conservation areas*. Si les groupes de citoyens sont appelés à se faire entendre dans la délimitation des aires de protection, la mise en place d'incitatifs financiers constitue un élément primordial du succès de l'entreprise. Bien que la désignation de *conservation areas* implique une certaine lourdeur administrative, notamment dans le traitement des demandes de modifications, les coûts supplémentaires engendrés par les démarches administratives apparaissent largement compensés par les gains touchés lors de la vente des propriétés. Les détenteurs de bâtiments se voient ainsi donc encouragés à respecter les normes et lignes directrices édictées afin de préserver les caractéristiques de l'ensemble. C'est là un incitatif substantiel au respect du patrimoine.

Il est intéressant de noter que la désignation de *conservation areas* ne constitue pas une fin en soi. Après quelques années, celles-ci font l'objet d'un processus de réévaluation. L'objectif est de mesurer la perte des caractéristiques distinctes du site. Selon l'ampleur des dégâts, l'aire protégée peut être remise en question, modifiée, ou encore faire l'objet de classements particuliers¹¹².

¹¹¹ *Ibid.*, p.8

¹¹² English Heritage, *Guidance on conservation area appraisals*, English Heritage-Planning advisory service, august 2005, p.8

L'approche patrimoniale mise de l'avant dans le cadre des *conservation areas* témoigne de changements dans la conception du patrimoine bâti. Ainsi, si l'accent est porté vers les relations entre les éléments constitutifs de l'ensemble, le caractère itératif du processus d'évaluation témoigne de l'évolution de la notion de patrimoine. Celui-ci n'est pas figé une fois pour toutes. Si le patrimoine « est produit aujourd'hui à partir d'un matériau hérité auquel une société accorde, ici et maintenant, des valeurs qui en justifient la conservation et, autant faire se peut, le legs aux générations futures¹¹³», le succès des *conservation areas* réside peut-être dans une approche où le décret patrimonial n'est pas considéré comme une entrave au développement, mais bien comme un élément de plus-value à la propriété.

¹¹³ Gérard Beaudet, *Op. Cit.*, 1997, p. 28

V. UNE APPROCHE ARCHITECTURALE DU PATRIMOINE

L'urbanisme semble entretenir aujourd'hui une relation plutôt ambiguë avec le patrimoine. À Montréal, de nombreux projets urbains, que l'on pense au Quartier international ou au réaménagement du Vieux-Port, se sont dits soucieux d'une réinterprétation de l'histoire. À la lumière de leur réalisation qu'en est-il vraiment? La réintroduction du patrimoine urbain aux dynamiques de la ville moderne est certes un objectif difficile à atteindre, mais notre conception du patrimoine issue d'une approche axée sur le monument n'a-t-elle pas enrayé ces mécanismes de réappropriation? La permanence de cette conception du patrimoine est ici mise en relation avec la conception albertienne de la ville. Celle-ci, ayant prévalu pendant de nombreuses années et ayant encore ses partisans, nous apparaît à la base de ce quiproquo patrimonial. Dans ce chapitre nous proposons de faire un retour sur les causes ayant engendré le décalage entre la pratique urbanistique et son propos patrimonial. Nous voulons ainsi mettre en lumière la difficulté pour l'urbanisme à s'approprier un discours de la conservation essentiellement tournée vers le monument architectural.

C'est le Quattrocento qui voit la constitution du concept de monument historique. Cette sensibilité patrimoniale qui apparaît à la Renaissance est issue d'une extension de la valeur reconnue à l'objet ancien. L'objet n'est plus seulement intéressant en soi, mais bien pour ce qu'il représente pour la collectivité. Ce qui sera déterminant, c'est le glissement de sens associé au monument. Celui-ci, qui était jusqu'alors conçu pour commémorer un événement particulier, est maintenant conservé pour son appartenance à une culture donnée, c'est-à-dire pour des raisons autres que celles ayant prévalu à sa réalisation.

Il faut attendre le XX^e siècle avant que ne soit nommé formellement, par Giovannoni, le patrimoine urbain. Il sera le premier à démontrer l'interaction entre les différents degrés de tissu. La définition du patrimoine urbain ne pouvait se faire qu'à travers la constitution d'un regard sur la ville, celui-ci n'apparaissant qu'à la fin du XIX^e siècle.

Au moment où Cerdà ouvre la porte à une étude de la ville et à sa conceptualisation, se met en place une période de l'évolution de la notion de patrimoine que Choay définit comme étant celle du mémorial¹¹⁴. À partir de ce moment, c'est la sacralisation de la ville comme témoin de notre passé qui marqua nos pratiques urbanistiques. Bien que la période nommée mémoriale soit associée à Ruskin, nous considérerons Viollet-le-Duc et ces autres partisans de l'interventionnisme comme faisant partie de ce courant qui consacre l'approche albertienne¹¹⁵ de la ville dans un cadre d'intervention patrimoniale.

Issu de cette période où s'accroît la conceptualisation de la ville, notamment par une multiplication de ses représentations, Ruskin est le premier à aborder le tissu urbain. L'industrialisation investit la ville et l'installation de ses grands équipements (gares, voies ferrées, ponts, viaducs, etc.) menace les quartiers d'alors. La conception de la ville qu'il développe, comme résultante d'un regroupement d'éléments bâtis tous issus de différentes architectures, amena la sacralisation de la réalité urbaine. Cette dimension sacrée qu'il associe à la ville pré-industrielle est portée par la mémoire de ceux qui l'ont forgée, par le respect de leur travail. Par le sens qu'elle véhicule et sa capacité à enraciner ses occupants dans l'espace et dans le temps, la ville a joué un rôle mémorial, de monument¹¹⁶. Bien que relevant d'une approche différente, les partisans de l'interventionnisme allaient également en ce sens : il fallait s'assurer d'une continuité historique par la transmission de monuments fidèles aux idéaux de leurs bâtisseurs, conférant ainsi à l'objet de leurs interventions ce rôle de mémorial.

Bien que la notion de patrimoine urbain soit désormais d'usage courant, l'approche patrimoniale de la ville comme mémorial persiste toujours. Comment expliquer ce décalage entre la constitution d'une étude de la ville et de son approche patrimoniale? Une des pistes de réponses que nous envisageons est qu'au moment de la constitution de l'urbanisme comme discipline, processus

¹¹⁴ Choay, « Patrimoine urbain et aménagement du territoire : enjeux et nouvelles perspectives », *Trames*, no.8, 1993, p. 13

¹¹⁵ Pour Leon Battista Alberti, architecte du XV^e siècle, la maison constitue une petite ville, et la ville une grande maison.

¹¹⁶ *Ibid.*

amorcé par Cerdà, les réflexions sur le patrimoine plaçaient déjà l'architecture au cœur du concept.

Longtemps considérée comme la grande maison, la ville n'aura été abordée que par son bâti. Jusqu'à Cerdà, le rapport avec l'architecture n'aura été qu'une relation d'inclusion où la ville n'est constituée qu'en lien avec cette dernière. Il faudra attendre les travaux de l'ingénieur pour qu'apparaissent les prémisses d'une vision holistique de la ville, où les différents éléments qui la constituent entrent en étroites relations les uns avec les autres. Bien qu'on assiste alors à la naissance d'une conception de la ville comme étant organisée par des dynamiques internes, le rapport avec l'architecture aura été faussé pour très longtemps.

Dans le domaine du patrimoine urbain, la vision proposée lors de la période dite du mémorial débouche nécessairement sur une vision architecturale du patrimoine. L'approche mise de l'avant par Ruskin place l'architecture dans le rôle du signifiant. C'est à partir de cette architecture qu'est constituée l'identité d'un peuple : c'est l'architecture qui devient porteuse de sens. Il n'est donc pas étonnant qu'aujourd'hui, même à la lumière des travaux de Giovannoni, l'approche patrimoniale consiste essentiellement en un regard architectural. La notion de patrimoine urbain élaborée par ce dernier tente de corriger le tir. Bien qu'elle réintroduise le patrimoine aux dynamiques de la ville, à ce qui constitue son essence même, l'approche urbanistique du patrimoine reste inféodée à sa conception architecturale. C'est la métaphore albertienne qui aura fait le plus grand tort.

Une des réponses apportées à ce décalage provient de la typomorphologie. Cette approche cherche à constituer une discipline commune qui aurait pour objet d'étude les mécanismes de constitution et de transformation de la ville. Si elle tente d'expliquer les mécanismes de constitution des tissus urbains, elle souligne l'importance des tissus mineurs et des ensembles vernaculaires dans ces processus. Ces milieux représentent, à ses yeux, les lieux d'expérimentation de nouveaux types bâtis conduisant à la constitution de la ville moderne.

Cette recherche avouée de constitution d'un lieu disciplinaire commun qui aurait pour but de décrire les phénomènes de la ville ouvre la porte à l'application d'une approche urbanistique du patrimoine. En mettant en relation les logiques de constitution de la ville à ses parties, l'approche patrimoniale mise de l'avant par Giovannoni prend toute son ampleur, la ville étant issue de l'ensemble des relations entre l'ancien et le nouveau où ces derniers s'influencent et se complètent. La vision albertienne de la ville aura ainsi saboté toute approche urbanistique du patrimoine. Par l'institution d'un décalage entre la forme urbaine et la forme architecturale au profit de cette dernière, le patrimoine urbain n'aura pu être étudié et compris dans sa complexité. Subordonnée au regard patrimonial portant sur l'objet comme monument, la praxis urbanistique a été teintée jusqu'à ce jour d'une conception architecturale du patrimoine. C'est par la mise en relation du monument avec son contexte et ses processus de formation qu'une véritable approche urbanistique du patrimoine sera développée. Par ailleurs, cette approche du patrimoine ne pourrait porter uniquement sur la forme, celle-ci devra être considérée dans les logiques de fonctionnement de la ville. À ce moment, nous parlerons d'une véritable approche urbanistique du patrimoine.

VI. UN DÉCALAGE ENTRE LA PRATIQUE URBANISTIQUE ET SON PROPOS PATRIMONIAL

Dans ce chapitre, nous proposons de mettre en lumière la constitution d'une pratique urbanistique québécoise. Nous y aborderons les principales préoccupations de l'urbanisme québécois au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que ses principales prérogatives. Nous verrons comment, à la lumière d'un retour dans les quartiers centraux, la pratique urbanistique d'alors s'empare d'un discours sur la conservation qui assimile la forme bâtie à un élément de décor.

UNE PRATIQUE URBANISTIQUE DÉVELOPPÉE DANS LA BANLIEUE

Comme nous l'avons précédemment montré, c'est dans un contexte d'interventionnisme que les notions d'arrondissements historiques et d'aires de protection furent introduites dans la LBC. S'il faut attendre le début des années 1970 avant que le ministère des Affaires culturelles du gouvernement du Québec abroge l'obligation d'obtenir l'assentiment du propriétaire avant de procéder au classement d'un bâtiment, c'est durant la seconde période de l'édification patrimoniale québécoise, caractérisée notamment par la démocratisation d'un regard sur le patrimoine, que la pratique urbanistique se développa telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Cette pratique, issue de l'expérimentation et de l'application des principaux préceptes fonctionnalistes, modifia grandement le paysage québécois. De l'application d'un urbanisme avant tout correctif, davantage porté à la régulation de la ville préexistante, on est passé aux grandes projections des praticiens de la Révolution tranquille. Ceux-ci, par la réintroduction d'outils mis en place par leurs prédécesseurs, tel le zonage, s'imposeront comme les représentants d'un urbanisme réglementaire. Tant par sa manie à vouloir réguler l'espace urbain que par son désintéressement de la forme au profit des principales activités urbaines, cet urbanisme fait fi des différents processus de formation de la ville. L'introduction de la notion d'arrondissement historique, en 1964, constitue, selon nous, l'une des premières tentatives de réponses de cette

urbanistique au désintéressement qu'elle avait signifié pour les ensembles urbains patrimoniaux.

C'est dans la banlieue québécoise des Trente glorieuses que se développa cette tradition urbanistique. Au Québec, comme partout en Amérique du Nord, l'internationalisation de l'économie ainsi que l'augmentation du pouvoir d'achat chamboulèrent les modes d'habiter. Enrichies par une économie plus que florissante, les familles québécoises et nord-américaines voient l'accès à la propriété comme étant une chose désormais possible. Favorisée par la constitution de grands organismes subventionnaires, notamment la Société Centrale d'Hypothèques et de Logements, l'accession à la propriété apparaît comme un idéal. Cet accès à des capitaux de plus en plus importants, ainsi que certains changements de valeurs, notamment un retour à la famille nucléaire, favorisèrent la constitution d'une banlieue essentiellement pavillonnaire. C'est dans ce contexte que se constitua l'urbanisme québécois.

Autrefois réduit à intervenir sur la ville préexistante, l'aménagiste d'alors voit désormais poindre, pour lui, la possibilité de participer à la constitution de la ville de demain. C'est là un schisme profond dans la pratique de l'aménagement au Québec. Comme le souligne Lortie : « jusque là, contrôler l'organisation urbaine signifiait courir derrière l'urbanisation afin d'en corriger les défauts, en intervenant essentiellement sur le domaine public par des expropriations coûteuses ¹¹⁷ ». Ainsi, l'urbanisme, tel qu'il avait été pratiqué jusqu'à maintenant, était essentiellement dédié à la régularisation de l'espace urbain existant, et ce, avec comme principal objectif d'en contrôler les nuisances. À partir de ce moment, c'est la ville en devenir qui devient le principal objet d'intervention. C'est là tout un changement.

En effet, si Montréal fait alors l'objet de projections démographiques toutes plus farfelues les unes que les autres¹¹⁸, l'urbanisme de correction fait alors place

¹¹⁷ André Lortie, *Les années 60 : Montréal voit grand*, Montréal, Centre Canadien d'architecture, 2004, p. 76

¹¹⁸ Rappelons-nous que le document *Horizon 2000, Montréal*, estimait à 7 millions la population de l'agglomération montréalaise à la fin du XX^e siècle. Aujourd'hui, en 2006, celle-ci fait près de 3,3 millions d'habitants.

à une démarche de prévision et d'anticipation. Ce changement dans la pratique urbanistique s'affirme déjà à partir de 1941 par la création du premier service d'urbanisme de la ville de Montréal. Il est intéressant de constater que les deux principaux objectifs de ce service étaient alors l'assurance d'un contrôle sur la nature de l'occupation du sol ainsi que la préparation d'un plan directeur susceptible d'assurer à l'agglomération un développement harmonieux. Ce plan directeur ne verra le jour qu'en 1944 sous la forme d'un plan préliminaire auquel on ne donna aucune suite.

L'urbanisme de correction s'étant jusqu'alors restreint à la ville déjà établie, la nouvelle pratique urbanistique s'expérimente alors dans les banlieues. C'est à l'aide d'outils, tels que le zonage ou l'expropriation, qu'elle concentre son attention sur la gestion des nuisances et la nature de l'occupation du sol. Plus que de simples extrapolations démographiques, ce qui motiva les urbanistes d'alors c'est l'entrée du Québec dans une ère de modernité. Ainsi, en vue de favoriser l'intégration de la région montréalaise dans le mouvement, plusieurs grandes infrastructures sont mises en place, pensons au percement de la voie maritime du Saint-Laurent. Si cette intervention mise davantage sur l'inscription de la métropole dans des dynamiques internationales, la construction des « boulevards » Métropolitain et Décarie, ainsi que la construction du pont-tunnel Louis-Hyppolite Lafontaine et du pont Champlain, participent à un vaste projet d'urbanisation de la périphérie montréalaise.

« Planifier, en ce qui concerne les villes, c'est aussi tenter de maîtriser le développement jugé anarchique des périphéries, ainsi que les effets néfastes de la spéculation immobilière et foncière au centre, en régulant les forces du marché¹¹⁹.» C'est donc dire que cet urbanisme réglementaire, tel qu'il se développa, ne se cantonna pas seulement à la périphérie urbaine. Il amorça un retour vers les quartiers centraux, ces quartiers souvent jugés vétustes et sans intérêts en regard d'un nouvel idéal de vie tel que promulgué par la modernité.

Dans ces quartiers comme dans la nouvelle banlieue, la pratique urbanistique se concentre sur la gestion des nuisances et sur le bon

¹¹⁹ André Lortie, *Op.Cit.*, 2004, p. 76

ordonnancement des activités. C'est donc dire qu'elle se heurte à la ville d'alors, celle issue de la période industrielle. C'est dans ce terreau, propice à la démonstration des prétentions urbanistiques de l'époque, que se réalisèrent de nombreuses interventions de type *Urban Renewal*. Que l'on pense au secteur des Habitations Jeanne-Mance ou aux abords de la tour Radio-Canada, la métropole québécoise de la deuxième moitié du XX^e siècle est abordée selon les mêmes prémisses que celles ayant prévalu à l'édification de la banlieue québécoise : un juste ordonnancement des activités et de leurs composantes.

Cet urbanisme, qui se développe à partir des années 1950, se concentre essentiellement sur une gestion rationnelle de l'espace, c'est-à-dire vers un contrôle des nuisances et une prévision du développement de la ville. La nature de l'occupation du sol étant sa principale préoccupation et son principal champ d'intervention, il aura tendance à sous-estimer la forme, architecturale autant qu'urbaine, au profit des activités urbaines. C'est là son intérêt premier.

Par son mépris pour la forme, l'urbanisme réglementaire affiche un désintéressement pour les processus de formation des ensembles urbains. Cet urbanisme, tel que pratiqué durant la deuxième moitié du XX^e siècle, est davantage occupé à planifier la ville de demain et à gérer les « impairs » engendrés par un trop grand laxisme dans les pratiques aménagistes antérieures qu'à considérer les spécificités des différents milieux d'intervention. Ainsi, les différents projets qui ont été réalisés durant cette période visent davantage à assainir la ville industrielle, pensons aux interventions menées dans le secteur de la Petite Bourgogne à Montréal, et à favoriser le développement de nouvelles aires d'urbanisation, celles-ci étant susceptibles de répondre d'un idéal aménagiste, car libre de toute installation. Il n'est donc pas surprenant de constater que ces interventions aient été réalisées dans un total désintéressement des processus de formation des ensembles urbains. Par ailleurs, il ne faudrait pas attribuer aux seuls urbanistes québécois ce désintéressement pour la forme, le mépris pour celle-ci étant essentiellement hérité des chantres du fonctionnalisme.

Puisque l'Homme est, pour ces derniers, universel, tant par ses besoins physiologiques que psychologiques, l'aménagement, et plus particulièrement la discipline urbanistique, est alors abordé comme l'un des moyens d'accès au bien-être. Si les pré-fonctionnalistes, tels Soria y Mata et Tony Garnier, élaborent leur conception de la ville au moment où les changements technologiques se bousculent de plus en plus rapidement, c'est à une nouvelle conception de l'urbain qu'ils contribuent. Cette ville autrefois organique, tant par ses formes que par l'ordonnancement de ses principales activités, devient, sur leur table à dessin et sur celles de leurs héritiers, un espace rationnel où la qualité de vie est considérée comme étant en corrélation avec la régularité des aménagements. Face à la ville industrielle, leurs propositions visent entre autres à ségréger les différentes activités urbaines et les modes de circulation afin de favoriser l'épanouissement d'une qualité de vie jusque-là réservée aux milieux périurbains. Ce sont ces préceptes qui mèneront au *credo* corbuséen : Habiter, Travailler, Circuler et se Récréer.

Pour l'aménagiste d'alors, la *tabula rasa* apparaît comme le contexte idéal à toute intervention. Bien que les opportunités, pour les urbanistes, d'intervenir sur des espaces libres soient relativement rares, les interventions en milieu urbain de la seconde moitié du XX^e siècle sont marquées par une négation des formes bâties antérieures. Cette négation prend différents visages. Ainsi, dans certains cas, l'intervention urbanistique se fait au détriment des formes préexistantes, quitte à introduire de nouveaux modes d'habiter sans lien avec les précédents. À cet effet, rappelons le programme de rénovation urbaine menant à la création des Habitations Jeanne-Mance. Ce projet montréalais de rénovation urbaine, débuté en 1958, engendra la construction de 796 logements¹²⁰ répartis dans le secteur bordé des rues Boisbriand, Saint-Dominique, Ontario et Sanguinet. L'implantation des nouveaux bâtiments, en tout point conforme aux préceptes fonctionnalistes, notamment celui de la disparition de la rue au profit d'espaces de verdure et d'équipements collectifs, s'imposa comme étant en totale rupture avec l'environnement préexistant où les habitations apparaissaient implantées en contiguës, sans marge de recul, selon un schème typique à la ville industrielle.

¹²⁰ Jean-Claude Marsan, *Montréal en évolution*, Montréal, Méridien, 1994, p. 357

Dans un second temps, le désintéressement pour la forme amena les urbanistes de l'époque à mépriser les processus de formation des ensembles urbains. C'est ainsi que la construction de l'A132, en bordure du Fleuve Saint-Laurent, est venue rompre la continuité de l'établissement du village de La Prairie avec le fleuve (fig. 13). Au début des années 1960, ce village, constitué en relation avec le plan d'eau, s'est vu séparé de ce dernier par la construction d'une autoroute. Tant par son mépris pour les dynamiques ayant présidé à la constitution du village, que par son insensibilité aux échanges entre la communauté et le fleuve, l'intervention qui y fut réalisée témoigne d'une réelle intransigeance envers la morphogenèse du site. Puisque l'urbanisme réglementaire, tel que développé après la Seconde Guerre mondiale, ne s'intéresse pas à la forme, il n'est pas surprenant qu'il témoigne d'une méconnaissance, parfois grossière, des modes de structuration de l'espace bâti.

Ainsi, la pratique urbanistique, telle que développée dans la banlieue québécoise, témoigne d'un désintéressement pour la forme. Ce désintéressement, voire ce mépris, a conduit les urbanistes d'alors à ignorer les différents processus morphogénétiques des ensembles urbains. Certes, la constitution d'une véritable technocratie de l'aménagement aura contribué à consolider l'urbanisme comme discipline, mais celle-ci se sera fait au détriment d'une sensibilité envers les mécanismes de formation de l'espace urbain. Dans ce contexte, les modes de structuration de l'espace bâti ne seront associés qu'à des effets de paysage¹²¹, pavant ainsi la voie à une approche toute monumentale du patrimoine bâti.

LE PATRIMOINE BÂTI : UN EFFET DE PAYSAGE

L'urbanisme, tel que développé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, associe le patrimoine bâti à un effet de paysage. Si, comme nous l'avons mentionné, il ne s'intéresse que très peu ou pas du tout à la forme, c'est qu'il se concentre sur la régulation des principales activités urbaines. Cette

¹²¹ Gérard Beaudet, «Redécouvrir l'urbanité des églises», dans *Quel avenir pour quelles églises?*, sous la direction de Lucie K. Morisset et Luc Noppen, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 389

conception de l'urbanisme prévaut toujours. Comme Lavoie l'écrivait en 1978 : « l'urbanisme, c'est donc la planification et la gestion de l'espace occupé par l'homme lorsqu'il se regroupe pour habiter, travailler, se détendre ou exploiter des ressources¹²².»

La formation des urbanistes ne prédisposant pas à un intérêt pour la forme, ces derniers se sont davantage concentrés sur l'instrumentalisation de la pratique, où la forme est considérée comme étant le produit de la fonction. Le domaine du physico-spatial fut longtemps considéré comme étant l'exclusivité de l'architecture. L'urbaniste apparaissait dans ce contexte davantage comme un administrateur et un planificateur que comme un véritable aménagiste. S'il se permettait d'intervenir sur le territoire, cela ne se faisait qu'à travers de grandes orientations ou normes. Il n'est donc pas surprenant de constater que le *Guide de l'urbanisme* présente l'intervention spatiale comme étant « l'aménagement de l'emplacement¹²³», où celle-ci est considérée comme « l'art qui consiste à disposer des bâtiments sur un emplacement en harmonie avec l'environnement¹²⁴».

Puisque l'intérêt pour la forme se limite, en général, à un certain formalisme architectural, les processus de constitution des ensembles bâtis sont abordés dans la perspective où il ne semble pas y avoir d'équation entre la forme bâtie et la nature de l'occupation du sol. En considérant la forme bâtie, qu'elle soit architecturale ou urbaine, comme dépendante de la nature des activités, celle-ci est peu à peu devenue un simple élément de décor. Elle est considérée comme étant le résultat d'un établissement aléatoire. S'ils ont relégué la morphologie au simple rang de préoccupation esthétique, les urbanistes ont marqué leur désintéressement pour les processus de constitution des ensembles bâtis.

Cette réduction de la forme bâtie à un élément de décor eut de nombreuses incidences dans les pratiques de l'aménagement. L'une des plus

¹²² Claude Lavoie, *Initiation à l'urbanisme*, Montréal, Éditions Georges Le Pape, 1978 p.16

¹²³ Canada. Ministère des travaux publics, *Guide d'urbanisme*, Ottawa, préparé par F.A. Schwilgin, Ottawa, Ministère des travaux publics Canada, 1974, p. 124

¹²⁴ Ibid.

notables est une méconnaissance des règles de structuration des ensembles bâtis et des processus d'érosion qui leur sont associés. Si la structuration des ensembles urbains et les formes bâties polarisantes de ces ensembles demeurent incompréhensibles pour les aménagistes d'alors, les interventions qui y ont été faites traduisent une réelle méconnaissance de ces règles. Les interventions qui furent réalisées afin de contrer l'érosion de ces ensembles témoignent d'une totale incompréhension des milieux et de leurs mécanismes de formation. À cet effet, il est révélateur de constater à quel point l'intérêt pour le patrimoine et les processus de constitution des ensembles bâtis apparaît absent des documents d'urbanisme de l'époque.

Bien que le rapprochement entre la pratique urbanistique et la donne patrimoniale se fasse durant les années 1970, au moment où se constitue une conscience populaire de plus en plus sensible aux enjeux patrimoniaux, les guides d'urbanisme d'alors restent silencieux sur la question du patrimoine bâti. Si l'on n'est guère surpris que le rapport Castonguay, commandé en 1973 dans le but « d'élaborer et de formuler au gouvernement les lignes directrices d'une politique générale d'urbanisation¹²⁵ », reste muet sur l'intégration de la question patrimoniale dans l'élaboration d'une politique d'urbanisation, on s'étonne que le cadre physique soit réduit à la nature de l'occupation du sol et à sa planification. C'est dire de l'intérêt qui est porté à la forme bâtie.

Dans le même ordre d'idées, le *Guide d'urbanisme*, publié, en 1974, par le gouvernement fédéral, stipule que : « le *milieu environnant* reflète un certain caractère et une couleur locale qu'il importe de respecter dans l'aménagement. [...] À cet égard, non seulement les urbanistes, mais aussi les divers niveaux de gouvernement, se préoccupent de plus en plus de l'utilisation rationnelle du sol¹²⁶. » Cela illustre bien la propension pour les urbanistes de l'époque à considérer le milieu bâti par la nature de l'occupation du sol, mais également leur réflexe à recourir à sa régulation pour intervenir sur les formes bâties.

¹²⁵ Québec (Gouvernement du). Groupe de travail sur l'urbanisation, *L'urbanisation au Québec*, sous la présidence de Claude Castonguay, Québec, Éditeur Officiel du Québec, 1976, p. 3

¹²⁶ F. A. Schwilgin, *Op. Cit.*, 1974, p. 127

Restreint à un certain formalisme, le patrimoine bâti apparaît ici externe à la ville contemporaine. « Il ne s'agit pas d'arrêter le développement de sa région ou de sa ville, mais de tendre vers une harmonisation de l'ancien et du nouveau au bénéfice de l'un comme de l'autre¹²⁷.» Il s'agit là d'une vision dichotomique du patrimoine. Le patrimoine et le non-patrimoine apparaissent pour l'aménagiste d'alors comme étant deux éléments distincts, mutuellement exclusifs, dont l'arrimage constitue le gage d'une mise en valeur.

Contrairement à la dichotomisation du territoire issue de la première période d'édification patrimoniale, l'intérêt porté pour le patrimoine bâti alors est considéré dans une perspective historique.

Présent dans l'environnement sous de multiples aspects - paysages, habitations, lieux de production...-, le patrimoine est, quant à lui, plus qu'une simple ressource. Il constitue même occasionnellement, l'environnement tout entier d'un secteur ou d'une agglomération, si l'on tient compte du nombre et de la qualité des témoins qui le composent. Pour cette raison, il mérite assurément d'être préservé par la collectivité selon, en particulier, les règles d'urbanisme et d'aménagement qu'elle aura bien voulu se donner¹²⁸.

Dans ce contexte, le concept de patrimoine se restreint au bâti, la valeur patrimoniale apparaissant en corrélation avec le degré de concentration de bâtiments historiques.

Ainsi, si la pratique urbanistique de l'époque témoigne d'un profond désintérêt pour la forme, tant architecturale qu'urbaine, elle méconnaît les processus de constitution des ensembles bâtis et le rôle des formes spécialisées polarisantes. De cette méconnaissance, résulteront de nombreuses tentatives faites, en vain, dans le but de ralentir l'érosion d'ensembles urbains. L'abandon des pratiques physico-spatiales au profit de la discipline architecturale aura amené les urbanistes à se concentrer davantage sur la régulation de l'espace. Si la dimension patrimoniale s'affirme de plus en plus au courant des années 1970, celle-ci se fait essentiellement au nom de la forme architecturale : les urbanistes

¹²⁷ Québec. Ministère des affaires culturelles, *L'aménagement, l'urbanisme et le patrimoine...une harmonie nouvelle à rechercher*, Québec, Éditeur Officiel du Québec, 1983, p. 23

¹²⁸ *Ibid.*, p.79

ayant relégué tout intérêt pour le domaine du physico-spatial. En dissociant la forme de la fonction, ceux-ci considéreront le patrimoine bâti comme un effet de paysage. C'est de la tentative d'intégrer la dimension patrimoniale dans la pratique urbanistique que naîtra la notion d'arrondissement historique. La concentration de monuments historiques, comme condition à l'édification patrimoniale, apparaît, dans ce contexte, comme le prétexte à une intégration de la donnée patrimoniale.

L'association du patrimoine bâti à un effet de paysage favorisera la multiplication des interventions de façadisme. Cette pratique constitue, pour un urbanisme davantage culturaliste, l'une des premières façons de reconstituer une identité locale, mais aussi de sauver l'activité centrale des villes présentant certaines richesses historiques. Cautonnée par une approche monumentale du patrimoine, cette pratique crée une lisibilité architecturale fondée sur la constitution d'un décor¹²⁹. Elle associe la conservation du patrimoine à la préservation d'un ensemble architecturé. C'est dans cette perspective que nous proposons maintenant de l'aborder.

¹²⁹ Alain Bourdin, *Le patrimoine réinventé*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, p.121

VII. UNE RÉPONSE ARCHITECTURALE À UNE DEMANDE URBANISTIQUE

Dans ce chapitre, nous proposons un survol de la notion de façadisme. Issue d'un discours de la conservation qui s'intéresse principalement à la dimension historiographique et aux aspects visuels des objets qu'elle étudie, cette pratique est endossée par un urbanisme qui associe la forme bâtie à un effet de paysage. Après en avoir présenté certains exemples montréalais, nous la situerons dans le processus d'appropriation d'un discours de la conservation par la pratique urbanistique québécoise. Nous concluons ce chapitre en abordant la constitution des ensembles patrimoniaux montréalais comme exemple de ce discours architectural de la conservation.

LE FAÇADISME COMME PRATIQUE DE LA CONSERVATION

C'est dans la foulée d'un intérêt renouvelé pour l'organisation et les typologies formelles issues du passé que s'inscrit le façadisme. Cautionnée par l'urbanisme réglementaire, cette pratique illustre la difficulté, pour les urbanistes, à prendre en charge la conservation du patrimoine bâti. En réduisant la forme bâtie à un simple élément de décor, ces derniers ont souligné leur méconnaissance des processus de constitution des ensembles urbains anciens. Si les centres anciens sont de plus en plus considérés pour leurs valeurs touristiques et économiques, la conservation de fragments architecturaux de façade est trop souvent abordée comme la garante de leur valeur patrimoniale. Cette pratique, décriée avec raison, fait l'objet d'une certaine confusion. Si nous abordons la question du façadisme, c'est que nous voulons montrer de quelle façon l'urbanisme s'est approprié la problématique de la conservation. Préoccupés par l'érosion des centres anciens, les urbanistes ont vu dans cette pratique un outil de promotion culturelle et économique fondé sur la création d'ambiances. Cette pratique qui mise sur de supposées richesses historiques vise le renforcement d'une image de marque de la ville. Si elle apparaît cautionnée par un urbanisme de plus en plus culturaliste, elle traduit l'adhésion de la pratique urbanistique à une définition architecturale du patrimoine.

Le façadisme constitue une donnée intégrale de la pratique de la conservation. Si tous s'entendent pour la condamner, peu semblent savoir où elle commence et où elle finit. Bumbaru la compare, à juste titre, à une maladie qui s'attaquerait à l'ensemble du bâtiment et dont le virus serait propagé par les médecins eux-mêmes, les spécialistes de la conservation¹³⁰. Ce n'est donc pas par les voies traditionnelles de contamination que se propagerait la maladie, mais bien par l'intervention de ces spécialistes. On ne peut donc qu'attribuer la contamination aux médecins mêmes, aux intervenants sur le patrimoine.

Considéré comme un élément de discrédit, le façadisme est bien souvent évoqué à tort et à travers. Dans quels cas peut-on parler réellement de façadisme? Est-ce que la reconstruction d'un bâtiment partiellement détruit à la suite de circonstances accidentelles constitue un exemple de façadisme?

Le façadisme se distingue de ces travaux de réparation majeurs par son mobile qui tient plus au sens de la conservation qu'à sa réalisation. Le façadisme est une approche à la mise en valeur du patrimoine. C'est une attitude qui réduit un édifice à certaines composantes essentielles pour la présentation d'un bâtiment, non pas pour sa conservation¹³¹.

La pratique du façadisme considère la conservation d'éléments architecturaux comme le gage d'une pérennité de sens. Si elle se réclame de la mise en valeur du patrimoine, elle s'inscrit dans une perspective « archéologisante¹³²».

Par la conservation et la juxtaposition d'éléments architecturaux décontextualisés, le façadisme relève d'une approche similaire à celle de l'archéologie. La substance du savoir-faire est réduite à l'artefact, ici à la façade d'un bâtiment. À titre d'exemple, la conservation d'éléments de façade d'une ancienne école située sur l'avenue Christophe-Colomb à Montréal, aujourd'hui transformée en logements sociaux, relève de cette approche (fig. 14). La mise en place, en cour avant, d'éléments architecturaux originels se veut le rappel du

¹³⁰ Dinu Bumbaru, « Le façadisme: le décor à l'envers! Ou less is décor! », *Icomos Information*, 1989, p.11

¹³¹ *Ibid.*, p.12

¹³² Gérard Beaudet, « Le patrimoine urbain : autopsie d'une conquête inachevée », *Urbanité*, vol.2, no 3,1997, p. 32

bâtiment préexistant. Cependant, il s'agit là d'un pis-aller dans la conservation de l'édifice antérieur. On sent là le désir de se donner bonne conscience.

Par ailleurs, toute réutilisation de façade n'est pas façadisme. À Milan, on retrouve les pans de deux façades de résidences du XV^e siècle, vouées à la démolition, incorporés à l'une des élévations de la Piazza d'Armi, dans la cour intérieure du Castello Sforzesco. Dans cet exemple, l'accumulation de vestige s'inscrit dans le cadre d'une démarche humaniste de la Renaissance où « le passé se révèle plus sûrement à travers ses témoins involontaires, les inscriptions publiques et surtout l'ensemble de la production matérielle¹³³ ». Cette approche du bâtiment s'éloigne du façadisme par le fait qu'elle n'apparaît pas issue d'une volonté de conservation et de transmission de patrimoine aux générations futures¹³⁴, mais bien d'une attitude similaire à celle de l'antiquaire face à la production du passé. Il faut se rappeler que jusqu'au début du XX^e siècle, la réutilisation de matériaux ainsi que certains éléments architecturaux était chose courante.

Plus près de nous, une pratique qui pourrait s'apparenter au façadisme a eu, il y a quelques années, presse courante. Il s'agit du démontage et de la réutilisation de façades sur d'autres sites. Cette pratique qui a pour but de pallier à la destruction de bâtiments d'intérêt ou aux problèmes de reconstruction d'interstices dans une trame architecturale ancienne¹³⁵, nous apparaît néanmoins différente de celles relevant d'une démarche de façadisme comme tel. En effet, les opérations de démantèlement-entreposage-reconstruction sont réalisées dans le but de permettre la consolidation d'un paysage architectural d'intérêt. Si cette pratique suppose un important catalogage (autant pour les façades démontées que pour les interstices à combler), elle mise sur la capacité d'insertion d'une ancienne façade dans un nouvel environnement. Sa réutilisation vise davantage la cohérence de l'ensemble architectural d'accueil que la pérennité du bâtiment comme tel. Selon Varin et Demers¹³⁶, l'avantage d'une telle opération réside dans

¹³³ Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, p.50

¹³⁴ Dinu Bumbaru. *Op. Cit.*, 1989, p. 12

¹³⁵ Gérard Beaudet, *Op. Cit.*, 1997, p. 32

¹³⁶ François Varin et Clément Demers, « La restauration : sauvetage-insertion », *Vie des arts*, vol. XIX, no.76, automne 1976, p. 51

les faibles coûts de réalisation par rapport à une imitation ou à une construction contemporaine de qualité.

Comme le laissent entendre les deux auteurs, il faut distinguer le recyclage de la récupération. Si la réutilisation de matériaux provenant de démolitions fut de tout temps pratiquée, le recyclage consiste à reprendre des matériaux déjà utilisés afin de s'en servir à de nouvelles fins. Cette technique fut souvent employée afin de réduire les coûts de construction. Mentionnons à cet effet la réutilisation des marbres romains par les souverains de la Renaissance dans la construction de leurs palais. La récupération consiste, quant à elle, à la réutilisation de matériaux aux mêmes fins que celles de leur emploi initial.

Comme le mentionne Beaudet¹³⁷, les deux Grandes Guerres, ainsi que certains aléas historiques, tels des effondrements ou des incendies, ont laissé dans les quartiers anciens des grandes villes européennes et nord-américaines de nombreuses façades auxquelles ont été greffées des constructions contemporaines, plus ou moins fidèles aux bâtiments originels. Ces reconstructions, se distinguent de celles prévalant aux opérations de démolition sélective-reconstruction. À l'instar de la reconstruction des quartiers anciens de Varsovie, celles-ci relèvent d'approches qui misent sur une recherche de sens associée à la quotidienneté. Puisqu'il s'agit, pour ces villes, de retrouver un état qui était le leur, leur reconstruction apparaît davantage comme étant l'expression d'une recherche de continuité historique que la valorisation d'une typologie architecturale particulière.

Bien que de nombreuses pratiques puissent lui être associées, à tort ou à raison, le façadisme apparaît comme l'opération de réduction de la substance d'un bâtiment d'intérêt à sa façade. Elle vise à sauver l'élévation principale, qu'elle considère comme la partie la plus significative du bâtiment, dans les cas où la démolition apparaît inévitable. C'est à cet effet que Bumbaru parle d'une « approche de mise en valeur du patrimoine¹³⁸ ». Beaudet parle, quant à lui, d'une

¹³⁷ Gérard Beaudet, *Op. Cit.*, 1997, p. 32

¹³⁸ Dinu Bumbaru, *Op. Cit.*, 1989, p. 12

« pratique volontaire du fragment d'architecture qui arrime une façade ancienne et un bâtiment contemporain¹³⁹ ».

Les exemples de façadisme varient autant en formes qu'en nombre. Certains cas ne présentent qu'une conservation minimale d'éléments architecturaux. Pensons à la caisse populaire montréalaise Saint-Louis-de-France située à l'angle des rues Roy et Saint-Hubert (fig. 15). Ici, on n'a conservé du bâtiment originel que la marquise et les frontons que l'on est venu apposer sur la construction contemporaine. Dans d'autres cas, une plus grande épaisseur est conservée à la façade. Mentionnons à cet effet l'exemple d'anciennes résidences victoriennes encastrées dans le basilaire de la Place Mercantile à l'angle des rues Sherbrooke et McGill College (fig. 16). Devant ces multiples visages, le façadisme apparaît davantage comme une démarche visant à satisfaire les exigences d'une conservation minimale d'éléments de façade, que comme une réalisation architecturale finie en soi.

Comme le mentionne Marsan, l'émergence d'un discours de réappropriation, portant sur la recherche d'une qualité de vie urbaine, tend, au tournant des années 1970, à la « redécouverte de la vie de quartier, [à] une sollicitude nouvelle pour la ville traditionnelle, [à] la prise de conscience des valeurs écologiques et [à] l'intérêt pour le patrimoine bâti¹⁴⁰ ». Ces nouvelles sensibilités ne sont pas sans avoir contribué à la popularisation du façadisme auprès des spécialistes. Beudet résume ainsi les raisons de l'adhésion à cette pratique :

L'accroissement de la sensibilité patrimoniale, la contestation de l'insensibilité et des excès de la modernité architecturale, la requête d'un urbanisme culturaliste soucieux de la sauvegarde des ambiances urbaines de la ville traditionnelle, de même que les bricolages qui se revendiquent de la postmodernité, expliqueraient cette réponse des architectes et des promoteurs immobiliers¹⁴¹.

Il s'agirait donc de la réponse de spécialistes à une demande publique grandissante en matière de conservation du patrimoine bâti. Si le façadisme

¹³⁹ Gérard Beudet, *Op. Cit.*, 1997, p. 32

¹⁴⁰ Jean-Claude Marsan, *Montréal en évolution*, Montréal, Méridien, 1994, p.384

¹⁴¹ Gérard Beudet, *Op. Cit.*, 1997, p. 32

apparaît aujourd'hui comme une tare de la conservation, elle ne serait imputable qu'à ses propres protagonistes.

Le premier cas de façadisme montréalais remonte à la fin des années 1970. Il est attribué à la construction du pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM. Aujourd'hui, plus de 35 ans après sa démolition, il ne reste, de l'ancienne église Saint-Jacques, que le clocher et l'élévation sud du transept (fig. 17). Si ces éléments architecturaux sont maintenant intégrés au pavillon universitaire, on trouve, à Montréal, de nombreux autres exemples de façadisme. L'arrimage de deux anciennes élévations au nouveau pavillon du musée des Beaux Arts et l'intégration de façades de bâtiments de la ruelle des Fortifications au Centre de commerce mondial¹⁴² comptent parmi les exemples montréalais de cette pratique.

L'association de la forme bâtie à un effet de paysage aura contribué à créer une confusion croissante entre architecture et pelliculage architectural, entre tissu urbain et décor urbain¹⁴³. La prolifération d'exemples de façadisme semble issue de l'adhésion de nombreux spécialistes de la conservation à ce discours. Si l'urbanisme québécois de la deuxième moitié du XX^e siècle s'est désintéressé du domaine physico-spatial, l'intérêt qu'il porte pour la forme bâtie se limite à un formalisme architectural. Comme le mentionne Bumbaru : « le façadisme est l'un des signes de la « désintégration » de la conservation comme pratique, de sa marginalisation dans le développement de projet¹⁴⁴. »

La réaffectation d'anciens bâtiments à d'autres fins apparaît comme l'une des pierres d'achoppement de la conservation. Les transformations de bâtiments anciens, dans le but d'y introduire de nouvelles fonctions, ne se font pas toujours sans heurts. Le choix de la nouvelle vocation d'un bâtiment a un impact considérable sur la décision d'un niveau d'intervention sur celui-ci¹⁴⁵. Dans bien des cas, c'est la lourdeur des modifications nécessaires à la transformation du bâtiment qui devient le prétexte à sa démolition.

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ Dinu Bumbaru, *Op. Cit.*, 1989, p. 16

¹⁴⁵ *Ibid.*, p.14

Comme nous le fait remarquer Beaudet¹⁴⁶, les arguments évoqués afin de justifier le façadisme ne sont pas étrangers au discours de l'*Urban Renewal*. La vétusté, la disfonctionnalité et les coûts de transformation, entre autres, sont mentionnés par certains comme justifications à la démolition d'anciens bâtiments. La conservation du patrimoine est alors considérée comme inconciliable avec une certaine vitalité urbaine. Ce discours, hérité des chantres du fonctionnalisme, témoigne d'un désintéressement envers la question patrimoniale. C'est face à l'opinion publique que le pelliculage et le « bricolage stylistique », qui sont l'apanage d'une telle démarche, viennent répondre aux pressions exercées au nom de l'intérêt patrimonial.

Face à cette propension pour le façadisme à assimiler l'architecture à l'architecturé et le tissu urbain au décor urbain, nous ne pouvons que nous montrer sceptiques. Comment ne pas voir dans cette pratique un danger pour la conservation des ensembles urbains patrimoniaux? Facile et économique, ce plaquage stylistique vient menacer nos centres historiques du spectre de l'homogénéité. À cet effet, cette pratique mise davantage sur la création d'ambiances que sur la conservation d'un véritable patrimoine bâti. Si le pelliculage architectural peut parfois paraître sympathique, la généralisation d'une telle pratique n'apparaît pas de bon augure. C'est sur une confusion entre la substance et l'apparence, que se fonde ce type d'intervention : nombre de boutiques, de restaurants ou de centres commerciaux ayant déjà adopté le simulacre.

Comme le mentionne Beaudet, on observe, dans plusieurs centres-villes de régions touristiques du Québec, de nombreux exemples de « refaçonnage qui [produisent] du patrimoine sur la base de la stylistique Nouvelle-Angleterre ou néovictorienne¹⁴⁷ ». Si le danger réside dans une homogénéisation des centres historiques, la création de décors architecturaux, davantage susceptibles de répondre aux désirs d'une clientèle touristique en mal de patrimoine, condamne le

¹⁴⁶ Gérard Beaudet, *Op. Cit.*, 1997, p. 33

¹⁴⁷ *Ibid.*

paysage bâti de ces ensembles. « La conséquence en est que la référence est moins le patrimoine réel que celui qui est vécu par les reconstitutions¹⁴⁸.»

Le façadisme, comme pratique de la conservation, témoigne d'une réduction de la forme bâtie à un effet de paysage. La constitution d'une telle approche répond au désintéressement que les urbanistes ont manifesté envers les formes architecturales et urbaines. À cet effet, il constitue un outil de promotion culturelle et économique fondé sur la création d'ambiances. Si elle répond à une certaine demande patrimoniale, cette pratique mise davantage sur la création d'un décor que sur une réelle mise en valeur d'un patrimoine bâti. Cette pratique du simulacre architectural constitue donc une réponse, faite en vain, à la montée d'un intérêt pour le patrimoine.

LES ENSEMBLES PATRIMONIAUX MONTRÉLAIS : UNE CONCENTRATION DE MONUMENTS HISTORIQUES

Comme nous l'avons précédemment démontré, l'urbanisme réglementaire, tel que développé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, est caractérisé par un désintéressement de la forme au profit de la fonction. « L'intérêt pour la forme se limite en règle générale à un formalisme architectural ou à une réduction de la structuration des voisinages à des effets de paysages¹⁴⁹.» Si les mécanismes morphogénétiques et les processus d'érosion des centres urbains anciens restent encore plutôt mal connus, c'est que la pratique urbanistique a été orientée vers la régulation des principales activités urbaines ainsi que vers la gestion des nuisances qui leurs sont associées.

Le désintéressement qu'a montré l'urbanisme à l'égard de la forme ainsi que l'association de cette dernière à un effet de paysage, a consolidé le décalage entre la pratique urbanistique et son propos patrimonial. Si, comme nous l'avons déjà posé, l'approche monumentale du patrimoine bâti place l'élément architectural au cœur des préoccupations patrimoniales, le désintéressement de

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Gérard Beaudet, « Redécouvrir l'urbanité des églises », dans *Quel avenir pour quelles églises*, sous la direction de Lucie K. Morisset, Luc Noppen, Thomas Coomans, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 389

la pratique urbanistique pour le domaine du physico-spatial a contribué à cette distanciation entre le patrimoine et le discours urbanistique. Aujourd'hui, bien qu'on reconnaisse le patrimoine comme étant un important vecteur identitaire, touristique et économique, la distanciation entre le propos patrimonial et la pratique urbanistique reste bien réelle.

Le patrimoine étant plus que jamais au cœur des préoccupations locales, notamment à cause de ses capacités de levier économique, on assiste à la réintroduction de la question patrimoniale dans le discours urbanistique. Par ailleurs, celui-ci s'étant largement distancé du physico-spatial, c'est essentiellement selon l'angle de la planification qu'on le traite. Le patrimoine est devenu, à travers le filtre de la planification, une activité urbaine, au même titre que l'habitation et la production industrielle. Nous ne nous étonnerons pas de voir dans ce contexte des zones érigées en secteurs patrimoniaux ou touristiques selon le degré de concentration de monuments jugés historiques. L'examen du nouveau plan d'urbanisme de la ville de Montréal révèle une telle attitude à l'égard du patrimoine.

La multiplication des patrimoines, consacre ce que Marsan aura habilement appelé, le patrimoine de consommation¹⁵⁰. Le patrimoine n'est plus abordé dans sa seule perspective identitaire, mais bien comme levier de développement économique. Mentionnons à cet effet le succès du programme Rues Principales, inspiré de son homologue américain, *Main Streets*. L'exploitation de la ressource patrimoniale devient, pour ces programmes, un outil de vitalité urbaine. Si l'un des dangers de cette approche est une homogénéisation des centres urbains anciens, notamment par la production d'une stylistique patrimoniale, le patrimoine bâti est susceptible de n'être abordé que comme un pelliculage architectural.

C'est en 1986, à la suite des modifications apportées à la LBC, que Montréal, comme toutes les autres villes du Québec, s'est vu octroyer le pouvoir de constituer des sites patrimoniaux et de désigner des bâtiments d'intérêt

¹⁵⁰ Jean-Claude Marsan, « La conservation du patrimoine bâti », dans *Les chemins de la mémoire*, Commission des biens culturels du Québec, Québec, Publications du Québec, tome 2, L'Ouest du Québec, 1991, p.5

patrimonial. Cette mesure dont dispose la ville de Montréal vise à « assurer la préservation et la mise en valeur de tout paysage architectural présentant un intérêt d'ordre esthétique ou patrimonial¹⁵¹ ». Sept sites du patrimoine sont constitués à ce jour : le monastère des Pères de Sainte-Croix; l'ancien village du Sault-au-Récollet; l'ancien village de Rivière-des-Prairies; l'église Saint-Esprit de Rosemont; l'église Saint-Jean-Baptiste; le Mont-Royal; ainsi que la Côte Saint-Paul. On retrouve également un important nombre de secteurs et d'ensembles patrimoniaux. Comme le mentionne le plan d'urbanisme :

La valeur des secteurs et des ensembles d'intérêt patrimonial est liée à leur période de construction, à leur architecture et aux caractéristiques de leur cadre bâti, de même qu'à la qualité des relations qu'entretiennent les bâtiments et les éléments du paysage environnants¹⁵².

En plus de ces ensembles urbains, le plan d'urbanisme identifie un grand nombre de bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural qu'il importe de préserver. La gestion du patrimoine montréalais relevant des arrondissements, c'est à ces derniers qu'il incombe d'identifier et de préserver les bâtiments et ensembles jugés d'intérêt patrimonial. Bien que les normes et orientations générales en matière de patrimoine relèvent de l'administration centrale de la ville de Montréal, leur application et leur respect relèvent des arrondissements. C'est une situation que beaucoup ont décriée.

L'examen des dispositions sur les secteurs et bâtiment d'intérêt patrimonial du nouveau plan d'urbanisme, révèle une prédisposition à considérer le patrimoine bâti dans une perspective essentiellement architecturale. Bien que la qualité des relations entre les bâtiments et les éléments du paysage environnant constitue une condition à l'intérêt des secteurs et ensembles patrimoniaux, les moyens mis en œuvre afin de protéger ces secteurs et ces ensembles relèvent davantage de la généralisation d'une pratique urbanistique tournée vers la réglementation. Deux volets caractérisent ici cet héritage.

Le premier est issu de la distanciation de la pratique urbanistique et du discours patrimonial. Comme nous l'avons abordé, c'est à la faveur du

¹⁵¹ Loi sur les biens culturels, L.R.Q. C. B-4, art. 84

¹⁵² Ville de Montréal, *Plan d'urbanisme*, Montréal, Ville de Montréal, 2005, p. 153

délaissement de la forme au profit de la régulation des activités urbaines que la pratique urbanistique s'est constituée. L'urbanisme québécois s'est peu à peu concentré sur l'administration et la planification au détriment d'un intérêt pour les formes bâties. Lorsque, durant la seconde moitié du XX^e siècle, la question patrimoniale est devenue un véritable enjeu au développement, la pratique urbanistique avait déjà relégué tout intérêt pour le domaine du physico-spatial. La réduction du patrimoine bâti à un effet de paysage a ainsi été favorisée par le délaissement d'un intérêt pour la forme au profit de la fonction. Si dans le discours urbanistique actuel le patrimoine bâti est abordé comme un décor, c'est que la nature de l'occupation du sol et les formes bâties apparaissent comme des éléments indépendants. La tendance pour cet urbanisme à dissocier l'occupation du sol de la forme bâtie a consolidé l'écart entre l'urbanisme et le patrimoine bâti.

Les moyens de mise en œuvre proposés par la ville de Montréal afin de protéger les secteurs d'intérêt patrimonial témoignent de ce désintéressement. Bien que ces moyens visent la protection d'ensembles urbains patrimoniaux, le discours qui est développé relève davantage de l'architecture que de l'urbanisme. Ainsi, c'est, entre autres, « par un contrôle serré des travaux de construction, de rénovation et de démolition¹⁵³» et par l'application de PIIA que pourront être protégés les secteurs d'intérêt patrimonial. C'est donc l'enveloppe architecturale qui est visée en premier lieu.

Dans un second temps, c'est de la propension pour les urbanistes à considérer la ville en morceaux indépendants que relèvent les moyens de mise en œuvre présentés par la ville de Montréal. En effet, si le discours urbanistique porte essentiellement sur la régulation des activités urbaines et leur juste ordonnancement, les ensembles urbains patrimoniaux sont considérés comme des secteurs bien définis, au même titre que les parcs industriels et autres secteurs domiciliaires. Bien que la définition des secteurs d'intérêt patrimonial soit liée à la période de construction, à l'architecture et aux caractéristiques du bâti, ainsi qu'aux relations entre les bâtiments et les éléments du paysage¹⁵⁴, c'est le degré de concentration de bâtiments d'intérêt patrimonial qui apparaît primordial.

¹⁵³ Ville de Montréal, *Op.Cit.*, 2005, p.154

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 153

Il est intéressant de noter que l'un des moyens de mise en œuvre proposés par la ville de Montréal pour protéger les secteurs patrimoniaux vise à :

Protéger les secteurs de valeur intéressante [...] par l'application, selon les secteurs, de normes relatives au parcellaire, à la volumétrie des bâtiments et à l'aménagement des terrains, de même qu'à toute caractéristique architecturale pertinente¹⁵⁵.

C'est là l'expression d'une approche architecturale du patrimoine, dont la préservation de l'enveloppe constitue le garant de l'intérêt patrimonial. En effet, il est assez troublant de constater qu'en aucun moment on ne parle de la vocation de l'ensemble patrimonial ou de la nature des activités s'y déroulant. À la lumière de cet exemple, l'introduction de la donnée patrimoniale dans le discours urbanistique aura été faite à la faveur de la consolidation d'une approche architecturale du patrimoine.

Comme l'illustre l'examen des dispositions sur le patrimoine bâti du plan d'urbanisme de la ville de Montréal, il ne s'agit plus d'ensembles urbains patrimoniaux, mais bien de « zones » patrimoniales. Si l'urbanisme, à partir de la Seconde Guerre mondiale, s'est concentré sur son instrumentalisation, les interventions sur les ensembles urbains patrimoniaux témoignent d'une obsession pour la régulation de l'espace. La conservation d'éléments architecturaux est ici considérée comme la garante de la valeur patrimoniale. Bien que la normalisation des interventions architecturales puisse favoriser une certaine cohérence du bâti, on observe une mise à l'écart de ces ensembles, notamment par un contrôle des activités à travers une utilisation insidieuse de PIIA. À défaut d'une véritable réflexion sur la vocation de ces ensembles et sur leur inscription dans la ville moderne, l'imposition de normes et de critères ne pourrait favoriser à elle seule la mise en valeur de ces ensembles. Les travaux entrepris par les typomorphologues s'inscrivent dans cette perspective. En cherchant à dégager les règles de structuration et les lois d'évolution des tissus urbains, ils ont cherché à concilier les nécessaires transformations de la ville avec la sauvegarde de l'identité des lieux¹⁵⁶. Le programme qu'ils proposaient s'avérait particulièrement

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 154

¹⁵⁶ Pierre Larochelle et Cristina Lamandi, « Milieux bâtis et identité culturelle », *USEK*, n.2, juin 1999, p.1

intéressant, notamment par la mise en relation des formes bâties et des processus de constitution de la ville. Si, comme nous le démontrerons dans le chapitre subséquent, son application ne fut pas à la hauteur des attentes créées, le programme proposé eut, à tout le moins, le mérite de contribuer au renouvellement d'un regard porté sur les ensembles urbains anciens.

VIII. L'APPROCHE TYPO-MORPHOLOGIQUE

C'est face à ce que certains ont considéré comme l'échec de l'urbanisme moderne à produire et à contrôler la forme, que de nombreux théoriciens, issus d'horizons disciplinaires différents, tant de l'histoire, que de la géographie ou de l'architecture, ont formulé l'ambition de créer une nouvelle discipline scientifique appelée morphologie urbaine.

La constitution de ce « lieu disciplinaire »¹⁵⁷ commun, où l'intérêt porte essentiellement sur le tissu urbain, vise à répondre aux différentes critiques de l'urbanisme moderne. Ces dernières soulignent autant son incapacité à s'inscrire dans la ville préexistante que son côté disparate, incohérent et diffus. Si la production urbanistique de cette période s'est vue largement critiquée, autant du point de vue social que de la forme, on ne compte plus les grands ensembles construits durant cette période. L'exclusion sociale à laquelle ces derniers ont contribué, ainsi que les ruptures qu'ils ont imposées aux tissus urbains, constituent autant d'indices de leur échec à une intégration à la ville préexistante. Comme le mentionne Albert Lévy :

On a pris alors conscience que la défense de la ville, de son urbanité, passait aussi par la défense de sa forme, de son tissu, si bien que les deux termes ville et tissu ont fini par être confondus, et ont servi à désigner une même réalité : ils sont devenus quasi synonymes¹⁵⁸.

C'est dans ce contexte que certains ont conclu que l'on ne savait plus construire la ville. À la faveur des préceptes fonctionnalistes, la ville n'était plus qu'abordée en totale rupture avec ses formes préexistantes. Le *tabula rasa* corbuséen ne pouvait plus être, « au nom de la modernité, toutes les expériences du passé avaient été oubliées, tout un savoir et un savoir-faire de la ville avaient été abandonnés, perdus¹⁵⁹ ». Comme le souligne Pierre Larochelle : « l'enjeu

¹⁵⁷ Ernesto D'Alfonso, « Introduction au concept de morphologie urbaine », dans *Morphologie urbaine et parcellaire*, sous la direction de P. Merlin, Vincennes, Presse Universitaires de Vincennes, 1988, p. 70

¹⁵⁸ Ministère de l'Équipement du Logement et des Transport-Secrétariat permanent du plan urbain (France), *La qualité de la forme urbaine. Problématique et enjeux I*, préparé par Albert Lévy, juillet 1992, tome 1, p.3

¹⁵⁹ *Ibid.*

majeur de l'aménagement urbain et territorial consiste précisément à concilier les transformations nécessaires du cadre bâti avec la sauvegarde de l'identité des lieux¹⁶⁰. » C'est là l'un des principaux objectifs de la typo-morphologie telle qu'élaborée par Muratori.

Cette rencontre de l'architecture et de l'urbanisme nécessita la constitution d'un objet d'étude commun : le tissu urbain. Si on s'intéresse à sa nature et à sa structure, c'est qu'on tente de dégager ses mécanismes de formation et de transformation ainsi que l'on espère faire émerger des lois d'évolution. Comme le mentionne Lévy, chez la plupart des chercheurs, la forme urbaine recouvre la forme du tissu urbain¹⁶¹. C'est là une réduction importante qu'il importe de ne pas perdre de vue.

Dans ce chapitre nous présenterons l'approche typo-morphologique telle que développée par ses deux principales écoles : l'école italienne et l'école française. Si nous présentons cette approche, c'est qu'elle tente de réintroduire la forme dans le regard posé sur la ville, notamment en tentant de faire émerger les lois qui président à son évolution. Nous nous y intéressons pour la nouveauté de son discours où la ville est issue des interrelations entre sa structure physique et les activités s'y déroulant. À cet effet, elle illustre les efforts faits dans le but de réorienter un discours de la conservation axée sur le monument architectural. Par ailleurs, bien que cette approche s'inspire des travaux de Giovannoni, notamment en considérant les formes banales du tissu urbain et l'inscription de la ville ancienne dans la ville nouvelle, cette approche témoigne toujours d'une conception architecturale du patrimoine. Comme nous le démontrerons, si elle s'est enfermée dans un discours architectural, notamment à la faveur d'un lourd outillage technique, elle aura contribué à renouveler le regard sur les ensembles urbains anciens.

¹⁶⁰ Pierre Larochelle et Cristina Iamandi, « Milieux bâtis et identité culturelle », *USEK*, n.2, juin 1999, p.1

¹⁶¹ Albert Lévy, *Op. Cit.*, 1992, p. 1

L'ÉCOLE ITALIENNE

Développé tout d'abord par Saverio Muratori, c'est en Italie, durant les années 1950, que ce nouveau cadre d'analyse apparaît. Ce dernier tente de concilier la forme urbaine à la forme architecturale par la recherche d'un rapport ontologique entre architecture et urbanisme. Favorisé par « la perte d'intérêt pour l'espace bâti face aux questions économiques et sociales posées par le plan qui le conditionne¹⁶²», ainsi que par une « impossibilité de rattacher à la seule analyse logique la définition des formes qui appartiennent non seulement à des niveaux différents de l'analyse urbaine, mais également aux différents registres de l'expérience spatiale¹⁶³ », est apparue la nécessité de reposer la relation entre la typologie des bâtiments et la forme urbaine. C'est ainsi qu'est né le besoin de constituer un lieu disciplinaire commun, à l'architecture et à l'urbanisme, qui travaillerait à décrire les phénomènes de la ville.

Pour Muratori, c'est le concept de type qui constitue l'outil de prédilection à l'étude du tissu urbain. Si le tissu représente pour lui « un tout dont les espaces bâtis ne sont que des composants parmi d'autres, mais qui jouent un rôle essentiel dans la structure d'ensemble de la ville¹⁶⁴», le type apparaît comme « une vision de la réalité comprise dans son unité et dans la continuité de son développement, caractérisée par un échange continu avec l'environnement¹⁶⁵».

Pour Muratori, le type ne peut être compris que dans un système plus vaste, le tissu bâti. Ce tissu étant davantage que la somme des formes urbaines qui le composent :

La formulation du type d'édifice trouve son intégration dans le tissu, c'est-à-dire dans sa raison structurale, qui accomplit sa fonction sociale; dans la

¹⁶² Ernesto d'Alfonso, Introduction au concept de morphologie urbaine, dans *Morphologie urbaine et parcellaire*, sous la direction de Pierre Merlin, Vincennes, Presses de l'Université de Vincennes, 1988, p. 70

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ Albert Lévy, *Op. Cit.*, 1992, p. 4

¹⁶⁵ S. Muratori, *Storia e critica dell'architettura contemporanea*, Roma: centro studi di storia urbanistica, 1980, cité Ministère de l'Équipement du Logement et des Transport-Secrétariat permanent du plan urbain, *La qualité de la forme urbaine. Problématique et enjeux I*, préparé par Albert Levy, juillet 1992, tome 1, p. 4

ville, c'est-à-dire dans sa raison morale et totale; dans l'histoire urbaine, c'est-à-dire dans sa raison individuelle et artistique¹⁶⁶.

Par l'utilisation du type comme outil de lecture du tissu urbain, Muratori cherche « à mettre en évidence la chaîne logique qui relie l'édifice à la ville¹⁶⁷ ». Le concept « d'histoire opératoire » est à la base de sa réflexion. Pour lui, l'architecture est processuelle : « tout objet construit est vu comme l'individualisation d'un processus historique de spécialisation des formes où le présent s'explique par le passé et conditionne le devenir¹⁶⁸ ».

Caniggia, l'un des disciples de Muratori, reprendra les principaux concepts développés par ce dernier, soient : l'histoire opératoire et le type bâti. Il s'attardera à l'opérationnalisation de ces concepts en considérant l'organicité du tissu comme le cœur de sa démonstration.

Selon lui, les innovations se réalisent toujours en prenant comme point de départ les types précédents, dont on peut dégager une logique et une continuité entre les échelles d'intervention. Il distingue ainsi le « type a priori », comme étant un « produit collectif socialement codé, valorisé et historiquement déterminé, qui fonctionne comme principe d'organisation du tissu¹⁶⁹ », et le « type a posteriori » comme une « construction purement rationnelle, issue d'une analyse qui tente de décrire le type a priori, et dont il n'est qu'une interprétation possible parmi d'autres¹⁷⁰ ». Malgré l'évolution du parcellaire, la stabilité du tissu est issue, selon Caniggia, de « permanences structurales ». Ainsi, il serait toujours possible de déceler dans un tissu urbain la trace d'un parcellaire primitif.

Caniggia aura donc montré, à la suite de Muratori, que l'agrégation des types se fait selon un ordre donné, mais aussi que les transformations du tissu dans le temps, s'effectuent selon une certaine logique.

¹⁶⁶ S. Muratori, *Studi per una operante storis urbana di Venezia*, Roma : Istituto poligrafo dello stato urbana di Venezia, 1959 cité Ministère de l'Équipement du Logement et des Transport-Secrétariat permanent du plan urbain, *La qualité de la forme urbaine. Problématique et enjeux I*, préparé par Albert Levy, juillet 1992, tome 1, p. 4

¹⁶⁷ Albert Lévy, *Op. Cit.*, 1992, p. 4

¹⁶⁸ Pierre Larochelle et Cristina lamandi, *Op. Cit.*, juin 1999, p. 9

¹⁶⁹ Albert Lévy, *Op. Cit.*, 1992, p. 5

¹⁷⁰ *Ibid.*

C'est à Aymonino que l'on doit le terme typo-morphologie. Se basant sur les travaux de ses compatriotes, il se démarqua de ceux-ci en considérant que le rapport entre typologie et morphologie est dialectique et non causal. Les tissus urbains ne sont pas déterminés uniquement par les types bâtis qui les composent, mais bien par l'ensemble des interrelations entre eux, les tissus possédant en outre leur propre structure.

La forme urbaine est donc un processus continu [...] on ne peut ignorer ni ce qui l'a précédemment conditionné et formé, ni les tendances des processus en cours [...] Ainsi, il n'existe pas une forme de la ville complète et finie une fois pour toutes [...] Alors que dans le cas de types bâtis, il est possible d'isoler les caractéristiques de permanence à l'intérieur d'une continuité historico-spatiale donnée et d'en faire une classification systématique¹⁷¹.

Les travaux de Aymonino orienteront les travaux de l'école française de typo-morphologie, cette école étant principalement représentée par Castex et Panerai.

L'ÉCOLE FRANÇAISE

Cette école enrichit les travaux portant sur la morphologie urbaine en insistant sur le rapport entre structure urbaine et tissu. Ainsi, tout en se basant sur les acquis italiens, elle propose de considérer le parcellaire comme étant en rapport étroit avec la typologie du bâti et non plus considérer celle-ci comme étant une chose finie en soi. Pour ces derniers, le tissu urbain ne se constitue pas au hasard. Il est issu des rapports entre les éléments fondamentaux de la structure urbaine tels le parcellaire, le réseau de voirie et le bâti. « Ce n'est qu'en réfléchissant sur les relations entre ces trois termes que l'on peut saisir les logiques qui sont en œuvre dans la constitution des tissus et leurs modifications¹⁷² ».

¹⁷¹ C. Aymonino, *La tipologia edilizia abilitativa*, Gruppo Architectura, Per una ricerca di progettazione 6, IUAV, Venezia, 1973, cite dans Ministère de l'Équipement du Logement et des Transport-Secrétariat permanent du plan urbain, *La qualité de la forme urbaine. Problématique et enjeux I*, préparé par Albert Levy, juillet 1992, tome 1, p. 6

¹⁷² Philippe Panerai, Jean-Charles Depaule, Marcelle Demorgon, *Analyse urbaine*, Marseille, Éditions Parenthèses, 1999, p. 76

L'un des principaux apports de cette école à l'étude de la morphologie urbaine est la mise en évidence des interrelations entre la structure physique de la ville, composée du réseau de voirie et de l'ensemble du bâti, avec les activités s'y déroulant. « L'espace de la ville s'il répond à des fonctions n'est pas fonctionnalisé. Sa logique est autre et c'est ce qui lui permet d'accueillir les changements tout en restant lui-même¹⁷³. » Par ailleurs, comme le mentionne Panerai, la capacité d'un espace urbain à accueillir différents usages n'est pas tributaire de la disparition de ses qualités formelles¹⁷⁴. Il possède une forme qui lui est propre, une identité que d'aucun ne saurait contester. Si l'un des principaux objectifs de l'approche typo-morphologique est d'ancrer les pratiques aménagistes dans les caractères structuraux du lieu, « la restauration/récupération s'inscrit comme un stade actuel et transitoire dans la logique du processus formatif¹⁷⁵ ». Ainsi, au fur et à mesure de ses métamorphoses et de ses réoccupations, le bâtiment ancien voit diminuer ses capacités de « transformabilité ».

UNE APPROCHE MARQUÉE PAR GIOVANNONI

L'approche de la ville préconisée par les typo-morphologues italiens et français, s'inscrit dans la foulée des travaux de Gustavo Giovannoni. Cette filiation s'articule en deux points : un premier où les formes banales du tissu urbain deviennent porteuses de sens et un second où la ville nouvelle s'inscrit en continuité avec la ville ancienne, les permanences structurales étant l'expression de l'inertie du tissu urbain.

Ainsi, en s'intéressant aux formes bâties les plus largement répandues, le tissu banal revêt, aux yeux des morphologues, un très grand intérêt, et ce, tant du point de vue des types qui le composent, que du processus de stratification et de transformation qui préside à sa constitution. Si la structure urbaine est issue d'un rapport entre ces processus de stratification et de transformation de tissus,

¹⁷³ *Ibid.*, p. 154

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ Pierre Larochelle et Cristina Iamandi, *Op. Cit.*, juin 1999, p.7

chacun appartenant à des époques urbaines différentes, l'approche muratorienne du tissu urbain s'inscrit en continuité avec celle de Giovannoni. En effet, pour ce dernier, ce sont les rapports entre les formes bâties, l'implantation et le parcellaire qui constituent l'ensemble urbain. Bien que ce soit Muratori qui, le premier, nomme formellement le tissu urbain vers la fin des années 1950, Giovannoni en saisit l'essentiel quelques décennies plus tôt.

L'intérêt pour les interrelations entre la ville ancienne et la ville nouvelle constitue le second héritage de Giovannoni. Si celui-ci met de l'avant l'idée que la ville moderne est issue des interrelations entre l'ancien et le nouveau, où ces derniers s'influencent et se complètent, l'approche typo-morphologique repose sur l'idée que « tout objet construit est vu comme l'individualisation d'un processus historique de spécialisation des formes où le présent s'explique par le passé et conditionne le devenir¹⁷⁶ ». Si l'architecture présente un caractère processuel, on peut percevoir dans les formes bâties, et ce malgré l'alternance de période de stabilité et de crise, des permanences. Cette réminiscence de formes types amena Caniggia à « considérer l'organisation interne d'un tissu urbain comme résultant d'un processus de formation progressif qui se développe par agrégations successives d'éléments nouveaux, et par extension graduelle dans l'espace¹⁷⁷ ».

LA QUESTION PATRIMONIALE DANS L'APPROCHE TYPO-MORPHOLOGIQUE

À la suite d'un bref survol de son approche conceptuelle, nous nous intéressons à savoir quelle place la typo-morphologie accorde à la question patrimoniale. C'est, selon nous, sous deux angles distincts que cette approche contribue au discours portant sur le patrimoine. Dans un premier temps, elle reconnaît l'intérêt patrimonial des tissus urbains banals et de l'architecture vernaculaire, et, dans un second temps, elle présente des outils permettant d'évaluer les projets d'interventions en milieu patrimonial. Par ailleurs, comme nous le démontrerons, la prédominance qu'elle accorde à la forme architecturale

¹⁷⁶ Pierre Larochelle et Cristina Lamandi, *Op. Cit.*, 1999, p. 9

¹⁷⁷ Albert Lévy, *Op. Cit.*, 1992, p. 5

empêche la reconnaissance du patrimoine urbain comme « ensemble tissulaire global, comme entité *sui generis*¹⁷⁸ ».

L'un des premiers apports des typo-morphologues au discours patrimonial réside dans la place qu'ils ont su faire aux tissus banals et à l'architecture vernaculaire. En cherchant à établir une typologie processuel des ensembles urbains, les typo-morphologues ont souligné l'importance des tissus banals dans la constitution des formes urbaines et architecturales. Ainsi, s'ils cherchaient à expliquer la genèse de la formation et de la transformation des tissus urbains, ils ont postulé l'existence d'un ordre sous-jacent réglant la croissance du tissu urbain, cet ordre résidant dans les tissus banals. Si «le concept de processus typologique sert à montrer non seulement que l'agrégation des types s'opère selon un ordre donné, mais aussi que leurs transformations dans le temps s'effectuent selon une logique à identifier¹⁷⁹», l'architecture vernaculaire constitue ce que Caniggia a identifié comme le « type a priori ». C'est donc en considérant que la spécificité du patrimoine urbain résidait, non pas dans ses grands monuments, mais bien dans les tissus banals et l'architecture vernaculaire que l'approche typo-morphologique aura contribué au discours patrimonial.

Par ailleurs, il est important de noter que Giovannoni avait déjà souligné, quelques décennies plus tôt, dans son ouvrage *Vecchie città ed edilizia nuova*¹⁸⁰ que l'intérêt patrimonial des ensembles urbains résidait dans leur structure.

Mais le plus souvent, c'est la trame actuelle des quartiers urbains qui nous fait savoir ce qu'a été la ville du passé, car, bien que les bâtiments aient été remplacés plus d'une fois et que leur architecture ne soit plus la même, la planimétrie des quartiers anciens n'a pas subi de grandes transformations.¹⁸¹

S'il faut attendre les travaux des typo-morphologues et la fin du xx^e siècle avant que ne soit reconnue une telle idée, c'est que le mouvement moderne s'est

¹⁷⁸ Françoise Choay, préface, Giovannoni, Gustavo, *L'urbanisme face aux villes anciennes*, (1931), traduction française de J.M. Mandosio, A. Petita, C. Tandille, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p.13

¹⁷⁹ Albert Lévy, *Op. Cit.*, 1992, p. 6

¹⁸⁰ Gustavo Giovannoni, *L'urbanisme face aux villes anciennes* (1931), traduction française de J.M. Mandosio, A. Petita, C. Tandille, Paris, Éditions du Seuil, 1998

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 48

imposé de façon générale et que le désintéressement qu'il marque pour les tissus anciens a longtemps dominé les pratiques de l'aménagement.

Ainsi, c'est à la faveur de l'explosion de la notion de patrimoine, qui caractérise la seconde moitié du XX^e siècle, que fut reconnu aux tissus banals et à l'architecture vernaculaire un intérêt patrimonial. Dans un contexte où la constitution du patrimoine ne passe plus par le savoir expert, mais bien par les individus, l'architecture vernaculaire et les tissus banals sont devenus d'importants vecteurs d'identité.

Le second apport de la typo-morphologie au discours patrimonial concerne la dotation d'outils permettant d'évaluer les projets d'interventions en milieu patrimonial. En effet, en élaborant un cadre de réflexion sur les processus d'évolution des formes urbaines et bâties, les typo-morphologues, tant italiens que français, ont contribué à établir des paramètres d'intervention dans les tissus anciens. Ces paramètres, basés sur l'identification de types et de leurs variantes, permettent l'inscription de nouveaux ensembles dans les tissus anciens et ce, sans dénaturer le cadre bâti. C'est donc en contribuant au processus d'évaluation des interventions en milieu patrimonial que l'approche typo-morphologique a également enrichi le discours urbanistique sur le patrimoine.

D'autre part, comme nous l'aborderons dans les pages subséquentes, les préoccupations essentiellement architecturales de cette approche nous amènent bien souvent à occulter tout intérêt pour les formes urbaines et la nature des activités s'y déroulant au profit de la forme architecturale. En focalisant son intérêt sur la forme bâtie, l'approche typo-morphologique peine à considérer les ensembles urbains patrimoniaux dans leur contexte. À l'inverse de l'urbanisme réglementaire, cette approche marque un désintéressement de la fonction au profit de la forme. Cette difficulté à transcender la forme architecturale, constitue pour nous, l'un des échecs de l'approche typo-morphologique. Bien qu'elle ait contribué significativement au discours patrimonial, notamment en favorisant « la découverte des liens logiques qui relient l'édifice au tissu urbain et des lois cycliques qui président historiquement au développement organique de la ville »,

elle réduit l'intérêt des tissus anciens à leurs formes architecturales dominantes. Pinson mentionne à cet effet :

Je regrette pour ma part que ce fond humaniste, ou plus précisément cette épaisseur sociale concrète, ait été depuis partiellement perdue, errant dans les avatars de l'outil typo-morphologique en autant de travaux d'archéologie sans rapport avec les pratiques sociales, collectives et individuelles, se réduisant à une entreprise de géométrie parfaitement abstraite et formelle¹⁸².

L'EXERCICE TYPO-MORPHOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT PLATEAU-MONT-ROYAL

À Montréal, l'arrondissement Plateau Mont-Royal présente un exemple intéressant de mise en application d'une étude typo-morphologique à des fins de conservation du patrimoine bâti. S'inscrivant dans le cadre de la réalisation du nouveau plan d'urbanisme de la ville de Montréal, l'étude typo-morphologique de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal s'inscrit en amont d'un processus conduisant à l'élaboration d'un règlement de PIIA. Comme nous le démontrerons, cette étude réduit les ensembles urbains qu'elle prétend étudier à ses formes architecturales. Elle restreint l'intérêt patrimonial de ces ensembles à leurs bâtiments, et ce, sans considérer la nature des espaces qui les composent.

C'est dans le but de se doter d'une réglementation mieux adaptée à la compréhension du milieu que l'arrondissement Plateau-Mont-Royal s'est lancé, en 2003, dans l'élaboration d'une étude de son environnement bâti. Cette étude « visait à effectuer un découpage du territoire qui rendait compte, notamment, de la forme urbaine (parcellaire, bâti et aménagement des terrains), des phases d'évolution ainsi que des lieux urbains les plus structurants¹⁸³ ». Elle devait mener à l'élaboration des grands enjeux urbains du territoire ainsi qu'à l'élaboration d'un règlement de PIIA.

¹⁸² Daniel Pinson, *Usage et architecture*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1993, p. 138

¹⁸³ Ville de Montréal, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division – Urbanisme, *Étude typo-morphologique de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal : Rapport final*, préparé par PatriArch, Montréal, Service 4 septembre 2003, p.1

Les analyses ont révélé, au terme de l'étude, cinq grandes aires de paysage dans l'arrondissement. Ces aires correspondent à des secteurs dont le processus de formation et de transformation apparaît similaire. Si elles peuvent être caractérisées par une diversité d'ensembles bâtis homogènes ou de paysages urbains distincts, elles représentent en grande partie les anciens villages qui composent aujourd'hui le territoire de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal. De ces aires de paysage, se dégage un deuxième niveau de lecture composé d'une cinquantaine d'unités paysagères. Ces unités sont déterminées par des caractéristiques architecturales et urbaines homogènes. Neuf typologies architecturales composent ces unités : la maison de faubourg, le duplex, le triplex, la maison urbaine, l'immeuble d'appartements, l'immeuble à vocation mixte, l'immeuble commercial, l'immeuble industriel et l'immeuble institutionnel. Ce sont ces typologies qui sont à la base de l'élaboration du PIIA. Les évaluations des nouveaux projets étant faites sur la base des caractéristiques des unités de paysage et des typologies architecturales, les nouvelles insertions, comme les exemples de rénovation, doivent tenir compte de ces typologies et de ces caractéristiques. Le PIIA mis sur pied par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal repose donc sur la définition des typologies qui caractérisent ces unités de paysage et vise deux grands principes : « préserver les composantes d'origines et produire une architecture de qualité, intégrée au milieu et favorisant un langage contemporain ¹⁸⁴ ». Si la réglementation visant à la conservation du patrimoine bâti de l'arrondissement concerne essentiellement le respect de règlements d'architecture, il n'est aucunement fait mention de la vocation des ensembles.

L'exemple de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal illustre bien la difficulté pour l'approche typo-morphologique de transcender la forme architecturale. Dans le cadre de la conservation du patrimoine bâti, cette approche dont le principal objectif est de dégager des lois d'évolution et les mécanismes de formation et de transformation du tissu urbain, peine à sortir du discours architectural. La lourde instrumentalisation mise sur pied par Cannigia contribue à cet enfermement. Si, comme le mentionnent Larochelle et Lamandi, « l'identité peut être conservée à travers le changement pourvu que toute nouvelle intervention soit compatible

¹⁸⁴ Isabelle Laterreur et Claude Laurin, « Les visages du plateau », *Continuité*, no.108, printemps 2006, p. 12

avec le maintien de la structure de permanences du lieu¹⁸⁵ », l'importance accordée à l'élément bâti, notamment par la constitution des notions de type *a priori* et *a posteriori*, amène à considérer, à tort, le bâti comme le seul garant de cette continuité.

Selon nous, la complexité de la méthode typo-morphologique explique pourquoi ses principaux concepts ont été réduits à ceux concernant la forme bâtie. L'approche typo-morphologique suppose davantage que l'identification de types bâtis. Elle s'intéresse à la structure urbaine, comme résultat d'un processus de stratification et de transformations synchroniques et diachroniques. L'aspect scientifique de sa démarche, a contribué à l'illusion de la simplicité de son propos, conférant à la définition des types bâtis un caractère de finalité, comme si la démarche typo-morphologique se limitait à leur seule définition. L'étude typo-morphologique réalisée par l'arrondissement Plateau-Mont-Royal témoigne de cette réduction.

Dans cet exemple, la définition de types bâtis constitue la base de l'élaboration d'une réglementation visant à la conservation du patrimoine bâti. Ce patrimoine est ici considéré par ses seules formes architecturales. Aucune attention n'est portée à la nature des ensembles ni à leurs rôles dans la ville contemporaine. Dans un ouvrage faisant date, Cervellati, Scannavini et de Angelis mentionnent à juste titre que « la politique sectorielle de sauvegarde physique et sociale doit être étroitement liée à la politique générale de développement social et économique de la ville¹⁸⁶ ». La conservation du patrimoine bâti, de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal ou de tout autre entité urbaine, ne saurait se restreindre au maintien de ses formes architecturales.

[...] il faut élargir le concept de conservation à la fonction sociale des centres anciens : la protection de ces biens culturels irremplaçables ne se justifie que si leur patrimoine humain est lui aussi respecté, si l'on

¹⁸⁵ A. Clementi, « Il trattamento delle memorie », *Il senso delle memorie in architettura e urbanistica*, Roma-Bari, Laterza, p.55-36 cité dans Pierre Larochelle et Cristina Iamandi, « Milieux bâtis et identité culturelle », *USEK*, n.2, juin 1999, p. 5

¹⁸⁶ P.L. Cervellati, R. Scannavini, C. de Angelis, *La nouvelle culture urbaine : Bologne face à son patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, p.71

maintient sur place leur population et leurs activités traditionnelles de direction¹⁸⁷.

Bien que la méthodologie développée par Caniggia enrichisse la démarche de Muratori, elle ne peut en aucun cas être considérée comme une finalité en soi. Pour ce dernier, « la structure urbaine résulterait d'un rapport entre les processus de stratification et de transformations de tissus appartenant à des époques urbaines différentes¹⁸⁸ ». La définition de types bâtis, telle qu'élaborée par Caniggia, constitue dans ce contexte l'un des outils d'analyse de la structure urbaine.

Ainsi, bien que l'étude réalisée par l'arrondissement Plateau-Mont-Royal souligne l'intérêt patrimonial des tissus banals et présente un certain nombre d'outils d'évaluations applicables aux nouvelles insertions en milieu patrimonial, l'intérêt qu'elle confère au tissu urbain se restreint aux formes architecturales dominantes. L'homogénéité architecturale apparaît alors comme le garant de l'intérêt patrimonial, la caractérisation des aires de paysages ayant été élaborée selon le degré de récurrence des différents types bâtis. Si l'approche typomorphologique tente de faire émerger les mécanismes de constitution du tissu urbain, son propos porte davantage sur la forme bâtie que sur les interrelations entre la structure physique et les activités de la ville. Par ailleurs, nous avons jugé pertinent de l'aborder puisqu'elle témoigne de la volonté de réorienter le discours de la conservation vers l'ensemble urbain comme tel.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 77

¹⁸⁸ Albert Lévy, *Op. Cit.*, 1992, p. 4

IX. POUR UNE APPROCHE URBANISTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI : ÉLÉMENTS DE DISCUSSION

Comme nous avons pu le constater, les modalités de définition d'une approche urbanistique du patrimoine bâti sont multiples et ne sont pas suffisantes en elles-mêmes. Si les typo-morphologues ont souligné le nécessaire arrimage d'une étude de la ville fondée sur les formes architecturales et urbaines, ils ont eu le mérite de contribuer à transcender l'approche de la ville telle qu'héritée des chantres du fonctionnalisme.

À la lumière de notre réflexion, certaines nécessités s'imposent à une véritable intégration de la donnée patrimoniale dans la pratique urbanistique.

RÉINSCRIRE LA FORME COMME PRÉOCCUPATION URBANISTIQUE

C'est le désintéressement des urbanistes de la seconde moitié du XX^e siècle pour le domaine du physico-spatial qui aura causé le plus de dommages. En se désintéressant de la forme aux profits des activités et de la gestion de leurs nuisances, ils ont cantonné, pour les décennies à venir, la pratique urbanistique dans la régulation de la ville.

La pratique urbanistique québécoise connut vers le milieu des années 1950 un profond changement. Celle-ci, qui s'était jusqu'alors intéressé à la régulation de la ville industrielle, se trouve confrontée, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à des scénarios totalement inédits. L'augmentation du pouvoir d'achat des ménages québécois, ainsi que l'explosion économique de l'après-guerre, favorisa la constitution de nouvelles banlieues. Ces banlieues, essentiellement pavillonnaires, marquent le report des limites de la ville industrielle.

Habituée à l'intervention sur la ville préexistante, la pratique urbanistique, se tourne, à la faveur de cette envolée économique, vers la ville de demain. C'est là un schisme majeur. Ainsi, si la pratique urbanistique était jusqu'alors

préoccupée par la gestion d'une ville hétérogène où l'habitation cohabitait avec les industries lourdes, c'est la planification de grands ensembles monofonctionnels et de leur juste ordonnancement qui marqua la pratique subséquente. C'est en appliquant les mêmes outils que ceux qu'elle avait mis au point dans la ville industrielle qu'elle aborda l'urbanisation grandissante. Ainsi, zonage et expropriation sont devenus les outils de prédilection à la gestion de la banlieue québécoise.

Bien qu'il ait eu l'opportunité, voire le devoir, de s'intéresser à la forme, l'urbanisme de ces années n'en a eu que pour le bon ordonnancement des activités. La pratique urbanistique s'est cantonnée dans ce qu'elle s'était habituée à faire : gérer l'occupation du sol. Il va sans dire que lorsqu'elle se réintéressa aux ensembles urbains anciens, elle le fit selon les mêmes modalités que celles ayant présidé à la constitution des nouvelles banlieues. Les réalisations qui témoignent d'une approche peu soucieuse de la forme urbaine sont nombreuses. Mentionnons à cet effet, la fermeture et le remblai partiel du canal de Lachine, la construction du métro de Montréal, la réalisation de grands travaux routiers et autoroutiers ou encore les démolitions massives faites dans le but de faciliter l'érection des nombreuses tours à bureaux ou résidentielles.

Dans ce contexte, où la pratique urbanistique est davantage axée vers son instrumentalisation, la forme est considérée comme le corollaire de la fonction. Si l'urbaniste intervient sur la ville, il ne le fait qu'avec des normes ou des orientations. En considérant la forme bâtie comme le corollaire de sa fonction, celle-ci est peu à peu devenue un simple élément de décor. Cette réduction de la forme bâtie aura eu une influence néfaste sur la pratique urbanistique. L'une de ces principales conséquences aura été, sans conteste, la négation des formes bâties antérieures. À Montréal, la réalisation, au début des années 1970, du projet Cité Concordia constitue sans aucun doute l'un des exemples les plus probants.

La typo-morphologie se veut une réponse à ce désintéressement pour la forme. Si elle marque un nouvel intérêt pour les formes, c'est son enfermement dans un discours architectural qui constitue sa principale pierre d'achoppement.

En effet, si cette approche s'intéresse aux formes bâties, elle le fait au détriment des activités qui caractérisent les ensembles urbains. Pour ses partisans, la conservation des ensembles urbains anciens se fait au nom de la pérennité architecturale, celle-ci étant la seule à pouvoir témoigner de la sauvegarde de l'identité des lieux. À titre d'exemple, rappelons l'exercice mené par l'arrondissement montréalais du Plateau-Mont-Royal où les unités paysagères identifiées ont servi, par l'homogénéité de leurs caractéristiques urbaines et architecturales, de canevas à l'élaboration d'un règlement de PIIA.

Selon nous, la conservation et la mise en valeur des quartiers historiques ne peuvent être assurées que par une attention à la continuité de leur bâti et aux activités qui s'y déroulent. Comme le mentionnent Cervellati, Scannavini et de Angelis : « la protection de la production bâtie du passé n'[est] pas dissociable des choix qui engagent l'avenir. De même qu'inversement, ceux-ci dépendent du rôle et de la signification attribuée aux secteurs déjà édifiés¹⁸⁹. » C'est là, selon nous, l'une des premières exigences d'une approche urbanistique du patrimoine bâti.

PRENDRE EN COMPTE LES PROCESSUS MORPHOGÉNÉTIQUES

La subordination de la forme urbaine et architecturale à la fonction eut de malheureuses incidences sur la conservation des ensembles urbains anciens. Deux volets caractérisent cette réduction.

Dans un premier temps, les interventions urbanistiques de la seconde moitié du XX^e siècle ont été réalisées au détriment des formes bâties préexistantes. Si les fonctionnalistes, à l'instar de Le Corbusier, préconisaient l'aménagement de la table rase, de nombreuses interventions en milieux urbains témoignent de cette approche. Les centres urbains anciens, souvent vétustes, tant du point de vue de la qualité du cadre bâti que de leurs vocations, constituent des cibles de choix pour ce type d'intervention. Comment ne pas mentionner à cet effet les programmes de rénovation urbaine ayant eu cours dans différents

¹⁸⁹ P.L. Cervellati, R. Scannavini, C. de Angelis, *La nouvelle culture urbaine : Bologne face à son patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, p. 165

centres-villes de la province? Rappelons ici la transformation du vieux Trois-Rivières, où, heureusement, seulement une partie des « rénovations » projetées furent réalisées. Le discours de l'*Urban Renewal*, où la vétusté, la disfonctionnalité et l'ampleur des coûts de transformation justifient la disparition des tissus anciens, aura trouvé bonne écoute auprès des administrations municipales québécoises de la seconde moitié du XX^e siècle.

Dans un second temps, le désintéressement des urbanistes pour la forme favorisa le mépris des processus de formation des ensembles urbains. Ce désintéressement, issu de la généralisation d'une pratique urbanistique davantage axée sur son instrumentalisation et sur la régulation des espaces, contribua à reléguer la morphologie au simple rang de préoccupation esthétique. De nombreuses interventions en milieux urbains témoignent de ce mépris pour les processus de formation. Mentionnons à cet effet le percement de l'autoroute A132 entre La Prairie et le Fleuve Saint-Laurent où la mise en réserve de l'ensemble patrimonial sert de justificatif à la réalisation des pires interventions. De la même façon, la constitution des arrondissements historiques témoigne d'une telle méconnaissance de ces processus. Comme le mentionne le *Cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques*¹⁹⁰, l'arrondissement historique se présente comme une collection d'objets témoins. C'est le degré de concentration de monuments historiques qui apparaît comme étant le principal critère à la définition des secteurs protégés et non pas leurs logiques de fonctionnement. Comment expliquer que l'arrondissement historique de Trois-Rivières exclut le site du bureau de poste et l'ensemble du monastère et du couvent des Ursulines?

La méconnaissance des processus de constitution des ensembles urbains se reflète également dans les nombreuses tentatives faites, en vain, dans le but de contrer l'érosion de centres urbains anciens. Ainsi, s'il est révélateur de constater à quel point l'intérêt pour la donne patrimoniale et les processus de constitution des ensembles bâtis sont absents des documents d'urbanisme de

¹⁹⁰ Gouvernement du Québec, Commission des biens culturels, *Un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques*, Québec, Commission des biens culturels, septembre 2002, p. 5

l'époque, il est troublant de constater à quel point la pensée magique s'est répandue au sein des instances municipales. Beaucoup trop ont considéré l'investissement public comme l'assurance d'une redynamisation des centres urbains en déclin. Place Royale témoigne de cet acharnement. Ainsi ce projet de restauration, sans conteste le plus long et le plus coûteux de l'histoire québécoise, constitue un échec à sa réhabilitation. Si Place Royale apparaît aujourd'hui comme une coquille vide où seuls des touristes peuvent y trouver leur compte, c'est que la valeur touristique de l'ensemble a été privilégiée au détriment de son inscription dans la ville contemporaine. L'ampleur des restrictions imposées aux occupants de la place éteint toute opportunité commerciale qui n'aurait pas pour clientèle cible une présence touristique.

Ainsi, si la réinscription de la forme dans les préoccupations urbanistiques constitue la première condition à une approche urbanistique du patrimoine bâti, celle-ci ne saurait être sans une juste considération des mécanismes de constitution des ensembles urbains et des formes polarisantes qui leurs sont associées. Sans cette reconnaissance, chaque intervention projetée en milieu urbain sera condamnée à un formalisme architectural. La forme et la nature des interventions ne sauraient être aléatoires, elles doivent s'inscrire dans la logique de leur milieu d'accueil. C'est là une seconde condition à la constitution d'une approche urbanistique du patrimoine bâti.

CONSIDÉRER LES TISSUS MINEURS

C'est Ruskin qui, le premier, souligna l'intérêt des tissus banals. La ville ancienne disparaissant alors par pans entiers, il s'intéressa aux ensembles vernaculaires comme reflets de leur société d'appartenance. Pour lui, l'architecture constitue le gage d'une mémoire collective. En voulant lui redonner sa valeur ontologique, son rôle identitaire, il en vient à la sacrifier. Elle devient la seule garante de continuité historique. C'est là une approche archéologisante de la ville. Pour Ruskin, les tissus anciens apparaissent avant tout comme des témoins matériels des sociétés antérieures. Bien que cet intérêt se manifeste à la faveur du bâtiment, Ruskin souligne dès la fin du XIX^e siècle l'importance des tissus banals.

Par ailleurs, c'est à Giovannoni que l'on doit la paternité du terme patrimoine urbain. Si Ruskin témoigne d'un intérêt pour les tissus anciens, c'est véritablement Giovannoni qui développe le concept et qui l'arrime avec les préoccupations d'une discipline encore relativement jeune, l'urbanisme. Pour lui, la ville moderne est issue des interrelations entre l'ancien et le nouveau, où ces derniers s'influencent et se complètent. Les centres anciens, ne pouvant plus jouer leur rôle d'autrefois, ceux-ci doivent être considérés dans leur complémentarité avec la ville nouvelle.

Giovannoni, en se démarquant de l'approche de la ville ancienne de Ruskin, souligna que l'intérêt patrimonial des tissus banals résidait non pas dans leur seule valeur d'ancienneté, mais bien dans leur structure. Si pour Giovannoni les formes bâties, l'implantation et le parcellaire constituent les principaux éléments de la structure urbaine, on constate une permanence dans la structure des tissus banals. C'est là que réside l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Comme ils le démontreront quelques décennies plus tard, les typo-morphologues reprendront cette idée de permanence structurale et contribueront à diffuser l'idée que les tissus banals témoignent d'un réel intérêt patrimonial.

Les typo-morphologues, italiens d'abord et français par la suite, ont postulé l'existence d'un ordre réglant la croissance des tissus urbains. Cet ordre, constitué de types bâtis, prend forme dans les tissus banals. À leurs yeux c'est dans ces tissus que se développe la spécificité du patrimoine urbain. Si Aymonino précise que le rapport entre typologie et morphologie est dialectique et non causal, l'école française apporte une précision importante. Pour Panerai et Castex c'est par le parcellaire que se traduit la permanence du plan. En ancrant leur préoccupation dans les tissus banals et dans l'architecture vernaculaire, les typo-morphologues ont contribué à dépasser l'idée d'un patrimoine bâti restreint aux monuments architecturaux. Si, comme le mentionnent Laroche et Lamandi, « le défi majeur de l'aménagement urbain et territorial consiste précisément dans

la conciliation des transformations nécessaires du cadre bâti avec la sauvegarde de l'identité des lieux¹⁹¹ », cette identité prend forme dans les tissus banals.

Au Québec, c'est à partir des années 1960, qu'un intérêt pour les tissus mineurs est de plus en plus partagé par les différents intervenants en matière de patrimoine. Si la démolition de la maison Van Horne¹⁹² déborda largement le cadre montréalais, elle fut vécue par plusieurs comme une prise de conscience de la précarité du paysage bâti montréalais. Ce malheureux événement en amena ainsi plus d'un à s'intéresser aux ensembles bâtis jusqu'alors jugés sans intérêt. Que l'on pense au débat entourant la transformation des dépendances du monastère du Bon-Pasteur sur la rue Saint-Norbert à Montréal, ou encore à l'intérêt porté aux installations de la rue du Petit-Champlain à Québec, l'intérêt pour les tissus mineurs s'est affirmé de plus en plus au cours des dernières décennies.

La prise en compte des tissus urbains comme ensembles systémiques apparaît primordiale à l'élaboration d'une approche urbanistique du patrimoine bâti. Une telle approche ne saurait considérer la ville comme l'addition de bâtiments indépendants. À cet effet, « [le] patrimoine urbain désigne l'ensemble tissulaire global comme entité *sui generis*, et non plus comme l'addition de monuments indépendants qui était, à l'époque, synonyme de ville historique¹⁹³. » Sa conservation viserait donc la préservation des relations contextuelles entre ses différentes composantes. Comme le mentionne Choay¹⁹⁴, le patrimoine urbain est porteur d'une « valeur d'usage social ». À cet effet, Giovannoni démontra que la préservation de cette valeur ne saurait être avec la conservation intégrale de la ville ancienne. La ville moderne doit chercher l'intégration des centres anciens. Puisque ces derniers, tant par leurs formes bâties que par leur structure sociale, ne peuvent jouer les rôles qui leur étaient autrefois attribués, ils doivent être considérés dans leur complémentarité avec la ville nouvelle.

¹⁹¹ Pierre Larochelle et Cristina Lamandi, « Milieux bâtis et identité culturelle », *USEK*, n.2, juin 1999, p. 1

¹⁹² Voir p. 33

¹⁹³ Françoise Choay, préface, Giovannoni, Gustavo, *L'urbanisme face aux villes anciennes*, (1931), traduction française de J.M. Mandosio, A. Petita, C. Tandille, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p.13

¹⁹⁴ *Ibid.*

La prise en compte des tissus mineurs constitue une condition *sine qua non* à l'élaboration d'une approche urbanistique du patrimoine. La protection du patrimoine urbain ne saurait viser des édifices singuliers, mais plutôt la conservation des relations contextuelles entre les différentes composantes de la structure urbaine. Si la ville ancienne apparaît bien souvent inadaptée aux impératifs de la vie moderne, la ville moderne, organisée en réseaux, doit chercher l'intégration des centres anciens. En se basant sur la limite d'adaptabilité de la ville ancienne, Giovannoni prône une nécessaire répartition des charges avec la ville nouvelle. La conservation de la ville ancienne doit ainsi se faire en complémentarité avec la constitution de la ville moderne. Cervellati, Scannavini et de Angelis mentionnent à juste titre que « le but du plan directeur du centre historique est de préparer les quartiers anciens, dès le premier stade de l'intervention sur la structure physique, au nouveau rôle que la collectivité veut leur attribuer¹⁹⁵ ».

S'INSCRIRE DANS LA VILLE EN DEVENIR

Nous ne saurions trop insister sur ce nécessaire arrimage entre la ville ancienne et la ville nouvelle. Cette intégration constitue selon nous le gage de la mise en valeur des ensembles anciens.

Reconnaissant que la ville ancienne ne pouvait s'adapter aux impératifs de la vie contemporaine, Giovannoni souligne la nécessaire intégration des ensembles urbains historiques dans la ville moderne. Cette dernière étant organisée en réseau où différentes centralités jouent des rôles complémentaires, la ville ancienne doit chercher à s'inscrire dans le système de la ville contemporaine à défaut de quoi elle perdrait toute vitalité.

L'un des plus grands mérites de Giovannoni fut d'avoir su appréhender la ville de demain. Au moment où il élabore son approche de la ville ancienne, la construction des premières autoroutes italiennes débute. C'est la multiplication des infrastructures de transport qui le mettront sur la bonne piste. La ville contemporaine ne peut plus se contenter d'un seul centre. La ville s'étalant de

¹⁹⁵ P.L. Cervellati, R. Scannavini, C. de Angelis, *Op. Cit.*, 1981, p. 94

plus en plus, l'attractivité du centre ancien ne peut suffire à la nouvelle ville. De même, de par sa nature, la structure urbaine des ensembles urbains anciens ne peut répondre aux nouvelles exigences imposées par la modernité. Comme le mentionne Giovannoni : « une ville ancienne demeurée en l'état est presque toujours inapte à devenir le centre de l'agglomération nouvelle ¹⁹⁶ ». C'est dans ce contexte que la réorientation des centres anciens apparaît nécessaire.

Afin d'assurer la survie de ces centres, il faut, selon Giovannoni, limiter les interventions sur les centres anciens à un petit nombre et orienter la nouvelle vie urbaine, celle qui est expression de la modernité, vers les nouveaux quartiers. Pour lui, « la transformation radicale des quartiers anciens est incompatible avec leur qualité esthétique ¹⁹⁷ ».

Nous considérons les interventions de Lord Dufferin sur le Vieux-Québec comme allant en ce sens. Bien qu'il s'oppose à la disparition des fortifications de la vieille ville, Dufferin réalisa l'arasement des glacis et supervisa la reconstruction de deux portes. La reconstruction des portes Kent et Saint-Louis s'accompagna de la création d'un chemin de ceinture parcourant les remparts. Pour nous, l'approche de la vieille ville mise de l'avant par Dufferin répond de celle préconisée par Giovannoni. Bien que ce dernier ait écrit son ouvrage plus de 50 ans après la réalisation des travaux de Québec, les deux hommes préconisent, chacun à leur façon, l'intégration de la ville ancienne à la ville moderne.

Contrairement aux exemples précédents de démolition de fortifications qui deviennent, à Montréal comme ailleurs, l'occasion d'améliorer les infrastructures et de moderniser le réseau de voirie, Dufferin s'oppose à la disparition des fortifications de Québec au nom du pittoresque. Il ne s'intéresse pas à la modernisation de la ville ancienne. S'il reconstruit deux portes, il le fait pour répondre à une recherche d'esthétisme, un esthétisme basé sur une représentation idéale de la ville fortifiée, mais également afin de favoriser les échanges entre l'ancienne ville et ses faubourgs. Les échanges étant rendus difficiles, l'élargissement des portes apparaissant comme une opportunité

¹⁹⁶ Gustavo Giovannoni, *L'urbanisme face aux villes anciennes* (1931), traduction française de J.M. Mandosio, A. Petita, C. Tandille, Paris, Éditions du Seuil, 1998, p. 198

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 219

d'augmenter la fluidité entre les deux parties. Cette intervention, si elle est réalisée à la limite de la ville fortifiée, vise l'amélioration des échanges avec la périphérie.

La construction d'un chemin de ceinture sur les remparts vint également favoriser les échanges entre la ville fortifiée et les faubourgs. Bien que cet échange soit d'une tout autre nature, l'arasement des glacis et la constitution d'un parcours sur les remparts favorisent la création de paysages urbains. Ainsi, Dufferin, par ses interventions, facilita la création de vues sur la ville en contrebas, mais permit également, par l'arasement des glacis, la constitution de la ville fortifiée comme paysage. « Désormais, Québec n'est plus seulement le site que l'on voit d'en face ou de loin, mais c'est aussi un lieu d'où l'on observe les environs¹⁹⁸. »

Bien que la complémentarité entre l'ancien et le nouveau soit garante d'une certaine vitalité, la question de l'inscription des centres anciens dans la ville contemporaine est absente des principaux documents d'urbanisme. Si la LAU intègre la donne patrimoniale, ce n'est qu'en obligeant les MRC et les municipalités à identifier les parties de leur territoire présentant un intérêt d'ordre historique, culturel ou esthétique. La prise en compte de ces ensembles dans la planification de la ville future est loin d'être acquise. Trop rares sont les exemples où l'on cherche à établir une complémentarité entre l'ancien et le nouveau. L'exemple du Vieux-Terrebonne est l'un de ceux-là.

Menacé durant les années 1960 par un programme de restauration urbaine, le Vieux-Terrebonne fait l'objet, depuis le début des années 1980, d'un processus de réappropriation. Si cette réappropriation a débuté par la réalisation de programmes d'action ciblés, c'est à la faveur de grands projets de requalification de lieux à caractère public que s'est fait ce processus de réappropriation. Les interventions qui y ont été réalisées se sont appuyées sur une compréhension fine de la structure du bourg et les transformations ont été inscrites dans la logique des rapports existants entre le noyau historique et

¹⁹⁸ Luc Noppen, « L'arrondissement historique du Vieux-Québec », *Les chemins de la mémoire*, Commission des biens culturels du Québec, Québec, Presses du Québec, tome 1, l'Est du Québec, 1991, p. 79

l'ensemble de la municipalité¹⁹⁹. Comme le mentionne Brochu : « tout en accueillant de nouvelles activités adaptées à la vie contemporaine, comme par exemple la bibliothèque dans les bâtiments de l'Île des Moulins, les différents pôles d'activités du noyau ancien ont conservé leur rayonnement²⁰⁰».

Une approche urbanistique de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti ne saurait prôner la muséification de la ville ancienne. L'urbaniste, devant composer avec la pluralité de la ville, doit favoriser l'intégration des ensembles urbains anciens dans la ville moderne. Dans cette optique, la muséification de la ville ancienne ne nous apparaît pas comme une option valable. Si le processus de muséification permet le maintien du cadre physique, elle a tôt fait d'évacuer les activités de l'ensemble urbain ancien. Les contraintes associées à ce parti étant trop lourdes, la disparition des activités de proximité apparaît inévitable. À cet effet, mentionnons le cas de Place Royale. Sur cette place, seuls les commerces en lien avec la présence touristique ont trouvé leurs aises. Si le document intitulé *La Place Royale*, rédigé en 1976 par le Ministère des Affaires culturelles, stipulait explicitement le désir de faire de Place Royale une ville-musée²⁰¹, la réalisation du projet s'est accompagnée d'une désertion de la place par les résidents et par les commerçants pour qui la clientèle touristique ne constituait par une clientèle cible. Bien que l'on reconnaisse aujourd'hui au patrimoine urbain son potentiel économique, culturel et identitaire, l'inscription des centres historiques dans les dynamiques contemporaines constitue l'une des prémisses d'une approche urbanistique du patrimoine bâti. À cet effet, « la conservation, voire la réactualisation des ensembles urbains patrimoniaux se présente comme le fil conducteur d'une approche marquée par la recherche d'une complémentarité fertile entre ancien et nouveau, entre conservation et devenir²⁰².»

¹⁹⁹ Johanne Brochu, « Le patrimoine urbain, entre conservation et devenir », *Urbanité*, mars 2005, p. 11

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ Ministère des Affaires Culturelles, « La Place Royale », dans Anonyme, *Développement et aménagement du territoire/Land Use and Development*, Federal Publications Service/Georges Le Pape, 1976, p.c-192

²⁰² Johanne Brochu, *Op. Cit.*, mars 2005, p. 13

X. CONCLUSION

Par cette recherche nous avons tenté de cerner les enjeux d'une approche urbanistique du patrimoine urbain. Celle-ci, ayant toujours du mal à transcender le monument, se trouve, aujourd'hui, confrontée à la mise en place d'outils de gestion axés vers une unique définition architecturale. Si l'approche de la ville comme mémorial persiste toujours, c'est qu'on observe un décalage entre la constitution d'une étude de la ville et son approche patrimoniale. Au moment où Cerdà posait les bases d'une approche holistique de la ville, les réflexions sur le patrimoine plaçaient déjà l'architecture au cœur du concept. Longtemps considérée comme une grande maison, la ville n'aura été abordée que par son bâti.

Cette recherche se veut également une réflexion sur l'évolution de la notion de patrimoine urbain dans la pratique urbanistique québécoise. Nous avons ainsi abordé trois moments clés de cette évolution : la mise en valeur de Québec *intra muros* par Lord Dufferin durant le dernier quart du XIX^e siècle ; la restauration du secteur de Place Royale, à Québec, à partir de la fin des années 1950 ; ainsi que la définition des arrondissements historiques par le gouvernement du Québec au milieu des années 1970 et du suivi qui en est fait. Si nous nous sommes intéressés à ces moments, c'est qu'ils traduisent de profonds changements dans l'approche patrimoniale mise de l'avant dans le cadre de pratiques de l'aménagement, et qu'ils constituent autant de précédents qui ont engendré une définition et une approche du patrimoine dit urbain auxquelles les urbanistes québécois ont été confrontés par la suite.

C'est sont les interventions de Lord Dufferin, à Québec, qui constituent le premier exemple de mise en valeur d'un ensemble urbain ancien au Québec. Si l'approche de la ville dont témoigne Dufferin s'inscrit en continuité avec celle de Ruskin, où la ville ancienne est abordée comme mémorial, les interventions qu'il réalisa dans la vieille ville témoignent d'un certain avant-gardisme. Motivé par la recherche de pittoresque, il mit en scène les fortifications de la ville tout comme il contribua à la constitution de la basse-ville comme paysage urbain.

L'approche pittoresque de la ville ancienne fait place, durant la seconde moitié du XX^e siècle, à une tout autre approche. La ville ancienne, toujours considérée comme monument, est soumise à sa muséification. Place Royale en constitue un exemple. C'est à la faveur d'un nationalisme ambiant et de l'entrée du Québec dans une ère de modernité que l'on érige Place Royale comme le bastion de l'établissement français en Amérique du Nord. Les efforts qui y seront déployés cherchent alors à inscrire l'ensemble urbain dans nos vellétés contemporaines. Si le parti d'en faire une ville-musée y trouve si bon écho, c'est que la pratique urbanistique, telle qu'elle s'est développée, considère la régulation des activités comme étant sa principale préoccupation. Elle se concentre sur le bon ordonnancement de la ville et sur la gestion de ses nuisances. Dans ce contexte, le patrimoine bâti est relégué à un simple élément de décor. C'est de cette approche que témoigne l'exemple de Place Royal. L'ensemble urbain n'est plus qu'abordé comme une zone monofonctionnelle où l'exclusivité de la présence touristique est considérée comme le gage de sa conservation.

Le désintéressement pour la forme qu'a témoigné l'urbanisme moderne a engendré une méconnaissance des processus de constitution de la ville et des formes polarisantes qui lui sont associées. Plutôt que de chercher à intégrer les formes architecturales et urbaines à son intérêt pour l'occupation du sol, la pratique urbanistique les a réduits à un effet de paysage. C'est de la méconnaissance des processus de constitution des ensembles urbains qu'est issue la création des arrondissements historiques du Québec. En abordant les arrondissements historiques comme des concentrations de monuments historiques, l'urbanisme québécois a souligné son incapacité à assumer la dimension patrimoniale. C'est sur la base des prémisses ayant servi à la constitution de la banlieue québécoise qu'ont été établies la création et la gestion de ces arrondissements.

Le désintéressement pour la forme aura favorisé la multiplication des interventions faites, en vain, dans le but de contrer l'érosion des centres urbains anciens. Le façadisme constitue l'un de ces types d'intervention où c'est davantage la dimension historiographique et les aspects visuels qui constituent l'objet de la conservation. Bien que celui-ci apparaisse aujourd'hui décrié par

l'ensemble des professionnels appelés à intervenir sur les milieux anciens, cette pratique témoigne de la propension généralisée à assimiler l'architecture à l'architecture et le tissu urbain au décor urbain.

Une des réponses apportées à cette distanciation des pratiques urbanistiques et architecturales provient de la typo-morphologie. Cette approche cherche à constituer une discipline commune qui aurait pour objet d'étude les mécanismes de constitution et de transformation de la ville. Si elle tente d'expliquer les mécanismes de constitution des tissus urbains, elle a souligné l'importance des tissus mineurs et des ensembles vernaculaires dans ces processus. Ces milieux représentent, à ses yeux, les lieux d'expérimentation de nouveaux types bâtis conduisant à la constitution de la ville moderne. Bien qu'elle se dote d'outils permettant d'évaluer les interventions en milieux patrimoniaux, elle ne répond pas entièrement à ses propres aspirations. Ainsi, elle explique la constitution des tissus urbains par un discours essentiellement architectural. Peu de place est accordée à l'ensemble urbain et à ses logiques de fonctionnement.

Bien qu'on assiste, depuis les années 1970, à un retour de l'intérêt pour la forme, celle-ci n'est abordée qu'en mode architectural. Si les formes polarisantes des éléments de structuration de l'espace bâti se distinguent de leur milieu environnant, et ce, tant par leurs configurations bâties que par la nature des activités s'y déroulant, la pratique urbanistique ne leur attribue qu'une considération paysagère, voire anecdotique.

Dans cette étude, nous avons démontré que la conservation, au moment où l'urbanisme l'intègre à son propos, s'intéresse presque exclusivement au monument historique. Loin de rejeter cet objet, la pratique urbanistique québécoise s'en accommode parfaitement. Si cette pratique avait pour principal objectif la régulation de la ville existante, elle apparaît très peu préoccupée par les questions d'ordre physico-spatial, celle-ci s'empressant de les abandonner à la solde des autres disciplines de l'aménagement. Ainsi, lorsque l'urbanisme sera appelé à se réintéresser aux quartiers centraux, il le fera selon les mêmes prémisses : en portant une attention quasi exclusive à la régulation de l'espace urbain. Convoqués à participer, à partir des années 1960, au chantier de la

conservation, les urbanistes ne s'intéressent qu'aux fonctions, aux usages, et aux activités. Or le patrimoine urbain est essentiellement une forme. Une ambiguïté s'installera lorsque la pratique urbanistique « zonera » des secteurs historiques, de la même manière qu'elle avait « zoné » des espaces résidentiels, institutionnels, commerciaux, etc., comme s'il s'agissait d'entrée de jeu, en matière de conservation, d'une question de fonction. Ce n'est que récemment, grâce aux règlements sur les PIIA, que la pratique s'est adaptée. Dans la mesure où ces règlements réduisent le patrimoine urbain à un assemblage de bâtiments, l'objet de l'application continue toutefois à poser problème. Dans ce contexte, force est de constater la nécessité de repenser l'objet de la conservation d'un point de vue urbanistique.

Bien que certains européens, tels Gustavo Giovannoni et Patrick Geddes, aient déjà, au début du XX^{ème} siècle, formulé la notion de patrimoine urbain comme une morphologie complexe qui a ses règles de façonnement et d'évolution propre, la pratique urbanistique considère toujours cette dernière dans une unique dimension architecturale. Si le patrimoine urbain demande à être considéré dans ses multiples facettes, tant formelles que contextuelles, il y a nécessité de développer des pratiques urbanistiques qui favorisent la conservation d'un tel objet. Le projet urbain nous apparaît comme l'une de celles-là.

Abordée comme un processus itératif de conception et de réalisation²⁰³, la pratique urbanistique vise maintenant à faire converger le renouvellement urbain et le maintien de l'identité des lieux. Pour ce faire, elle élabore des dispositifs concrets qui se précisent au cours même de leur élaboration. Considéré comme démarche, le projet urbain est appelé à se construire par un procès itératif entre le cadre d'intervention et le programme, diminuant ainsi la distance entre le milieu d'accueil et les aménagements proposés.

C'est la préséance accordée à la forme architecturale aux dépens de la forme urbaine comme telle qui aura amené le projet urbain à s'inscrire davantage

²⁰³ Daniel Pinson, « Planning : an undisciplined discipline? », *Futures*, London, Elsevier, vol. 36, no. 4, mai 2004, p. 508

dans une approche formaliste de la ville. Si celui-ci a été abordé, jusqu'à ce jour, comme étant une procédure, nous nous rallions à Devilliers²⁰⁴ lorsqu'il le considère davantage comme une démarche. Un glissement de sens s'est produit. Considéré comme finalité, le projet urbain ne peut que s'enfermer sur lui-même, se distancer des raisons mêmes de son édification : la recherche d'urbanité. Abordé comme démarche, le projet urbain se construit au travers de son cadre d'intervention, diminuant ainsi la distance entre le milieu destiné à accueillir le projet et les aménagements proposés.

Bien que le projet urbain ait souvent été appréhendé comme une procédure, nous croyons qu'abordé comme démarche, dans une perspective itérative où la caractérisation du milieu et l'énoncé de problématique s'inscrivent dans un processus dialectique, le projet urbain s'avère une intéressante opportunité de mise en relation des théories de la conservation, notamment celle énoncée par Giovannoni sur le patrimoine urbain, et une pratique urbanistique. Puisque la notion de patrimoine urbain désigne une morphologie complexe, celle-ci étant issue de règles d'évolution qui lui sont propres, la démarche du projet urbain, dans sa dimension itérative, nous apparaît comme une intéressante opportunité d'intégration du discours de la conservation sur le patrimoine urbain à une démarche spécifiquement urbanistique. C'est cette hypothèse que nous nous proposons de vérifier dans le cadre de prochaines études doctorales.

²⁰⁴ Christian Devilliers, « Le projet urbain : le 4 mai 1994 », *Conférences Paris d'architectes : 1994 au pavillon de l'arsenal*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 1994, p. 12



Figure 1 : Les lices hautes, front sud-ouest, avant la destruction des résidences, 1891.

Jean-Pierre Panouillé, *La cité de Carcassonne*, Paris, Éditions du patrimoine, 1998



Figure 2 : Les lices hautes aujourd'hui, 1998.

Jean-Pierre Panouillé, *La cité de Carcassonne*, Paris, Éditions du patrimoine, 1998



Figure 3 : La porte Saint-Louis et chemin de ceinture après reconstruction, date inconnue. Carte postale.
Archives nationales du Québec



Figure 4 : Vue des remparts et de la basse ville, date inconnue. Carte postale.
Archives nationales du Québec



Figure 5 : Vue de Duke of Gloucester Street avant les travaux de démolition-reconstruction, Williamsburg, 1929.

James Marston Fitch, *Historic Preservation : Curatorial Management of the Built World*, Charlottesville, University Press of Virginia, 1990



Figure 6 : Vue de Duke of Gloucester Street après les travaux de démolition-reconstruction, Williamsburg, 1965.

James Marston Fitch, *Historic Preservation : Curatorial Management of the Built World*, Charlottesville, University Press of Virginia, 1990



Figure 7 : Maison Chevalier avant restauration, 1954.
Gérard Morisset, Archives nationales du Québec

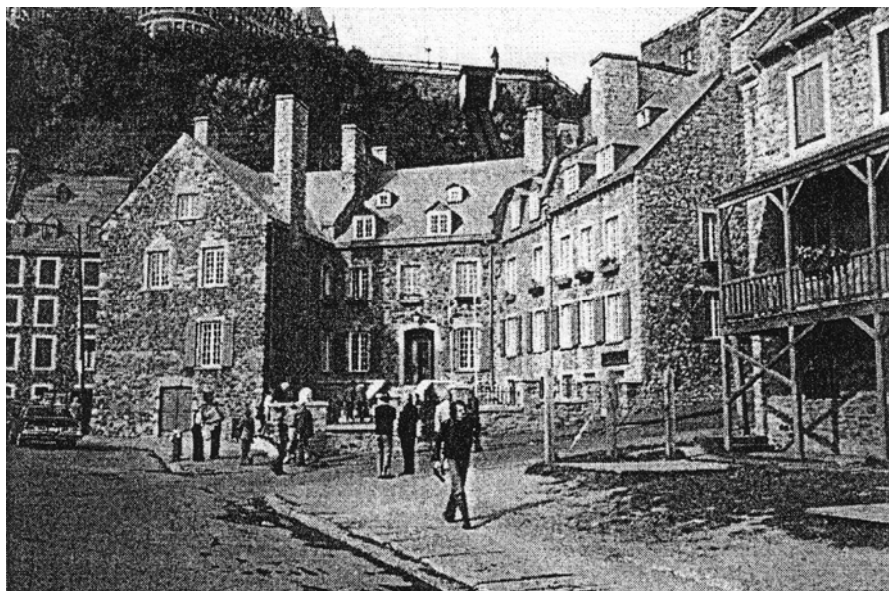


Figure 8 : Hôtel Chavalier après restauration, circa 1980.
Photo Luc Noppen, dans Lucie K. Morisset, Luc Noppen, 2003, « De la ville idéale à la ville idéale : l'invention de la place royale à Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, no. 4, printemps

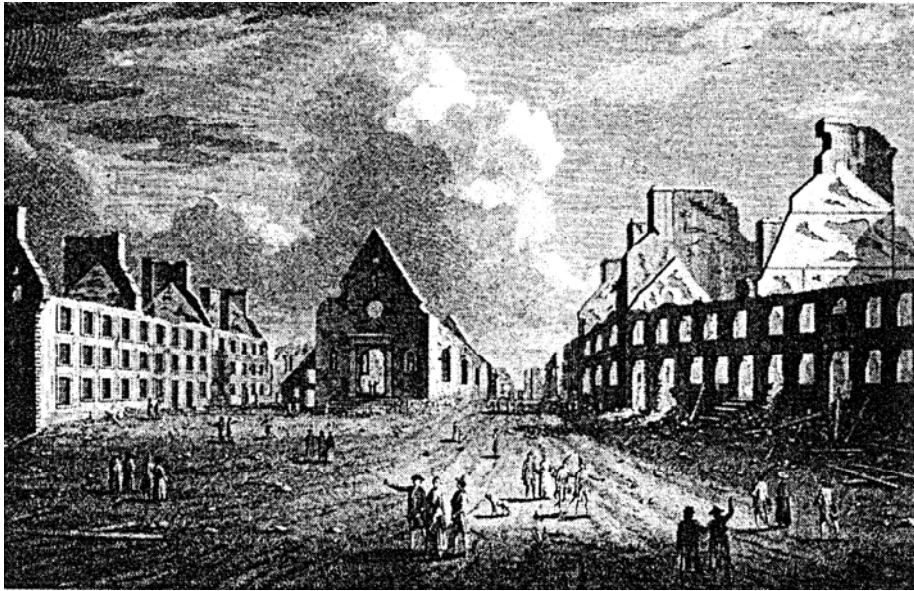


Figure 9 : Place Royale après la Conquête, 1759-1760.
Gravure de Richard Scott, Archives nationales du Canada

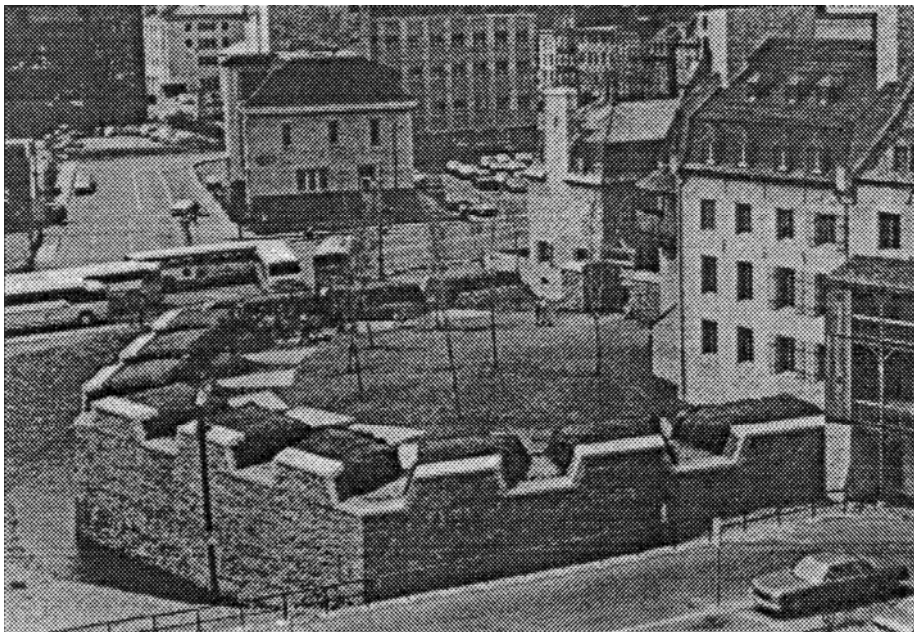


Figure 10 : La batterie royale telle que reconstruite, circa 1990.
Isabelle Faure, *La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec. Étude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple de Place Royale*, thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 1995

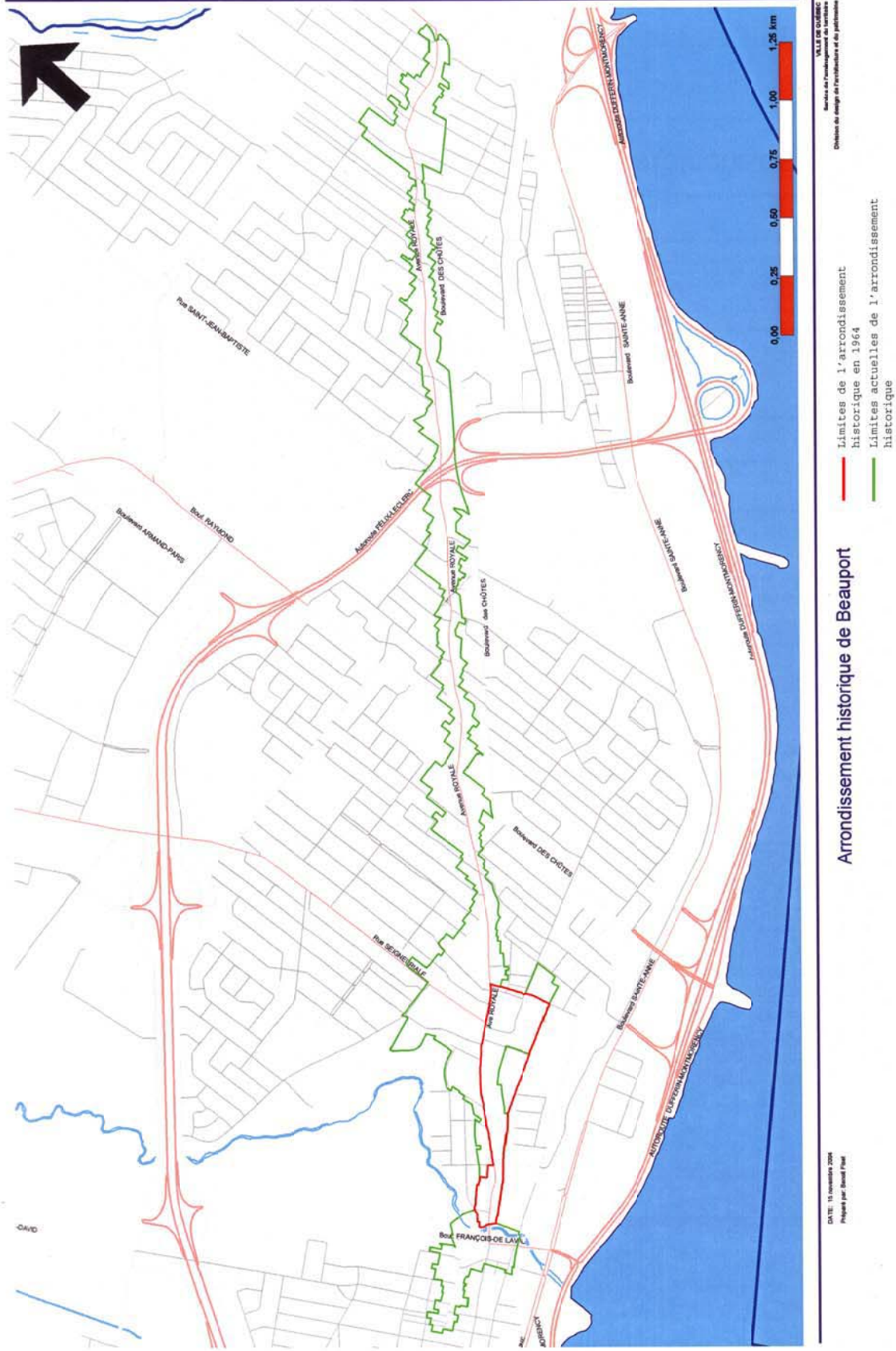


Figure 11 : L'arrondissement historique de Beauport : limites actuelles et anciennes
Ville de Québec

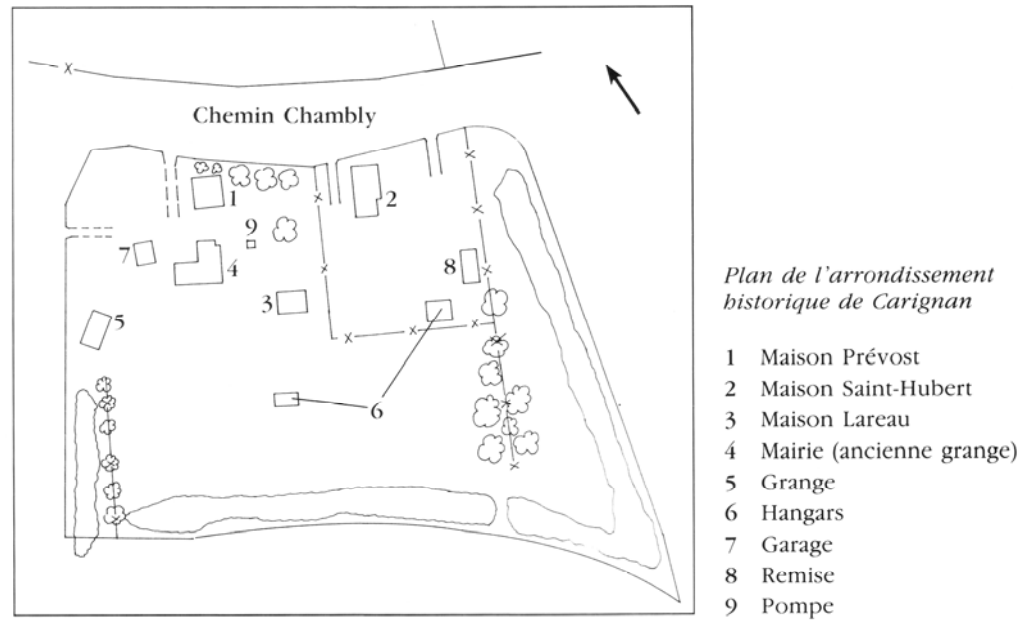


Figure 12 : L'arrondissement historique de Carignan
Commission des biens culturels du Québec



Figure 13 : L'arrondissement historique de La Prairie
Commission des biens culturels du Québec



Figure 14 : Un exemple de façadisme sur l'avenue Christophe-Colomb, Montréal.

Mathieu Payette-Hamelin, 2006



Figure 15 : La caisse populaire Saint-Louis-de-France à l'angle des rues Roy et Saint-hubert, Montréal.

Mathieu Payette-Hamelin, 2006



Figure 16 : Anciennes résidences victoriennes encadrées dans le basilaire de la Place Mercantile, Montréal.
Mathieu Payette-Hamelin, 2006



Figure 17 : Le clocher de l'ancienne église Saint-Jacques et le pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal.
Mathieu Payette-Hamelin, 2006

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

ARENDETT, Hannah, *Condition de l'Homme moderne*, 1957, traduction de G. Fradier, Paris, Calmann-Lévy, 1983, 406 p.

ASHWORTH, G. J., TUNBRIDGE, J. E., *The Tourist-Historic City*, New York, Belhaven Press, 1990, 283 p.

BANDINI, M., « La contribution britannique à la morphologie urbaine », dans *Morphologie urbaine et parcellaire*, sous la direction de P. Merlin, Vincennes, Presse Universitaires de Vincennes, 1988, p. 81-86

BAZIN, Marcel, GRANGE, Anne-Marie (dir.), *Les urbanistes et le patrimoine*, Reims, Presses, Universitaires de Reims, Les cahiers de l'IATEUR no. 16, 2002, 377 p.

BEAUDET, Gérard, « Urbanisme, aménagement et tradition : la protection et la mise en valeur du patrimoine en région et en banlieue », dans *L'Aménagement urbain : promesses et défis*, sous la direction d' Annick Germain, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, pp. 61-106

Gérard Beaudet, « Le patrimoine urbain: autopsie d'une conquête inachevée », *Urbanité*, vol.2, no 3, 1997, p. 28-34

Gérard Beaudet, Luc Applebaum et Rémi Guertin, « Le patrimoine est-il soluble dans la postmodernité », *Trames*, no.12, 1998, p.10-25

Gérard Beaudet, Gérald Domon, « Les territoires de l'émergence paysagère », dans *Les temps du paysage*, sous la direction de Philippe Poullaec-Gonidec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, p.63-84

Gérard Beaudet, « L'institut et l'urbanisme au Québec :1961/62-2001/02 », dans *Trames*, sous la direction de Gérard Beaudet, Montréal, Éditions Trames, 2004, p.15-56

Gérard Beaudet, «Redécouvrir l'urbanité des églises», dans *Quel avenir pour quelles églises?*, sous la direction de Lucie K. Morisset et Luc Noppen, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 371-292

BOURDIN, Alain, *Le patrimoine réinventé*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, 239 p.

CERVELLATI, P.L., SCANNAVINI, R., DE ANGELIS, C., *La nouvelle culture urbaine : Bologne face à son patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, 187 p.

CHOAY, Françoise, *L'urbanisme : utopies et réalités*, Paris, Éditions du Seuil, 1965, 445 p.

Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, 272 p.

Françoise Choay, « Patrimoine urbain et ménagement du territoire : enjeux et nouvelles perspectives », *Trames*, no.8, 1993, pp.12-21

Françoise Choay, « De la démolition », dans *Métamorphoses parisiennes*, sous la direction de Bruno Fortier, Paris, Pierre Mardaga Éditeur, 1996, p. 11-30

D'ALFONSO, E., « Introduction au concept de morphologie urbaine », dans *Morphologie urbaine et parcellaire*, sous la direction de P. Merlin, Vincennes, Presse Universitaires de Vincennes, 1988, p. 67-74

DAUZAT, Alain, *Dictionnaire étymologique*, Paris, Larousse, 1938, 824 p.

DEVILLIERS, Christian, « Le projet urbain : le 4 mai 1994 », *Conférences Paris d'architectes : 1994 au pavillon de l'arsenal*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 1994, p. 7-49

ENGLISH HERITAGE, *Guidance on the management of conservation areas*, English Heritage-Planning Advisory Service, august 2005, 26 p.

English Heritage, *Guidance on conservation area appraisals*, English Heritage-Planning Advisory Service, august 2005, 26 p.

FAURE, Isabelle, *La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec. Étude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple de Place Royale*, thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 1995, 413 p.

GELLY, A., BRUNELLE-LAVOIE, L., KIRJAN, C., *La passion du patrimoine*, Québec, Septentrion, 1995, 300 p.

GIOVANONNI, Gustavo, *L'urbanisme face aux villes anciennes*, 1931, traduction française, de J.-M. Mandosio, A. Petita, C. Tandille, Paris, Éditions du Seuil, 1998, 349 p.

HOBSON, Edward, *Conservation and Planning*, London, Spoon Press, 2004, 285 p.

JACOBS, Jane, *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Vintage Books, 1992, 458 p.

LARKHAM, Peter J., *Conservation and the City*, New York, Routledge, 1996, 329 p.

LAROCHELLE, Pierre, « Ville et mémoire: l'entretien du sens dans la gestion du Patrimoine urbain », dans *Le traitement du patrimoine urbain II : la ville comme patrimoine*, Actes du Colloque Québec-Mons 1997, sous la direction de Marie-Claude Rocher, Québec, 1998, Musée de la Civilisation, pp. 145-157

LAVOIE, Claude, *Initiation à l'urbanisme*, Montréal, Éditions Georges Le Pape, 1978, 150 p.

LÉVY, A., « Forme urbaine, tissu urbain et espace public », dans *Morphologie urbaine et parcellaire*, sous la direction de P. Merlin, Vincennes, Presse Universitaires de Vincennes, 1988, p. 93-98

LORTIE, André, *Les années 60 : Montréal voit grand*, Montréal, Centre Canadien d'architecture, 2004, 205 p.

MARSAN, Jean-Claude, « La conservation du patrimoine urbain », dans *Les chemins de la mémoire*, Commission des biens culturels, tome 2, L'Ouest du Québec, Québec, Publications du Québec, 1991, p.1-12

Jean-Claude Marsan, *Montréal en évolution*, Montréal, Éditions du Méridien, 1994, 512 p.

MARSTON FITCH, James, *Historic Preservation : Curatorial Management of the Built World*, Charlottesville, University Press of Virginia, 1990, 433 p.

MARTIN, Paul-Louis, « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution », dans *Les chemins de la mémoire*, Commission des biens culturels du Québec, tome 1, l'Est du Québec, Québec, Publications du Québec, 1991, p.1-17

NOPPEN, Luc, « Arrondissement historique du Vieux-Québec », dans *Les chemins de la mémoire*, Commission des biens culturels du Québec, tome I, l'Est du Québec, Québec, Publications du Québec, 1991, p.77-108

Luc Noppen, « Arrondissement historique de Carignan », *Les chemins de la mémoire*, Commission des biens culturels du Québec, tome 2, l'Ouest du Québec, Québec, Publications du Québec, 1991, p.294-296

PANERAI, Philippe, DEPAULE, Jean-Charles, DEMORGON, Marcelle, *Analyse urbaine*, Marseille, Éditions Paranethèse, 1999, 189 p.

PANOUILLE, Jean-Pierre, *La cité de Carcassonne*, Paris, Éditions du patrimoine, 1998, 64 p.

PINSON, Daniel, *Usage et architecture*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1993, 190 p.

RUSKIN, John, *Les sept lampes de l'architecture*, 1849, traduction de G. Elwall, Paris, Denoël, 1987, 252 p.

SITTE, Camillo, *L'art de construire les villes: l'urbanisme selon ses fondements artistiques*, 1889, traduction française de D. Wieczorek, Paris, Éditions du Seuil, 1996, 188 p.

VALENTE, L., « Continuité et crise : les études sur la morphologie urbaine en Italie (1959-1975) » dans *Morphologie urbaine et parcellaire*, sous la direction de P. Merlin, Vincennes, Presse Universitaires de Vincennes, 1988, p. 75-80

VIOLLET-LE-DUC, Eugène-Émmanuel, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, tome septième, 1868, p. 14-35

ARTICLES SCIENTIFIQUES

BUMBARU, Dinu, «Le façadisme: le décor à l'envers! Ou les sis décor! », *Icomos Information*, 1989, p.11-18

BROCHU, Johanne, « Le patrimoine urbain, entre conservation et devenir », *Urbanité*, mars 2005, p.10-13

LAROCHELLE, P., IAMANDI, C., « Milieux bâtis et identité culturelle », *USEK*, n.2, juin 1999, 13 p.

LATERREUR, Isabelle, LAURIN, Claude, « Les visages du plateau », *Continuité*, no.108, printemps 2006, p. 11-13

LAVEDAN, Pierre, « Monuments historiques et urbanisme », *Vie des Arts*, mars-avril 1956, p.9-14

MORISSET, Lucie K., NOPPEN, Luc, 2003, « De la ville idéale à la ville idéale : l'invention de la place royale à Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, no. 4, printemps, p.453-479

PINSON, Daniel, «Planning: an undisciplined discipline?», *Futures*, London, Elsevier, vol. 36, no. 4, May 2004, p. 503-513

SMITH, Phillip E., 1984, « L'archéologie d'une transformation sociale », *Anthropologie et sociétés*, Québec, vol. 8, no. 1, p.45-62

VARIN, Francois, DEMERS, Clément, « La restauration : sauvetage-insertion », *Vie des arts*, vol. XIX, no.76, automne 1976, p. 46-51

PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

Canada. Ministère des travaux publics, *Guide d'urbanisme*, Ottawa, préparé par F.A. Schwilgin, Ottawa, Ministères de travaux publics Canada, 1974

Ministère de l'Équipement du Logement et des Transport-Secrétariat permanent du plan urbain, *La qualité de la forme urbaine. Problématique et enjeux I*, préparé par Albert Levy, juillet 1992, tome 1, 158 p.

Ministère de l'Équipement du Logement et des Transport-Secrétariat permanent du plan urbain, *La qualité de la forme urbaine. Problématique et enjeux II*, préparé par Albert Levy et Vittorio Spigai, juillet 1992, tome 2, 36 p.

Québec (Gouvernement du). Groupe de travail sur l'urbanisation, *L'urbanisation au Québec*, sous la présidence de Claude Castonguay, Québec, Éditeur Officiel du Québec, 1976, 347 p.

Québec. Ministère des Affaires Culturelles, « La Place Royale », dans Anonyme, *Développement et aménagement du territoire/Land Use and Development*, Federal Publications Service/Georges Le Pape, 1976, p.c-188-C-193

Québec. Ministère des affaires culturelles, *L'aménagement, l'urbanisme et le patrimoine...une harmonie nouvelle à rechercher*, Québec, Éditeur Officiel du Québec, 1983, 79 p.

Québec. Ministère des affaires municipales, *Le village*, Québec, Ministère des affaires municipales, Collection Aménagement et urbanisme, 1988

Québec (Gouvernement du), Commission des biens culturels, *Un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques*, Québec, Commission des biens culturels, septembre 2002

Québec (Gouvernement du), Commission des biens culturels, *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery*, Québec, Commission des biens culturels, août 2004

Québec (Gouvernement du), Commission des biens culturels, *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de La Prairie*, Québec, Commission des biens culturels, septembre 2004

Québec (Gouvernement du), Commission des biens culturels, *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Beauport*, Québec, Commission des biens culturels, janvier 2005

Québec (Gouvernement du), Commission des biens culturels, *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Trois-Rivières*, Québec, Commission des biens culturels, avril 2005

Québec (Gouvernement du), Commission des biens culturels,
*Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de
Charlesbourg*, Québec, Commission des biens culturels, avril 2005

Québec (Gouvernement du), Commission des biens culturels,
*Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel
du Mont-Royal*, Québec, Commission des biens culturels,
décembre 2005

Ville de Montréal, *Plan d'urbanisme*, Montréal, Ville de Montréal, 2005

Ville de Montréal, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Direction de
l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division – Urbanisme,
*Étude typo-morphologique de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal : Rapport
final*, préparé par PatriArch, Montréal, Service 4 septembre 2003, 22 p.

PRÉSENTATIONS PUBLIQUES

NOPPEN, Luc, *Le patrimoine de proximité : enjeux et défis*, notes de la
communication présentée au congrès de l'ACFAS en mai 2004 (non publié)